

**12**  
décembre

**BULLETIN  
OFFICIEL 2020**

**Tome 1 : délibérations**



# SOMMAIRE

---

<b>Décisions du Conseil départemental</b>	Pages
- Réunion du 12 octobre 2020.....	5
-	
- Réunion des 14 et 15 décembre 2020.....	7
<b>Décisions de la Commission permanente</b>	
- Réunion du 7 décembre 2020.....	301

Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

**Le texte intégral** des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

---

***DECISIONS***

***du Conseil départemental***



**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020**



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 12 octobre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, C. VARLET

**RAPPORT N° 161**

**Représentation du Département au sein du comité de suivi relatif aux modalités de gouvernance et d'évaluation de la présence territoriale dans le cadre de la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des Finances publiques**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 161,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3121-15,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

Procède, dans les conditions suivantes, à la désignation des cinq représentants du Département de l'Aisne pour siéger au Comité de suivi de la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des Finances publiques :

Six candidatures sont déposées, celles de M. Franck BRIFFAUT, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Fawaz KARIMET, M. Jean-Luc LANOUILH et M. Frédéric MARTIN.

Renonçant unanimement au scrutin secret, le Conseil départemental procède à l'élection des candidats.

Les résultats de l'élection sont les suivants :

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
M. Franck BRIFFAUT	39	0	3
M. Nicolas FRICOTEAUX	42	0	0
Mme Michèle FUSELIER	42	0	0
M. Fawaz KARIMET	32	9	1
M. Jean-Luc LANOUILH	42	0	0
M. Frédéric MARTIN	9	33	0

Les cinq candidats élus pour représenter le Département au Comité de suivi de la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des Finances publiques sont les suivants :

M. Franck BRIFFAUT  
M. Nicolas FRICOTEAUX  
Mme Michèle FUSELIER  
M. Fawaz KARIMET  
M. Jean-Luc LANOUILH



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX  
2020.10.19 06:42:37 +0200  
Ref:20201016\_162202\_1-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES LUNDI 14 et MARDI 15 DECEMBRE 2020**



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 001**

**Déclaration de l'urgence pour les rapports N° 012, 187 et 881**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu l'article L. 3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément à l'article L. 3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Conseil départemental de se prononcer sur l'urgence des rapports n° 012, 187 et 881,

(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence des rapports N° 012, 187 et 881 intitulés :

- N° 012 : Soutien à l'Animation Locale 2020,  
# Compétence partagée

- N° 187 : Représentation départementale au sein du Conseil Départemental de Sécurité Civile de l'Aisne,

- N° 881 : Aisne Partenariat Investissement (API) – Programmation 2021 – Soutien au développement des collectivités territoriales,

ainsi que sur leur inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.16 10:33:31 +0100  
Ref:20201216\_102201\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 002**

**Déclaration de l'urgence pour les rapports N° 482 et 882**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 002,

Vu l'article L. 3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément à l'article L. 3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Conseil départemental de se prononcer sur l'urgence des rapports n° 482 et 882,

(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence des rapports N° 482 et 882 intitulés :

- N° 482 : Réforme et vente de véhicules,
- N° 882 : Plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé de proximité et du renforcement de la démographie médicale : attribution de prime

ainsi que sur leur inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:38:03 +0100  
Ref:20201221\_145604\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 010**

**Décision Modificative n° 2 de 2020 - Etalement des charges exceptionnelles liées à la crise sanitaire**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **010**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu les avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide la mise en œuvre de l'étalement des charges exceptionnelles liées à la crise sanitaire sur la durée de 5 années ;

- Inscrit les crédits budgétaires suivant :

En dépenses

au chapitre 926 – Transferts entre les sections :

7 300 000 €,

au chapitre 946 – Transferts entre les sections :

1 460 000 €,

En recettes

au chapitre 946 – Transferts entre les sections :

7 300 000 €,

au chapitre 926 – Transferts entre les sections :

1 460 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.16 10:33:23 +0100  
Ref:20201216\_102201\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 011**

**Lecture publique et lutte contre l'illettrisme  
# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **011**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- de valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € pour la préfiguration et le lancement de la structure « Au bonheur du jour » portée par l'association Petits Gros Mots au titre de l'année 2020 au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention financière à venir avec l'association Petits Gros Mots au titre de l'année 2020.



Michel GENESSEAUX

MICHEL GENESSEAUX  
2020.12.16 10:33:35 +0100  
Ref:20201216\_102202\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 012**  
**Soutien à l'Animation Locale 2020**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **012**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde les subventions suivantes :

Association Animation de CREPY	
Animation musicale le 25 septembre 2020 pour EHPAD à CREPY	250 €,
Aspam de BERZY-LE-SEC	
Organisation de journées de découvertes les 18 et 20/09, 3, 15, 16 et 21/10/2020 à BERZY-LE-SEC	1 000 €,

Pour le plaisir de courir

Organisation de courses : VAUXAILLON 16/02/2020,

BUCY LE LONG 2/10/2020, SERMOISE 1/03/2020,

FONTENOY 30/08/2020, ACY 6/09/2020, NOYANT ET ACONIN 27/09/2020

500 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.16 10:33:38 +0100  
Ref:20201216\_102202\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 100**  
**Budget primitif de l'exercice 2021**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 100,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu les avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour, 18 abstentions),

- Décide d'inscrire en recettes :

Section de fonctionnement :	
Chapitre 940 – Impositions directes	187 408 312,00 €
Chapitre 941 – Autres impôts et taxes	211 000 964,00 €
Chapitre 942 – Dotations et participations	119 908 937,00 €
Chapitre 943 – Opérations financières	1 749 910,78 €
Chapitre 946 – Neutralisations d'amortissements (ordre)	7 317 441,00 €

Section d'investissement :

Chapitre 922 – Dotations et participations

7 700 000,00 €

Chapitre 923 – Opérations financières

42 900 000,00 €

- Adopte, au terme de l'examen des rapports à incidence budgétaire, le Budget primitif 2021 présenté par le Président du Conseil départemental, se répartissant comme suit, reports inclus, par chapitre (hors mouvements d'ordre) :

### 1) Section de fonctionnement

Chapitres	Propositions initiales		Modifications proposées		Propositions BP finales	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
002			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
930	114 031 817,22 €	3 875 528,00 €	0,00 €	0,00 €	114 031 817,22 €	3 875 528,00 €
9305	1 877 578,39 €	1 300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 877 578,39 €	1 300 000,00 €
931	21 151 282,00 €	1 245 580,00 €	0,00 €	0,00 €	21 151 282,00 €	1 245 580,00 €
932	32 200 481,17 €	72 300,00 €	0,00 €	0,00 €	32 200 481,17 €	72 300,00 €
933	8 701 571,67 €	16 463 153,00 €	0,00 €	0,00 €	8 701 571,67 €	16 463 153,00 €
934	140 355 120,00 €	22 616 580,00 €	0,00 €	0,00 €	140 355 120,00 €	22 616 580,00 €
9343	61 968 100,00 €	7 073 000,00 €	0,00 €	0,00 €	61 968 100,00 €	7 073 000,00 €
9344	125 174 514,00 €	163 000,00 €	0,00 €	0,00 €	125 174 514,00 €	163 000,00 €
935	1 969 670,00 €	27 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 969 670,00 €	27 000,00 €
936	3 897 311,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 897 311,00 €	60 000,00 €
937	1 005 514,00 €	560 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 005 514,00 €	560 000,00 €
938	5 267 000,00 €	187 408 312,00 €	0,00 €	0,00 €	5 267 000,00 €	187 408 312,00 €
940	0,00 €	211 000 964,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	211 000 964,00 €
941	12 404 692,00 €	119 908 937,00 €	0,00 €	0,00 €	12 404 692,00 €	119 908 937,00 €
942	18 483 000,00 €	1 749 910,78 €	0,00 €	0,00 €	18 483 000,00 €	1 749 910,78 €
943	376 968,00 €		0,00 €	0,00 €	376 968,00 €	0,00 €
944	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
945			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
946	50 298 071,43 €	25 638 426,10 €	0,00 €	0,00 €	50 298 071,43 €	25 638 426,10 €
947		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
952					0,00 €	0,00 €
953			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>548 864 619,45 €</b>	<b>573 524 264,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>548 864 619,45 €</b>	<b>573 524 264,78 €</b>

### Section d'investissement

Chapitre	Propositions initiales		Modifications proposées		Propositions BP finales	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
001			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
900	4 417 000,00 €	279 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 417 000,00 €	279 000,00 €
902	10 185 140,00 €	3 890 941,00 €	0,00 €	0,00 €	10 185 140,00 €	3 890 941,00 €
903	2 936 758,19 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 936 758,19 €	40 000,00 €
904	2 871 155,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 871 155,50 €	0,00 €
905	13 116 936,07 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	13 116 936,07 €	3 000,00 €
906	1 477 656,04 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 477 656,04 €	8 000,00 €
907	1 691 000,53 €	6 363 400,00 €	0,00 €	0,00 €	1 691 000,53 €	6 363 400,00 €
908	22 360 000,00 €	7 700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	22 360 000,00 €	7 700 000,00 €
922		42 900 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 900 000,00 €
923	27 348 840,00 €		0,00 €	0,00 €	27 348 840,00 €	0,00 €
925	280 000,00 €	280 000,00 €	0,00 €	0,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €
926	25 638 426,10 €	50 298 071,43 €	0,00 €	0,00 €	25 638 426,10 €	50 298 071,43 €
951		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
954		560 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	560 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>86 404 486,33 €</b>	<b>61 744 841,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>86 404 486,33 €</b>	<b>61 744 841,00 €</b>

Au total :

Dépenses :	635 269 105,78 €
Recettes :	635 269 105,78 €

Le montant de la fiscalité locale et des diverses compensations versées par l'Etat nécessaires à l'équilibre du budget s'élèvent à 210 085 521,00 €.

En définitive, le Budget primitif 2021 s'élève en dépenses et en recettes (hors mouvement d'ordre) à 635 269 105,78 €.

Les budgets annexes s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Budget annexe de l'Espace Muséographique de la Caverne du Dragon :	986 000,00 €
Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche :	10 226 000,00 €
Budget annexe de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille :	10 068 331,00 €
Budget annexe du Pôle Archéologique :	1 030 080,00 €
Budget annexe de la ZID de l'OMOIS :	1 688 850,00 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:41:46 +0100  
Ref:20201217\_152602\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 101**

**Communication institutionnelle, territoriale et événementielle**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **101**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide l'inscription au chapitre 930 – Services généraux des crédits suivant :

- 350 000 € pour les actions à mener au titre de la communication institutionnelle, territoriale et événementielle, telles que définies dans le rapport du Président,

- 240 000 € pour la réalisation, l'impression et la distribution du Magazine du département et de la gestion du site internet [www.aisne.com](http://www.aisne.com), telles que définies dans le rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:40:26 +0100  
Ref:20201217\_152603\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : F. KARIMET

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 102**  
**Gestion de la dette - Intérêts**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **102**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

Décide de ratifier, au Budget primitif 2021, l'inscription en dépenses de fonctionnement ci-après, des dépenses relatives à la gestion de la dette :

Chapitre 943 – Opérations financières : 18 483 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:41:06 +0100  
Ref:20201217\_152603\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 103**

**Prise en charge des dépenses des groupes d'élus  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 103,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide que la collectivité met à disposition des groupes d'élus un local administratif et du matériel de bureau, comprenant le mobilier, l'ameublement, le matériel de bureau et le matériel informatique au sens de la nomenclature comptable, selon des conditions similaires à celles appliquées aux services du Département ;

2) Décide que la collectivité prend en charge uniquement les frais de documentation, de courrier et de télécommunications des groupes d'élus ainsi que les frais liés aux personnels affectés aux groupes, dans la limite totale de 9 000 € par an et par élu membre d'un groupe ;

3) Inscrit un crédit de 378 000 € en dépenses de fonctionnement au chapitre 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus ;

4) Prend acte de la composition des groupes constitués à la date du vote, soit :

GROUPES	RASSEMBLER POUR L'AISNE	RASSEMBLEMENT NATIONAL	FRONT DE GAUCHE-EUROPE ECOLOGIE LES VERTS	AISNE DEMOCRATIE NOUVELLE	SOCIALISTE ET GAUCHE REPUBLICAINE
Nombres d'élus	18	7	6	4	5

5) Ventile les crédits de fonctionnement inscrits au chapitre 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus comme suit :

. Groupe Rassembler pour l'Aisne	162 000 €,
. Groupe Rassemblement National	63 000 €,
. Groupe Front de Gauche – Europe Ecologie les Verts	54 000 €,
. Groupe Aisne Démocratie Nouvelle	36 000 €,
. Groupe Socialiste et Gauche Républicaine	45 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:41:38 +0100  
Ref:20201217\_152603\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 104**

**Fixation de la contribution départementale "2021" aux dépenses du  
Service Départemental d'Incendie et de Secours  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 104,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe à 21 151 282 € le montant de la contribution départementale aux dépenses de fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours au titre de l'exercice 2021 et ratifie le crédit correspondant au chapitre 931 – Sécurité.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:40:54 +0100  
Ref:20201217\_152604\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 105**  
**Frais généraux**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **105**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

- Décide l'inscription des dépenses de fonctionnement suivantes au titre des frais généraux :

Au chapitre 930 – Services généraux : 23 500 €,

Au chapitre 934 – Santé et action sociale : 100 000 €,



Au chapitre 9344 – RSA/Régularisations de RMI :

75 000 €,

Au chapitre 942 – Dotations et participation :

12 404 692 €.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX  
2020.12.18 16:42:29 +0100  
Ref:20201217\_152604\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 106**  
**Frais Généraux**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **106**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

Décide l'inscription des dépenses de fonctionnement suivantes au titre des Frais Généraux :

Chapitre 930 – Services Généraux : 639 500 €,

Chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

66 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:40:51 +0100  
Ref:20201217\_152604\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 107**  
**Exercice des mandats locaux**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **107**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- de ratifier l'inscription d'un crédit de 2 168 945 €, au chapitre 930 – Services généraux, au titre de l'exercice des mandats locaux,



- d'accorder à la Caisse Mutuelle de Retraite des Conseillers Départementaux, une subvention de 282 000 €.



Michel GENESSEAUX

MICHEL GENESSEAUX  
2020.12.18 16:42:33 +0100  
Ref:20201217\_152605\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 108**  
**Dépenses de Personnel**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 108,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur Mme Jocelyne DOGNA)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

- Décide de ratifier l'inscription des crédits suivants :

**I - Rémunération du personnel**

**Dépenses :**

- chapitre 930 - Services généraux	97 095 617 €,
- chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	18 429 410 €,

**Recettes :**

- chapitre 930 - Services généraux	1 992 390 €,
- chapitre 946 - transferts entre les sections	1 350 000 €,

## **II - Recrutement du Personnel**

### **Dépenses**

- chapitre 930 – Services généraux 49 000 €,

## **III - Formation des agents**

### **Dépenses :**

- chapitre 930 - Services généraux 577 200 €,
- chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 2 000 €,

## **IV - Frais de déplacement des agents pour les besoins du service**

### **Dépenses :**

- chapitre 930 - Services généraux 1 220 700 €,
- chapitre 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 300 €,

## **V - Service social**

### **Dépenses :**

- chapitre 930 - médecine professionnelle et préventive 394 000 €,
- chapitre 930 - mesures en faveur des enfants handicapés ou infirmes 35 500 €,
- chapitre 930 - chèques déjeuners 1 706 000 €,
- chapitre 930 - fêtes et cérémonies 9 000 €,
- chapitre 930 - FIPHFP 45 000 €,
- chapitre 900 - FIPHFP 40 000 €,
- chapitre 930 - hygiène et sécurité 3 500 €,
- chapitre 900 - hygiène et sécurité 2 000 €,
- chapitre 930 - CNAS 528 000 €,

### **Recettes :**

- chapitre 930 771 058 €,

## **VI – Subvention à l'Amicale des Employés de l'Hôtel du Département et de la Préfecture de l'Aisne**

### **Dépenses :**

- chapitre 930 10 000 €,

## **VII – Communication interne**

### **Dépenses**

- chapitre 930 106 000 € ;

- Décide d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs, telle qu'elle figure dans la maquette budgétaire du projet de Budget primitif pour 2021 ;

- Autorise le Président à signer la convention à intervenir avec l'ASP, dans le cadre de la participation départementale 2021, au financement des contrats aidés dans les collèges, à hauteur de 200 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:41:50 +0100  
Ref:20201217\_152605\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 109**

**Direction informatique - Maintenance, entretien, prestations,  
téléphonie, courrier et atelier numérique  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 109,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur Mme Jocelyne DOGNA)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ratifier l'inscription des crédits suivants :

**DEPENSES**

Chapitre 930 – Services généraux :	2 615 500 €,
Chapitre 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage :	530 000 €,

**RECETTES**

Chapitre 930 – Services généraux :

106 800 €,

Chapitre 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage :

24 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:41:10 +0100  
Ref:20201217\_152605\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 141**  
**Gestion de la dette - Capital**  
**\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 141,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

Décide de ratifier, au Budget primitif 2021, en dépenses, l'inscription suivante relative au remboursement en capital des emprunts souscrits :

Chapitre 923 – Dettes et autres opérations financières : **27 348 840,00 €**  
Chapitre 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : **695 766,88 €.**



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:35:53 +0100  
Ref:20201221\_093601\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 142**  
**Subventions en annuités d'emprunt**  
**# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 142,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Vu les avis des 5ème, 7ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie les inscriptions suivantes :

Au chapitre 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :	937 703,88 €
Au chapitre 906 – Action économique :	145 669,88 €
Au chapitre 907 – Environnement :	699 775,20 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:36:56 +0100  
Ref:20201221\_093602\_1-2-0  
Signature numérique  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 143**  
**Direction informatique - Acquisition de matériels et de logiciels**  
**\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **143**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide :

- d'augmenter l'Autorisation de Programme « PLANINF02 - 2019/1 » de 30 000 € au chapitre 900 – Services généraux et de porter ainsi son montant à 5 594 500 €,

- de diminuer l'Autorisation de Programme « ENT21 COLLEGES » de 350 000 € au chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage et de porter ainsi son montant à 4 026 436 €,

- de ratifier l'inscription des crédits suivants :

**DEPENSES**

Chapitre 900 - Services généraux : **1 951 500 €**

Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : **1 480 000 €**;

2) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à ces Autorisations de Programme est jointe aux documents budgétaires.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:37:59 +0100  
Ref:20201221\_093602\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 181**

**Expérimentation de la certification des comptes du Département :  
Rapport d'observations définitives de la Formation Inter-Juridiction  
(FIJ) sur les finances locales de la Cour des comptes relatif à l'audit  
ciblé "Autres charges de fonctionnement et dettes associées"**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 181,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Donne acte au Président du Conseil départemental de la communication de la synthèse de l'audit ciblé mené en 2019 relatif aux autres charges de fonctionnement et aux dettes associées.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2021.01.11 14:24:52 +0100  
Ref:20210104\_102802\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 182**

**Avenant à la convention avec la Cour des comptes relative à  
l'expérimentation de la certification des comptes locaux**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 182,

Vu sa précédente délibération, en date du 17 janvier 2017, relative au rapport n° 182,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, avec la Cour des comptes, l'avenant à la convention du 31 mars 2017, relatif à l'accompagnement du Département de l'Aisne jusqu'en 2023, dans la mise en place de la certification de ses comptes, tel que joint à son rapport.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:34:43 +0100  
Ref:20201221\_152603\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 183**

**Délibération de garantie en cas de recours à l'offre de financement de  
l'Agence France Locale**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **183**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

. Décide que la Garantie du Département de l'Aisne est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que le Département de l'Aisne est autorisé à souscrire pendant l'année 2021, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale.

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par le Département de l'Aisne pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,

- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale, et
- si la Garantie est appelée, le Département de l'Aisne s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
- le nombre de Garanties octroyées par le Président du Conseil départemental au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel viennent s'ajouter les prêts du Membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au Budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
- . Autorise le Président du Conseil départemental pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de Garantie pris par le Département de l'Aisne, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;
- . Autorise le Président du Conseil départemental à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:38:29 +0100  
Ref:20201221\_145601\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

---

## **GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE MEMBRES**

---

Version 2016.1



Par et pour  
les collectivités

## TABLE DES MATIERES

<b>TITRE I DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION .....</b>	<b>2</b>
1. Définitions .....	2
2. Règles d'interprétation .....	3
<b>TITRE II MODALITÉS DE LA GARANTIE.....</b>	<b>5</b>
3. Objet de la Garantie.....	5
4. Bénéficiaires de la Garantie.....	5
5. Plafond de la Garantie .....	5
6. Nature juridique de l'obligation du Garant .....	6
<b>TITRE III APPEL DE LA GARANTIE .....</b>	<b>7</b>
7. Personnes habilitées à appeler la Garantie .....	7
8. Conditions de l'appel en Garantie .....	7
9. Modalités d'appel .....	7
<b>TITRE IV PAIEMENT AU TITRE DE LA GARANTIE .....</b>	<b>11</b>
10. Date de paiement .....	11
11. Modalités de paiements .....	11
<b>TITRE V DURÉE DE LA GARANTIE .....</b>	<b>12</b>
12. Date d'effet.....	12
13. Terme.....	12
14. Résiliation anticipée .....	12
<b>TITRE VI RECOURS.....</b>	<b>13</b>
15. Subrogation .....	13
16. Recours entre les Membres .....	13
<b>TITRE VII COMMUNICATION.....</b>	<b>14</b>
17. Information des Bénéficiaires.....	14
18. Publicité.....	14
19. Notifications .....	14
<b>TITRE VIII STIPULATIONS FINALES .....</b>	<b>15</b>
20. Impôts et taxes.....	15
21. Droit applicable et tribunaux compétents.....	15
<b>LISTE DES ANNEXES .....</b>	<b>16</b>

## GARANTIE AUTONOME A PREMIERE DEMANDE

### ENTRE

- (1) La Collectivité ayant signé un Engagement de Garantie (le *Garant*) ;

### ET

- (2) **AGENCE FRANCE LOCALE**, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont le siège social est situé « Tour Oxygène », 10-12 Boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649 (l'*Agence France Locale*) ;

### EN PRÉSENCE DE :

- (3) **AGENCE FRANCE LOCALE – SOCIÉTÉ TERRITORIALE**, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 41, quai d'Orsay, 75007 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 799 055 629 (la *Société Territoriale*) ;

### EN FAVEUR DE :

- (4) de tout titulaire de tout Titre Garanti décrit à l'Article 4.1 (le *Bénéficiaire*) à titre de stipulation pour autrui, conformément aux dispositions de l'article 1121 du Code civil.

### IL EST TOUT D'ABORD EXPOSÉ CE QUI SUIV

- (A) La Société Territoriale et l'Agence France Locale ont été constituées respectivement les 3 et 17 décembre 2013 dans le but de contribuer au financement des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre français, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 *de séparation et de régulation des activités bancaires*, codifié à l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales.
- (B) Le Garant est Membre du Groupe Agence France Locale et a vocation à bénéficier de financements consentis par l'Agence France Locale.
- (C) Conformément aux dispositions légales, aux statuts de la Société Territoriale et au pacte d'actionnaires conclu entre les Membres du Groupe Agence France Locale, la Société Territoriale et l'Agence France Locale (le *Pacte*), la qualité de Membre de plein d'exercice du Groupe Agence France Locale et le bénéfice de financements consentis par l'Agence France Locale sont conditionnés à l'octroi par chacun des Membres d'une garantie conforme au modèle arrêté par le Conseil d'administration de la Société Territoriale.

### CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIV

## TITRE I DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

### 1. DÉFINITIONS

Les termes utilisés avec une majuscule dans la présente Garantie auront la signification qui leur est donnée ci-dessous :

**Agence France Locale** a le sens qui lui est donné en comparaison du présent Modèle de Garantie ;

**Annexe** signifie une annexe à la présente Garantie ;

**Appel en Garantie** signifie tout appel au titre de la présente Garantie réalisé conformément aux stipulations de la présente Garantie ;

**Article** signifie un article du présent Modèle de Garantie ;

**Bénéficiaire** a le sens qui lui est donné en comparaison du présent Modèle de Garantie ;

**Collectivité** signifie les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre français ainsi que toute entité qui serait légalement autorisée à participer au mécanisme mis en œuvre par le Groupe Agence France Locale ;

**Date d'Expiration** a le sens qui lui est donné à l'Article 13.1 ;

**Demande d'Appel** a le sens qui lui est donné à l'Article 8.3 ;

**Demande de Remboursement** signifie la somme de toute demande de remboursement effectuée auprès du Garant par ou au nom d'un ou plusieurs autres Membres dans le cadre du mécanisme décrit à l'Article 16 ;

**Encours de Crédit** signifie la somme de tout montant dû, à tout instant, par le Garant, en principal, intérêts et accessoires à l'Agence France Locale, à l'exclusion des montants dus par le Garant, en principal, intérêts et accessoires à l'Agence France Locale au titre des encours de crédits initialement consentis pour une période maximale de 364 jours ;

**Engagement de Garantie** signifie l'engagement de garantie conforme au modèle figurant en Annexe A au présent Modèle de Garantie qui a été signé par le Garant ;

**Garant** a le sens qui lui est donné en comparaison du présent Modèle de Garantie ;

**Garantie** signifie la garantie autonome à première demande consentie par le Garant en application des termes de sa ou de ses Engagement(s) de Garanties et du présent Modèle de Garantie ;

**Garantie Société Territoriale** signifie toute garantie consentie par la Société Territoriale en considération des obligations financières de l'Agence France Locale ;

**Groupe Agence France Locale** désigne collectivement la Société Territoriale et l'Agence France Locale ;

**Jour Ouvré** signifie tout jour autre que le samedi, le dimanche, un jour férié ou un jour durant lequel les banques sont tenues par la loi d'être fermées en France ou autorisées par la loi à être fermées en France ;

**Membre** signifie le Garant ainsi que toute Collectivité ayant adhéré au Groupe Agence France Locale conformément aux statuts de la Société Territoriale ainsi qu'au Pacte ;

**Modèle de Garantie** signifie le présent document régissant les modalités de la Garantie donnée par le Garant au titre d'un ou plusieurs Engagements de Garantie ;

**Pacte** a le sens qui lui est donné au paragraphe (C) du préambule du présent Modèle de Garantie ;

**Partie** signifie le Garant, l'Agence France Locale ainsi que tout Bénéficiaire ayant accepté de devenir une partie à la présente Garantie ;

**Plafond de la Garantie** a le sens qui lui est donné à l'Article 5 ;

**Plafond Initial** a le sens qui lui est donné à l'Article 5 ;

**Remboursement Effectif** signifie la somme de tout montant effectivement payé au Garant en lien avec la présente Garantie par d'autres Membres, l'Agence France Locale, la Société Territoriale ou une personne ayant bénéficié d'un paiement indu au titre de la présente Garantie ;

**Représentant** a le sens qui lui est donné à l'Article 7 ;

**Site** a le sens qui lui est donné à l'Article 5.2(c) ;

**Société Opérationnelle** a le sens qui lui est donné en comparaison du présent Modèle de Garantie ;

**Société Territoriale** a le sens qui lui est donné en comparaison du présent Modèle de Garantie ;

**Titres Garantis** a le sens qui lui est donné à l'Article 4.1.

## **2. RÈGLES D'INTERPRÉTATION**

### **2.1. Principes Généraux**

2.1.1 La signification des termes définis s'applique indifféremment au singulier et au pluriel de ces termes et, le cas échéant, au masculin ou au féminin.

2.1.2 Les titres utilisés dans le présent Modèle de Garantie ont été insérés uniquement pour la commodité de lecture et n'affectent ni le sens ni l'interprétation du présent Modèle de Garantie.

2.1.3 A moins que le contexte nécessite qu'il en soit autrement, toute référence à une disposition légale s'entend de la disposition telle qu'elle aura été modifiée, remplacée ou codifiée dans la mesure où cette modification, ce remplacement ou cette codification est applicable ou est susceptible de s'appliquer aux opérations stipulées par le présent Modèle de Garantie.

2.1.4 Toute référence à un autre document s'entend de ce document tel qu'il pourra être modifié ou remplacé.

2.1.5 Les exemples suivant les termes « inclure », « incluant », « notamment », « en particulier » et autres termes ayant le même sens ne sont pas limitatifs.

### **2.2. Modèle de Garantie et Engagements de Garantie**

2.2.1 La présente Garantie est basée sur le Modèle de Garantie dans sa version 2016.1 qui a été arrêté par le Conseil d'Administration de la Société Territoriale le 26 novembre 2015.

2.2.2 Lors de la conclusion de tout contrat ou acte emportant augmentation de l'Encours de Crédit d'un Membre, ce dernier est invité à signer un Engagement de Garantie au titre duquel il s'engage à consentir une garantie, en application et conformément aux stipulations du présent Modèle de Garantie, dans la limite de la somme des Plafonds Initiaux stipulés dans ledit Engagement de Garantie et les Engagements de Garanties préalables et non expirés.

2.2.3 Bien que chaque Engagement de Garantie soit signé à l'occasion de la conclusion d'un contrat ou d'un acte emportant augmentation de l'Encours de Crédit du Garant, l'engagement dudit Garant n'est conditionné qu'à la réalité de l'Encours de Crédit et non à la validité des contrats ou actes ayant conduit à sa conclusion.

2.2.4 Chaque Engagement de Garantie fait l'objet d'une approbation par l'organe compétent du Garant, le cas échéant de façon groupée, de façon à garantir la validité de l'engagement dudit Garant.

### **2.3. Pluralité de Modèles de Garantie**

2.3.1 Chaque Engagement de Garantie et le Modèle de Garantie constituent ensemble un tout indivisible et le Garant ne peut pas se voir opposer un Modèle de Garantie qu'il n'aurait pas expressément accepté dans un Engagement de Garantie.

2.3.2 En cas de conclusion d'un Engagement de Garantie par le Garant faisant référence à un Modèle de Garantie différent de la version 2016.1, les Encours de Crédit dudit Garant feront l'objet d'une individualisation.

2.3.3 Les titulaires de Titres Garantis émis jusqu'à la date de signature de l'Engagement de Garantie faisant référence à un Modèle de Garantie donné, pourront se prévaloir, pour la totalité de l'Encours de Garantie dudit Garant au choix, soit du dernier Modèle de Garantie accepté par le Garant dans un Engagement de Garantie à la date d'émission desdits Titres Garantis, soit des Modèles de Garantie postérieurs également acceptés par le Garant dans un Engagement de Garantie subséquent, étant néanmoins précisé que tout Appel en Garantie devra faire référence à un seul Modèle de Garantie.

2.3.4 Les titulaires de Titres Garantis émis postérieurement à la date de signature de l'Engagement de Garantie faisant référence à un Modèle de Garantie postérieur à la version 2016.1 ne pourront se prévaloir que des Modèles de Garantie postérieurs acceptés par le Garant.

## TITRE II MODALITÉS DE LA GARANTIE

### 3. OBJET DE LA GARANTIE

Le Garant s'engage inconditionnellement et irrévocablement à payer à tout Bénéficiaire, à première demande, toute somme indiquée dans l'Appel en Garantie dans la limite du Plafond de Garantie visé à l'Article 5. L'Appel en Garantie devra être strictement conforme aux exigences du TITRE III de la présente Garantie.

### 4. BÉNÉFICIAIRES DE LA GARANTIE

4.1. La Garantie est conférée au bénéfice de toute personne titulaire d'un titre éligible, la détention d'un titre éligible résultant de :

- (a) l'inscription en compte, dans les registres de l'Agence France Locale ou d'un intermédiaire financier, comme titulaire d'un titre financier dont les modalités indiquent qu'il est éligible au bénéfice de la Garantie ;
- (b) la détention d'un document signé par l'Agence France Locale indiquant que ce document est éligible au bénéfice de la Garantie ;

(ci-après un *Titre Garanti*).

4.2. La Garantie concerne les Titres Garantis existants ainsi que les Titres Garantis futurs ou à émettre.

### 5. PLAFOND DE LA GARANTIE

5.1. Le plafond de la Garantie (le *Plafond de la Garantie*) consentie par le Garant est égal à tout instant au montant total de son Encours de Crédit auprès de l'Agence France Locale :

- (a) diminué de tout Appel en Garantie, à l'exception de l'Appel en Garantie pour les besoins duquel doit être calculé le Plafond de la Garantie ;
- (b) augmenté de tout paiement reçu par ce Membre en application d'un Remboursement Effectif ;
- (c) diminué de toute Demande de Remboursement.

5.2. Il est par ailleurs précisé que :

- (a) les éléments conduisant à une réduction du Plafond de la Garantie ne sont plus opposables aux Bénéficiaires à compter de la date à laquelle ils ont appelé la Garantie ;
- (b) en cas d'Appel en Garantie et/ou de Demandes de Remboursement multiples,
  - (i) il sera tenu compte, pour la détermination du Plafond de la Garantie, des demandes reçues le Jour Ouvré précédant la date de calcul ;
  - (ii) il ne sera pas tenu compte des demandes reçues postérieurement au Jour Ouvré précédant la date de calcul et, dans l'hypothèse où le Plafond de la Garantie serait inférieur au total des dites demandes, l'obligation de paiement du Garant bénéficiera aux Bénéficiaires au prorata de leur demandes ;
- (c) tout Bénéficiaire peut à tout moment se prévaloir dans un Appel en Garantie du montant de l'Encours de Crédit estimé au dixième (10<sup>ème</sup>) Jour Ouvré suivant la date d'Appel en Garantie, tel que publié par l'Agence France

Locale sur son site internet (le *Site*) pour chaque Membre conformément à l'Article 17.1, ce montant étant réputé faire foi jusqu'à ce qu'une Partie apporte la preuve contraire.

- 5.3.** Afin d'éviter toute ambiguïté, le Plafond de la Garantie ne peut en aucun cas excéder la somme de chaque Plafond Initial stipulé dans chaque Engagement de Garanties dont la Date d'Expiration n'est pas intervenue.
- 6. NATURE JURIDIQUE DE L'OBLIGATION DU GARANT**
- 6.1.** La présente Garantie constitue une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil.
- 6.2.** En conséquence, le Garant ne peut opposer ou faire valoir aucune exception ou objection de quelque nature que ce soit (à l'exception de celles figurant à l'article 2321 du Code civil), et notamment toute exception ou objection que l'Agence France Locale pourrait avoir à l'encontre du Bénéficiaire, sous réserve néanmoins du respect des stipulations de la présente Garantie.
- 6.3.** Sous réserve des stipulations de l'Article 14, toutes les stipulations de la présente Garantie conserveront leur plein effet quelle que soit l'évolution de la situation financière, juridique ou autre de l'Agence France Locale ou du Garant. En particulier, la Garantie conservera son plein effet vis-à-vis des Bénéficiaires au cas où l'Agence France Locale demanderait la nomination d'un mandataire *ad hoc* ou d'un conciliateur (ou ferait l'objet d'une telle demande), conclurait un accord amiable avec ses créanciers ou ferait l'objet de l'une des procédures du Livre VI du Code de commerce.

### **TITRE III APPEL DE LA GARANTIE**

#### **7. PERSONNES HABILITÉES À APPELER LA GARANTIE**

La présente Garantie pourra être appelée par les personnes suivantes :

- (a) chaque Bénéficiaire, pour ce qui le concerne ;
- (b) le représentant de la masse ou toute personne habilitée à exercer des sûretés ou garanties pour le compte des Bénéficiaires conformément au droit applicable ou aux stipulations des Titres Garantis (le **Représentant**), pour le compte des personnes qu'il est habilité à représenter ; ou
- (c) la Société Territoriale, pour le compte de tout Bénéficiaire.

#### **8. CONDITIONS DE L'APPEL EN GARANTIE**

##### **8.1. Appel par les Bénéficiaires**

L'Appel en Garantie par les Bénéficiaires n'est soumis à aucune condition.

##### **8.2. Appel par les Représentants**

L'Appel en Garantie par les Représentants n'est soumis à aucune condition.

##### **8.3. Appel par la Société Territoriale**

La Société Territoriale peut décider d'appeler la Garantie dans les cas limitativement énumérés ci-dessous :

- (a) en cas d'appel de la Garantie Société Territoriale ;
- (b) en cas de demande de l'Agence France Locale de procéder à un Appel en Garantie (une **Demande d'Appel**).

#### **9. MODALITÉS D'APPEL**

##### **9.1. Principe**

9.1.1 Une demande de paiement qui remplit, en substance et formellement, les exigences stipulées par le présent acte (en ce compris les modèles d'Appels en Garantie figurant en Annexe) constitue un appel en garantie pour les besoins de la présente Garantie (un **Appel en Garantie**). La Garantie peut-être appelée en une ou plusieurs fois.

9.1.2 Un Appel en Garantie effectué pour un montant supérieur au Plafond de la Garantie sera réputé avoir été fait pour un montant égal au Plafond de la Garantie sans que cela remette en cause sa validité.

9.1.3 Un Appel en Garantie doit nécessairement être libellé en euros (EUR) ou toute autre devise ayant cours légal en France.

9.1.4 Un Appel en Garantie doit nécessairement indiquer sur quel Modèle de Garantie il est basé. Néanmoins, et conformément aux stipulations de l'Article 2.2, un Appel en Garantie peut bénéficier de la totalité du Plafond de la Garantie, y compris lorsque le Plafond de la Garantie résulte de la conclusion de plusieurs Engagements de Garantie par le Garant.

9.1.5 Un Appel en Garantie doit nécessairement être rédigé en français.

9.1.6 Une demande de paiement non conforme à ces exigences ne sera pas considérée comme valable et sera réputée ne jamais avoir été émise.

## **9.2. Appel par les Bénéficiaires**

- 9.2.1 Tout Appel en Garantie par un Bénéficiaire devra être formulé au moyen d'une demande écrite strictement conforme au modèle figurant en Annexe B, laquelle devra être signée par une personne dûment autorisée par le Bénéficiaire concerné et être notifiée au Garant avec copie à la Société Territoriale.
- 9.2.2 Tout Appel en Garantie par un Bénéficiaire devra être accompagné, à peine de nullité, des documents suivants :
- (a) la copie des documents juridiques relatifs aux Titres Garantis, avec indication de la clause stipulant que lesdits titres bénéficient de la Garantie ;
  - (b) pour les Titres Garantis émis sous forme de titres financiers, l'attestation d'inscription en compte ;
  - (c) la déclaration sur l'honneur du Bénéficiaire indiquant
    - (i) l'existence d'un défaut de paiement, sans que cette déclaration ne puisse remettre en cause le caractère autonome de la Garantie ;
    - (ii) qu'il n'a pas réalisé d'appel en garantie au titre de la Garantie Société Territoriale en vue du recouvrement de la même somme (ou que cet appel n'a pas été honoré conformément aux termes de ladite Garantie Société Territoriale), en tout hypothèse sans que cette déclaration ne préjudicie au droit du Bénéficiaire de diviser son appel ;
    - (iii) qu'il n'a pas réalisé d'appel en garantie au titre de garanties consenties par d'autres Membres en vue du recouvrement de la même somme (ou que ces appels n'ont pas été honorés conformément aux termes desdites garanties), en tout hypothèse sans que cette déclaration ne préjudicie au droit du Bénéficiaire de diviser son appel ;
  - (d) le relevé d'identité bancaire sur lequel les sommes appelées doivent être virées dans l'hypothèse où les modalités des Titres Garantis concernés ne rendent pas obligatoire le paiement par l'intermédiaire d'un système de compensation ou de règlement-livraison de titres.

## **9.3. Appel par un Représentant**

- 9.3.1 Tout Appel en Garantie par un Représentant devra être formulé au moyen d'une demande écrite strictement conforme au modèle figurant en Annexe C, laquelle devra être signée par le Représentant ou une personne dûment habilitée par ce dernier conformément aux dispositions légales applicables et être notifiée au Garant avec copie à la Société Territoriale.
- 9.3.2 Tout Appel en Garantie par un Représentant devra être accompagné, à peine de nullité, des documents suivants :
- (a) la copie des documents juridiques relatifs aux Titres Garantis, avec indication de la clause stipulant que lesdits titres bénéficient de la Garantie ;
  - (b) la liste des titulaires de Titres Garantis concernés par l'appel et l'allocation du montant appelé entre lesdits Titulaires ou, le cas échéant, les modalités d'allocation et de paiement si les Titres Garantis sont admis dans un système de compensation ou de règlement-livraison ;
  - (c) la déclaration sur l'honneur du Représentant indiquant

- (i) l'existence d'un défaut de paiement, sans que cette déclaration ne puisse remettre en cause le caractère autonome de la Garantie ;
  - (ii) qu'il n'a pas réalisé d'appel en garantie au titre de la Garantie Société Territoriale en vue du paiement de la même somme (ou que cet appel n'a pas été honoré conformément aux termes de ladite Garantie Société Territoriale), en toute hypothèse, sans que cette déclaration ne préjudicie au droit du demandeur de diviser son appel ;
  - (iii) qu'il n'a pas réalisé d'appel en garantie au titre de garanties consenties par d'autres Membres en vue du paiement de la même somme (ou que ces appels n'ont pas été honorés conformément aux termes desdites garanties), en toute hypothèse, sans que cette déclaration ne préjudicie au droit du Bénéficiaire de diviser son appel ;
- (d) le relevé d'identité bancaire sur lequel les sommes appelées doivent être virées dans l'hypothèse où les modalités des Titres Garantis concernés ne rendent pas obligatoire le paiement par l'intermédiaire d'un système de compensation ou de règlement-livraison de titres ;
  - (e) une copie du document en vertu duquel le Représentant a été nommé ou a le droit d'agir au nom des Bénéficiaires.

#### **9.4. Appel par la Société Territoriale**

- 9.4.1 Tout Appel en Garantie par la Société Territoriale devra être formulé au moyen d'une demande écrite strictement conforme au modèle figurant en Annexe D, laquelle devra être signée par le Directeur Général de la Société Territoriale ou par toute personne dûment habilitée à cet effet conformément aux dispositions légales applicables.
- 9.4.2 Tout Appel en Garantie par la Société Territoriale résultant d'un appel de la Garantie Société Territoriale devra être accompagné, à peine de nullité, des documents suivants :
  - (a) la copie de l'appel reçu au titre de la Garantie Société Territoriale, y compris ses annexes ou la copie de la Demande d'Appel émise par l'Agence France Locale, à l'exclusion de ses annexes ;
  - (b) la déclaration sur l'honneur du demandeur confirmant l'appel de la Garantie Société Territoriale ou l'existence d'une Demande d'Appel ;
  - (c) la liste des titulaires de Titres Garantis concernés par l'appel et l'allocation du montant appelé entre lesdits titulaires ou, le cas échéant, les modalités d'allocation et de paiement si les Titres Garantis sont admis dans un système de compensation ou de règlement-livraison ;
  - (d) le relevé d'identité bancaire du compte ouvert dans les livres de la Caisse des dépôts et consignations pour le compte des titulaires de Titres Garantis visés au paragraphe (c) ci-dessus, sur lequel les sommes appelées doivent être virées accompagné de la copie de l'instruction de paiement visée à l'Article 9.4.3.
- 9.4.3 En cas d'Appel en Garantie, la Société Territoriale instruit, simultanément à l'émission de l'Appel en Garantie, la Caisse des dépôts et consignations de payer les titulaires de Titres Garantis visés à l'Article 9.4.2(c) à la date à laquelle les sommes appelées leur seraient dues par l'Agence France Locale.

- 9.4.4 La notification d'appel devra également indiquer la date à laquelle le versement des fonds appelés devra avoir été effectué.
- 9.4.5 La forme et les modalités des Demandes d'Appels sont arrêtées par le Conseil d'Administration et ne sont pas une condition de validité de l'Appel en Garantie effectué par la Société Territoriale.

**TITRE IV  
PAIEMENT AU TITRE DE LA GARANTIE****10. DATE DE PAIEMENT****10.1. Libération en cas d'appel par les Bénéficiaires ou leurs Représentants**

En cas d'Appel en Garantie par les Bénéficiaires ou leurs Représentants, le Garant devra payer le montant appelé au plus tard cinq (5) Jours Ouvrés après la date de réception de l'Appel en Garantie.

**10.2. Libération en cas d'appel par la Société Territoriale**

En cas d'Appel en Garantie par la Société Territoriale, le Garant devra payer le montant appelé au plus tard cinq (5) Jours Ouvrés après la date de réception de l'Appel en Garantie ou à toute date ultérieure stipulée dans l'Appel en Garantie.

**11. MODALITÉS DE PAIEMENTS****11.1. Compte et mode de paiement**

Les fonds doivent être versés par virement bancaire sur le compte indiqué dans l'Appel en Garantie.

**11.2. Devise de paiement**

Les fonds doivent être versés en euros (EUR) ou toute autre devise ayant cours légal en France.

## **TITRE V DURÉE DE LA GARANTIE**

### **12. DATE D'EFFET**

La présente Garantie entre en vigueur à la date de signature par le Membre d'un Engagement de Garantie.

### **13. TERME**

#### **13.1. Date d'Expiration**

La Garantie prend fin à la date d'échéance stipulée dans l'Engagement de Garantie (la *Date d'Expiration*).

#### **13.2. Effet du terme**

La Garantie ne peut plus faire l'objet d'aucun d'Appel en Garantie à l'issue de la Date d'Expiration.

### **14. RÉSILIATION ANTICIPÉE**

#### **14.1. Cas de résiliation anticipée**

Nonobstant les stipulations de l'Article 13, la Garantie peut être résiliée par anticipation :

- (a) à tout moment avec l'accord du Garant, de la Société Territoriale et de l'Agence France Locale ; ou
- (b) en cas d'ouverture d'une procédure du Livre VI du Code de commerce à l'encontre de l'Agence France Locale, à la demande du Garant ; ou
- (c) de façon automatique, en cas de signature par le Garant d'un Engagement de Garantie visant une version ultérieure de Modèle de Garantie.

#### **14.2. Effet de la résiliation anticipée**

14.2.1 La résiliation de la Garantie ne limite pas les capacités d'appel des titulaires de Titres Garantis dont les Titres Garantis sont antérieurs à la date de résiliation.

14.2.2 Aucune personne ne pourra en revanche se prévaloir de la Garantie à raison d'un titre financier ou d'un document postérieur à la date de résiliation.

**TITRE VI  
RECOURS****15. SUBROGATION**

En cas de paiement de toute somme au titre d'un Appel en Garantie, le Garant est subrogé dans les droits du Bénéficiaire à hauteur du montant payé et sur la base du Titre Garanti ayant servi de fondement à l'Appel en Garantie.

**16. RECOURS ENTRE LES MEMBRES**

En cas de paiement de toute somme au titre d'un Appel en Garantie, le Garant bénéficie d'un recours personnel contre les autres Membres dont les modalités sont stipulées dans le Pacte.

## **TITRE VII COMMUNICATION**

### **17. INFORMATION DES BÉNÉFICIAIRES**

**17.1.** L'Agence France Locale s'engage à rendre publiques, sur son Site, à tout moment, les informations suivantes :

- (a) l'Encours de Crédit de chaque Membre le premier (1<sup>er</sup>) Jour Ouvré précédant la date de mise à jour du Site ou à toute date ultérieure ;
- (b) l'Encours de Crédit estimé de chaque Membre, en l'absence de remboursement anticipé de tout ou partie de l'encours consenti le dixième (10<sup>ème</sup>) Jour Ouvré suivant la date de mise à jour du Site ;
- (c) l'allocation des Encours de Crédit susvisés par version des Modèles de Garantie ;
- (d) l'adresse et la personne à qui doit être envoyé un Appel en Garantie pour chaque Garant ;
- (e) le montant des Appels en Garantie dont elle a connaissance.

**17.2.** L'Agence France Locale s'engage à mettre à jour le Site chaque Jour Ouvré.

**17.3.** L'Agence France Locale s'engage à souscrire un contrat avec un prestataire de service informatique externe qui sera en mesure et aura l'obligation de publier les informations susvisées sur un site internet de secours en cas de défaillance du Site. En cas de défaillance financière de l'Agence France Locale, ce dernier aura l'obligation de maintenir l'information accessible pendant une période minimale de six (6) mois à compter de l'ouverture d'une procédure de règlement ou de liquidation judiciaire à l'encontre de l'Agence France Locale.

### **18. PUBLICITÉ**

L'Agence France Locale est autorisée à porter à la connaissance de tout Bénéficiaire par tout moyen de son choix, l'existence et les termes de la présente Garantie.

### **19. NOTIFICATIONS**

**19.1.** Toute notification ou communication au titre de la présente Garantie, y compris tout Appel en Garantie, devra être effectuée par écrit et adressée, au choix de l'émetteur de la notification :

- (a) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ;
- (b) par remise en main propre contre décharge, que ce soit par l'émetteur de la notification lui-même ou par porteur ou service de courrier rapide ; ou
- (c) par huissier de justice.

**19.2.** Toute communication faite ou tout document envoyé par une personne à une autre au titre de la Garantie ou concernant celle-ci produira ses effets à compter de :

- (a) sa réception attestée par l'avis de réception, la décharge ou l'huissier de justice ;
- (b) du Jour Ouvré suivant la présentation de la notification attestée par l'avis de dépôts, un tiers ou l'huissier de justice.

**19.3.** Toute notification ou communication au Garant, à l'Agence France Locale ou à la Société Territoriale devra être adressée à l'adresse indiquée sur le Site.

**TITRE VIII  
STIPULATIONS FINALES****20. IMPÔTS ET TAXES**

**20.1.** Tout paiement dû par le Garant sera effectué sans aucune retenue à la source ou prélèvement au titre de tout impôt ou taxe de toute nature, imposé, levé ou recouvré par ou pour le compte de l'Etat, ou l'une de ses autorités ayant le pouvoir de lever l'impôt, à moins que cette retenue à la source ou ce prélèvement ne soit prévu par la loi ou toute convention internationale applicable.

**20.2.** Si en vertu de la législation française, les paiements dus par le Garant au titre de la Garantie devaient être soumis à un prélèvement ou à une retenue au titre de tout impôt ou taxe, présent ou futur, le Garant ne procédera à aucune majoration des paiements.

**21. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS**

**21.1.** La présente Garantie est régie par le droit français.

**21.2.** Tout litige relatif à la présente Garantie sera de la compétence exclusive du Tribunal de grande instance compétent.

**LISTE DES ANNEXES**

<b>ANNEXE A MODÈLE D'ENGAGEMENT DE GARANTIE .....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE B MODÈLE D'APPEL EN GARANTIE APPEL PAR UN BÉNÉFICIAIRE.....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE C MODÈLE D'APPEL EN GARANTIE APPEL PAR UN REPRÉSENTANT.....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE D MODÈLE D'APPEL EN GARANTIE APPEL PAR LA SOCIÉTÉ TERRITORIALE.....</b>	<b>22</b>

**ANNEXE A**  
**MODÈLE D'ENGAGEMENT DE GARANTIE**



Par et pour  
les collectivités

---

**ENGAGEMENT DE GARANTIE**

---

[Désignation du Garant], représenté[e] par [●] en sa qualité de [●]

- consent une garantie autonome à première demande dont les modalités sont régies par le Modèle de Garantie Version 2016.1 dont une copie est annexée au présent Engagement de Garantie ;
- le montant initial de la garantie consentie en application du présent Engagement de Garantie est de \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ ) euros<sup>1</sup> (le **Plafond Initial**) ;
- le présent Engagement de Garantie expirera le \_\_\_\_\_ (la **Date d'Expiration**)<sup>2</sup> ;
- déclare que le présent Engagement de Garantie a été approuvé par son organe délibérant conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, ses documents constitutifs ;
- déclare accepter sans réserve les stipulations du Modèle de Garantie.

Le présent Engagement de Garantie est régi par le droit français et sera interprété conformément à celui-ci.

Tout litige relatif notamment à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent Engagement de Garantie relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de grande instance compétent.

Fait à [●]

Le [●]

Pour le Garant<sup>3</sup>

Pour l'Agence France Locale

En présence de la Société Territoriale<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Indication du montant en chiffres et en lettres obligatoire.

<sup>2</sup> La date d'expiration doit être au plus tôt quarante-cinq (45) Jours Ouvrés après la date d'échéance contractuelle de l'acte ou du contrat ayant conduit à la signature de l'Engagement de Garantie.

<sup>3</sup> Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour garantie autonome à première demande d'un montant plafond de [Plafond Initial, en chiffres et en lettres] euros ».

<sup>4</sup> Un pouvoir général de contresigner les Engagements de Garantie pourrait être consenti par la Société Territoriale à l'Agence France Locale.

**ANNEXE B**  
**MODÈLE D'APPEL EN GARANTIE**  
**APPEL PAR UN BÉNÉFICIAIRE**

A : [Coordonnées du Garant figurant sur le Site]

avec Agence France Locale – Société Territoriale  
 copie à A l'attention de Monsieur le Directeur Général  
 [Coordonnées de la Société Territoriale figurant sur le Site]

**Date :** [*insérer la date*]

**Lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou Courrier remis en main propre contre décharge**

**Demande de paiement au titre de la Garantie Autonome à Première Demande version 2016.1**

Madame, Monsieur,

1. Nous faisons référence à la garantie à première demande que vous avez consentie conformément au Modèle de Garantie version 2016.1 arrêté par le Conseil d'Administration de la société Agence France Locale – Société Territoriale (la **Garantie**) dont nous déclarons accepter le bénéfice et l'ensemble des stipulations.
2. A moins qu'ils ne soient autrement définis dans le présent Appel en Garantie, les termes ou expressions commençant par une majuscule utilisés ci-après ont le sens qui leur est attribué dans la Garantie.
3. Nous constatons qu'à la date de la présente, l'Agence France Locale ne nous a pas payé la somme de [*indiquer le montant*] euros (le **Montant Réclamé**). Le détail du Montant Réclamé ainsi que des Titres Garantis figure ci-dessous :

ISIN*	Common Code*	Date du Titre Garanti	Date d'échéance du Titre Garanti	Montant impayé (principal)	Montant impayé (intérêts)	Autres montants dus impayés (intérêts de retard, frais, etc.)	Montant total impayé

*\* si applicable*

4. Nous certifions qu'à la date des présentes, et sans que cela puisse remettre en cause le caractère autonome de la Garantie :
  - (a) le Montant Réclamé est dû et exigible conformément à (aux) (l')article(s) [*insérer le(s) numéro(s) de (l')article*] des modalités des Titres Garantis [en cas de Titres Garantis émis dans le cadre de différents programmes d'émission, préciser ces programmes et leurs modalités] [et qu'il n'a pas été payé pendant une période de plus de [\_\_\_] Jours Ouvrés après sa date

d'exigibilité (après expiration des périodes de grâce applicables et des périodes de règlement amiable prévues par les Modalités des Titres Garantis)] ; et

- (b) le Montant Réclamé n'a pas fait l'objet d'une demande de paiement au titre de la Garantie Société Territoriale (ou cette demande de paiement n'a pas été honorée conformément aux termes de ladite Garantie Société Territoriale);
- (c) le Montant Réclamé n'a pas fait l'objet d'une demande de paiement au titre de garanties consenties par d'autres Membres (ou ces demandes de paiement n'ont pas été honorées conformément aux termes desdites garanties).

5. Conformément à l'Article 9.2 de la Garantie, vous trouverez ci-joint :

- (a) la copie des documents juridiques relatifs aux Titres Garantis, avec indication de la clause indiquant que lesdits titres bénéficient de la Garantie ;
- (b) pour les Titres Garantis émis sous forme de titres financiers, l'attestation d'inscription en compte ;
- (c) la déclaration sur l'honneur du Bénéficiaire indiquant l'existence d'un défaut de paiement ;
- (d) le relevé d'identité bancaire sur lequel les sommes appelées doivent être virées.

6. Conformément aux termes du TITRE III de la Garantie, nous vous demandons, en votre qualité de Garant au titre de la Garantie, de nous payer le Montant Réclamé.

7. Conformément aux termes de l'Article 10.1 de la Garantie, le Montant Réclamé doit être payé dans le délai de cinq (5) Jours Ouvrés suivant la date de réception du présent Appel en Garantie.

8. [Le Montant Réclamé devra être payé sur le compte bancaire ayant les références suivantes : **[insérer le numéro IBAN du compte]**, ouvert dans les livres de **[insérer le nom de l'établissement teneur de compte]**.]<sup>5</sup>

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

---

**Pour [Insérer le nom du Bénéficiaire]**  
 en qualité de Bénéficiaire  
 Par : **[Insérer le nom du signataire]**  
 Titre : **[Insérer le titre du signataire]**

---

<sup>5</sup> Dans l'hypothèse où les modalités des Titres Garantis concernés ne rendent pas obligatoire le paiement par l'intermédiaire d'un système de compensation ou de règlement-livraison.

**ANNEXE C**  
**MODÈLE D'APPEL EN GARANTIE**  
**APPEL PAR UN REPRÉSENTANT**

A : [Coordonnées du Garant figurant sur le Site]

avec Agence France Locale – Société Territoriale  
 copie à A l'attention de Monsieur le Directeur Général  
 [Coordonnées de la Société Territoriale figurant sur le Site]

**Date :** [*insérer la date*]

**Lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou Courrier remis en main propre contre décharge**

**Demande de paiement au titre de la Garantie Autonome à Première Demande version 2016.1**

Madame, Monsieur,

1. Nous faisons référence à la garantie à première demande que vous avez consentie conformément au Modèle de Garantie version 2016.1 arrêté par le Conseil d'Administration de la société Agence France Locale – Société Territoriale (la **Garantie**) dont nous déclarons au nom et pour le compte des titulaires de Titres Garantis que nous représentons accepter le bénéfice et l'ensemble des stipulations.
2. A moins qu'ils ne soient autrement définis dans le présent Appel en Garantie, les termes ou expressions commençant par une majuscule utilisés ci-après ont le sens qui leur est attribué dans la Garantie.
3. Nous constatons qu'à la date de la présente, l'Agence France Locale n'a pas payé la somme de [*indiquer le montant*] euros (le **Montant Réclamé**) aux titulaires de Titres Garantis dont nous sommes les Représentants. Le détail du Montant Réclamé ainsi que des Titres Garantis figure ci-dessous :

ISIN*	Common Code*	Date du Titre Garanti	Date d'échéance du Titre Garanti	Montant impayé (principal)	Montant impayé (intérêts)	Autres montants dus impayés (intérêts de retard, frais, etc.)	Montant total impayé

\* si applicable

4. Nous certifions qu'à la date des présentes, et sans que cela puisse remettre en cause le caractère autonome de la Garantie :
  - (a) le Montant Réclamé est dû et exigible conformément à (aux) (l')article(s) [*insérer le(s) numéro(s) de (l')article*] des modalités des Titres Garantis [*en cas de Titres Garantis émis dans le cadre de différents programmes d'émission, préciser ces programmes et leurs modalités*] [et qu'il n'a pas été payé pendant une période de plus de [\_\_\_] Jours Ouvrés après sa date

d'exigibilité (après expiration des périodes de grâce applicables et des périodes de règlement amiable prévues par les Modalités des Titres Garantis) ;] et

- (b) le Montant Réclamé n'a pas fait l'objet d'une demande de paiement au titre de la Garantie Société Territoriale (ou cette demande de paiement n'a pas été honorée conformément aux termes de ladite Garantie Société Territoriale);
- (c) le Montant Réclamé n'a pas fait l'objet d'une demande de paiement au titre de garanties consenties par d'autres Membres (ou ces demandes de paiement n'ont pas été honorées conformément aux termes desdites garanties).

5. Conformément à l'Article 9.3 de la Garantie, vous trouverez ci-joint :

- (a) la copie des documents juridiques relatifs aux Titres Garantis, avec indication de la clause indiquant que lesdits titres bénéficient de la Garantie ;
- (b) la liste des titulaires de Titres Garantis concernés par l'appel et l'allocation du montant appelé entre lesdits Titulaires ;
- (c) la déclaration sur l'honneur du Représentant indiquant l'existence d'un défaut de paiement ;
- (d) le relevé d'identité bancaire sur lequel les sommes appelées doivent être virées ;
- (e) une copie du document en vertu duquel le Représentant a été nommé ou a le droit d'agir au nom des Bénéficiaires.

6. Conformément aux termes du TITRE III de la Garantie, nous vous demandons, en votre qualité de Garant au titre de la Garantie, de payer le Montant Réclamé.

7. Conformément aux termes de l'Article 10.1 de la Garantie, le Montant Réclamé doit être payé dans le délai de cinq (5) Jours Ouvrés suivant la date de réception du présent Appel en Garantie.

8. [Le Montant Réclamé devra être payé sur le compte bancaire ayant les références suivantes : **[insérer le numéro IBAN du compte]**, ouvert dans les livres de **[insérer le nom de l'établissement teneur de compte]**.]<sup>6</sup>

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

---

**Pour [Insérer le nom du Représentant]**

en qualité de [préciser la qualité du Représentant l'autorisant à agir]

Par : **[Insérer le nom du signataire]**

Titre : **[Insérer le titre du signataire]**

---

<sup>6</sup> Dans l'hypothèse où les modalités des Titres Garantis concernés ne rendent pas obligatoire le paiement par l'intermédiaire d'un système de compensation ou de règlement-livraison.

**ANNEXE D**  
**MODÈLE D'APPEL EN GARANTIE**  
**APPEL PAR LA SOCIÉTÉ TERRITORIALE**

A : [Coordonnées du Garant figurant sur le Site]

**Date :** [*insérer la date*]

**Lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou Courrier remis en main propre contre décharge**

**Demande de paiement au titre de la Garantie Autonome à Première Demande version 2016.1**

Madame, Monsieur,

1. Nous faisons référence à la garantie à première demande que vous avez consentie conformément au Modèle de Garantie version 2016.1 arrêté par le Conseil d'Administration de la société Agence France Locale – Société Territoriale (la **Garantie**).
2. A moins qu'ils ne soient autrement définis dans le présent Appel en Garantie, les termes ou expressions commençant par une majuscule utilisés ci-après ont le sens qui leur est attribué dans la Garantie.
3. Nous vous informons que la Société Territoriale vient de recevoir [un appel en garantie au titre de la Garantie Société Territoriale / une Demande d'Appel en Garantie] pour un montant total de [*indiquer le montant*] euros (le **Montant Réclamé**).
4. En conséquence, nous vous demandons de payer le Montant Réclamé aux titulaires de Titres Garantis conformément au détail figurant ci-dessous :

ISIN*	Common Code*	Date du Titre Garanti	Date d'échéance du Titre Garanti	Montant (principal)	Montant (intérêts)	Autres montants dus (intérêts de retard, frais, etc.)	Montant total

*\* si applicable*

5. Conformément à l'Article 9.4 de la Garantie, vous trouverez ci-joint :
  - (a) la copie de l'appel reçu au titre de la Garantie Société Territoriale, y compris ses annexes ou la copie de la Demande d'Appel émise par l'Agence France Locale, à l'exclusion de ses annexes ;
  - (b) la déclaration sur l'honneur de la Société Territoriale confirmant l'appel de la Garantie Société Territoriale ou l'existence d'une Demande en Paiement ;

- (c) la liste des titulaires de Titres Garantis concernés par l'appel et l'allocation du montant appelé entre lesdits Titulaires ;
  - (d) le relevé d'identité bancaire du compte ouvert dans les livres [de l'Agence France Locale / la Caisse des dépôts et consignations] au nom de la Société Territoriale et pour le compte des titulaires de Titres Garantis visés au paragraphe 9.4.2(c) ci-dessus, sur lequel les sommes appelées doivent être virées accompagné de la copie de l'instruction de paiement visée à l'Article 9.4.3.
6. Conformément aux termes du TITRE III de la Garantie, nous vous demandons, en votre qualité de Garant au titre de la Garantie, de payer le Montant Réclamé.
  7. Conformément aux termes de l'Article 10.2 de la Garantie, le Montant Réclamé doit être payé [dans le délai de cinq (5) Jours Ouvrés suivant la date de réception du présent Appel en Garantie / le \_\_\_\_\_].
  8. Le Montant Réclamé devra être payé sur le compte bancaire ayant les références suivantes : [*insérer le numéro IBAN du compte*], ouvert dans les livres de la Caisse des dépôts et consignations.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

---

**Pour la Société Territoriale**

Par : [*Insérer le nom du signataire*]

Titre : [*Insérer le titre du signataire*]

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 184**  
**Marchés publics - Compte-rendu de la délégation au Président du**  
**Conseil départemental**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **184**,

Vu les conclusions de la 1<sup>ère</sup> commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne acte au Président du Conseil départemental du compte-rendu, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> octobre 2020, de la délégation qui lui a été faite dans le cadre de l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2021.01.11 14:24:56 +0100  
Ref:20210104\_102804\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 185**  
**Gestion du personnel départemental**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 185,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Considérant qu'il convient de lire au dernier alinéa des paragraphes suivants du rapport :

**II – Lignes directrices de Gestion :**

« Le Comité Technique **est consulté le 11 décembre** sur les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, pour la période 2021-2025, dont vous trouverez le détail en annexe au présent rapport ».

**III – Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :**

« Le Comité Technique **est consulté le 11 décembre** sur le Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2021-2023, dont vous trouverez le détail en annexe au présent rapport. »

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

Décide :

### **I – Tableau des effectifs**

#### **1) de créer les postes suivants au titre de l'accroissement temporaire d'activités en 2021 :**

##### **Ensemble des services :**

###### **Pour répondre aux demandes urgentes et imprévues :**

- création de quatre postes de catégorie A, pour une durée maximale de douze mois,
- création de quatre postes de catégorie B, pour une durée maximale de douze mois,
- création de huit postes de catégorie C, pour une durée maximale de douze mois.

##### **Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche**

###### **Pour répondre aux besoins du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche sur 2021 :**

- création de soixante postes d'ingénieur territorial, technicien territorial, adjoint technique territorial et adjoint administratif territorial, pour une durée maximale de douze mois.

##### **Collèges**

###### **Pour compenser le surcroit de travail lié à la COVID 19 et la réduction des contrats aidés.**

- création de trente postes d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement pour une durée maximale de douze mois.
- création de soixante-treize postes d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement pour une durée maximale de douze mois. Ces postes seront pourvus par des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

#### **2) de créer les postes suivants au titre de l'accroissement saisonnier d'activités en 2021 :**

##### **Ensemble des services :**

###### **Pour répondre aux demandes urgentes et imprévues :**

- création de quatre postes de catégorie A, pour une durée maximale de six mois,
- création de quatre postes de catégorie B, pour une durée maximale de six mois,
- création de huit postes de catégorie C, pour une durée maximale de six mois.

##### **Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche**

###### **Pour répondre aux besoins du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche sur 2021 :**

- création de cent vingt postes d'ingénieur territorial, technicien territorial, adjoint technique territorial et adjoint administratif territorial, pour une durée maximale de six mois.

##### **Direction de la Culture**

###### **Pour assurer les missions d'accueil et de guidage à la Caverne du Dragon**

- création de six postes d'adjoint territorial du patrimoine et d'assistant principal territorial de conservation, pour une durée maximale de six mois.

###### **Pour mener à bien le programme prévisionnel du Pôle Archéologique**

- création de huit postes d'assistant principal territorial de conservation, pour une durée maximale de six mois.

##### **Collèges**

###### **Pour faire face au surcroit de travail lié au COVID 19 et la réduction des contrats aidés.**

- création de quarante postes d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement pour une durée maximale de six mois.

### **3) Créations de postes**

#### **Pilotage des Territoires**

En lien avec la convention de coopération entre Pôle Emploi et le Département de l'Aisne pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et particulièrement les bénéficiaires du RSA, à titre expérimental, il convient de créer un poste d'assistant socio-éducatif territorial à l'UTAS de La Fère pour 2021.

Afin d'assurer un accompagnement permanent et concerté des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, un Travailleur Médico-Social (TMS) du Conseil départemental et un conseiller dédié Pôle Emploi, s'emploieront à régler d'une part la situation globale et les difficultés sociales, et d'autre part les difficultés d'accès ou retour à l'emploi ou la formation. Une évaluation permettra de comparer les résultats en termes de réinsertion professionnelle entre le dispositif actuel, qui va perdurer, et ce poste dédié expérimental.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettraient pas de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire, il pourrait être occupé par un agent contractuel détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi.

La rémunération de cet agent sera fixée selon l'échelon détenu s'il est titulaire ou en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes de l'agent s'il est contractuel.

#### **Direction du Développement Social, du Logement et de l'Insertion**

Lors de sa réunion du 12 octobre 2020, l'Assemblée départementale a acté une collaboration entre la Direction Départementale de Sécurité Publique (DDSP) et les services sociaux. Il est proposé l'accueil d'un travailleur social au sein des locaux d'un commissariat. Cet agent du Département permettra d'assurer une prise en charge sociale de la personne parallèlement au traitement par la police. Une convention a été rédigée et est en cours de signature à la Préfecture. Il convient donc de créer un poste d'assistant territorial socio-éducatif pour une durée de trois ans.

L'Etat, par le biais des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD), finance ce poste à hauteur de 50 %.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettraient pas de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire, il pourrait être occupé par un agent contractuel détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi.

La rémunération de cet agent sera fixée selon l'échelon détenu s'il est titulaire ou en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes de l'agent s'il est contractuel.

Afin d'assurer le déploiement de la plateforme de mise en relation des employeurs avec les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et la gestion des dossiers du Fonds Social Européen (FSE), il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial, chargé des fonctions de hotliner.

#### **Établissement Départemental de l'Enfance et de la Famille**

Dans le cadre des extensions du Placement Educatif A Domicile (PEAD) du secteur sud, il convient de créer un poste de conseiller en économie sociale et familiale.

#### **Direction des Ressources Humaines**

Au regard de l'évolution constante des missions des directions et services du Département et de la mise en place des lignes directrices de gestion des ressources humaines, il apparaît nécessaire de créer un poste de rédacteur territorial, chargé des fonctions de Conseiller mobilité et parcours professionnels.

Cet agent sera chargé d'accompagner individuellement et/ou collectivement les projets professionnels des agents, de participer à la mise en place et à la prise en charge du dispositif Période Préparatoire au Reclassement au sein de la collectivité, de gérer la mobilité interne des agents, de concevoir, mettre en œuvre et évaluer les dispositifs de mobilité et d'accompagnement professionnel, en lien avec les agents, les services et les partenaires. Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettaient pas de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire, il pourrait être occupé par un agent contractuel détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi.

La rémunération de cet agent sera fixée selon l'échelon détenu s'il est titulaire ou en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes de l'agent s'il est contractuel.

### **Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche**

Afin de faire suite à l'admission au concours externe d'un agent contractuel en poste au Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche depuis 2015 et de le stagiairiser, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

#### **4) De créer les postes suivants par suppressions :**

##### **Direction des Bâtiments**

- création de trois postes d'adjoint technique territorial par suppression d'un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste d'emploi avenir.
- création d'un poste d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial.
- création de trois postes d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement par suppression de trois postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe des établissements d'enseignement.

##### **Direction de l'Enfance et de la Famille**

- création d'un poste de puéricultrice territoriale hors classe par suppression d'un poste de puéricultrice de classe normale
- création d'un poste d'infirmier territorial en soins généraux hors classe par suppression d'un poste de puéricultrice territoriale de classe supérieure,
- création d'un poste d'infirmier territorial en soins généraux hors classe par suppression d'un poste d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale.

##### **Établissement Départemental de l'Enfance et de la Famille**

- création de deux postes d'assistant socio-éducatif de classe normale 1<sup>er</sup> grade par suppression de deux postes d'ouvrier principal de 2<sup>ème</sup> classe.

##### **Direction des Ressources Humaines**

- création d'un poste de rédacteur territorial en suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

##### **Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité**

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

##### **Direction Informatique**

- création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine.

### **Direction du Développement Social, du Logement et de l'Insertion**

- création d'un poste de rédacteur territorial principal 1<sup>ère</sup> classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial.

### **Direction de la Culture**

- création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial.

### **Direction de la Voirie Départementale**

- création d'un poste d'agent de maîtrise territorial par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial principal,
- création de deux postes d'adjoint technique territorial par suppression de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### **Pilotage des Territoires**

- création d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle par suppression d'un poste de conseiller territorial socio-éducatif.
- création de trois postes d'assistant territorial socio-éducatif de 2<sup>ème</sup> classe par suppression de deux postes d'assistant territorial socio-éducatif de 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle,
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial,
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### **Maison du Handicap**

- création de deux postes d'attaché territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'un poste d'infirmier territorial en soins généraux hors classe.
- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe par suppression d'un poste d'attaché territorial.

### **Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA)**

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression d'un poste d'emploi avenir.

## **5) Suppressions de postes**

### **Établissement Départemental de l'Enfance et de la Famille**

Un poste d'adjoint des cadres hospitaliers de classe normale, responsable du Service Economat et Finances, a été créé lors de la réunion en date du 4 juillet 2016. Ce poste a été pourvu en interne.

Il convient donc de supprimer ce poste d'adjoint des cadres hospitaliers de classe normale.

## **6) De modifier les postes suivants :**

### **Direction du Développement Social, du Logement et de l'Insertion**

Lors de sa réunion du 19 février 2007, l'Assemblée départementale a décidé la création d'un poste d'assistant socio-éducatif pour une durée d'un an, afin de mettre en place un dispositif expérimental sur le principe d'une collaboration renforcée entre les services de la gendarmerie et les services sociaux. La durée de cette convention a été prorogée par différents avenants.

Lors de sa réunion en date du 26 septembre 2016, un second poste d'assistant social a été créé dans le cadre de ce même dispositif. L'Etat, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP) finance ce poste à hauteur de 50 %. Après évaluation de ces dispositifs, il a été acté le 12 octobre 2020, l'intérêt de prolonger cette démarche. Il convient donc de prolonger ces deux postes d'assistant socio-éducatif pour une durée de trois ans.

Des postes étant vacants dans les directions suivantes, il convient de les modifier :

**Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité**

- Un poste d'attaché territorial est vacant au service Régulation et Prospectives.

**Direction des Bâtiments**

- Un poste d'ingénieur territorial est vacant au service de l'Architecture et des Bâtiments.

**Direction des Affaires Financières et de l'Achat Public**

- Un poste d'attaché territorial est vacant au service Central des Marchés.

**Pilotage des Unités Territoriales d'Action Sociale**

- Un poste de psychologue territorial est vacant à l'UTAS de SOISSONS.

- Un poste d'assistant territorial socio-éducatif de 2<sup>ème</sup> classe est vacant au service Equipe Action Sociale de l'UTAS de SOISSONS.

- Un poste d'assistant territorial socio-éducatif de 2<sup>ème</sup> classe est vacant au service Equipe Action Sociale de l'UTAS de LAON.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettaient pas de pourvoir ces emplois par des fonctionnaires, ils pourraient être occupés par des agents contractuels détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper ces emplois.

La rémunération de ces agents sera fixée selon l'échelon détenu s'ils sont titulaires ou en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes des agents s'ils sont contractuels.

**7) De modifier les rémunérations suivantes :**

**Direction des Affaires Financières et de l'Achat Public**

Afin de tenir compte de la manière de servir et de l'expérience d'un agent contractuel, attaché territorial, il est proposé de fixer sa rémunération au 2<sup>ème</sup> échelon de son grade.

**Direction de l'Aménagement du Territoire Et du Développement Durable**

Afin de tenir compte de la manière de servir et de l'expérience d'un agent contractuel, ingénieur territorial, il est proposé de fixer sa rémunération au 2<sup>ème</sup> échelon de son grade.

**Direction de la Culture**

Afin de tenir compte de la manière de servir, de l'expérience et du niveau de diplôme d'un agent contractuel, attaché territorial de conservation de patrimoine, il est proposé de fixer sa rémunération au 2<sup>ème</sup> échelon de son grade.

Afin de tenir compte de la manière de servir et de l'expérience d'un agent contractuel, attaché territorial de conservation de patrimoine, spécialiste de la Protohistoire au Pôle Archéologique, il est proposé de fixer sa rémunération au 3<sup>ème</sup> échelon de son grade.

**Pilotage des Territoires**

Afin de tenir compte de la manière de servir et de l'expérience d'un agent contractuel, attaché territorial, il est proposé de fixer sa rémunération au 2<sup>ème</sup> échelon de son grade.

### **Direction Informatique**

Afin de tenir compte de la manière de servir et de l'expérience d'un agent contractuel, attaché territorial, il est proposé de fixer sa rémunération au 3<sup>ème</sup> échelon de son grade.

### **II – Lignes directrices de gestion**

Prend acte des Lignes Directrices de Gestion, telles qu'elles figurent en annexe au rapport du Président,

### **III – Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

Prend acte du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes tel qu'il figure en annexe au rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:37:26 +0100  
Ref:20201221\_145602\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 186**

**Modification de la représentation départementale au Conseil  
d'administration de la Maison de Retraite Départementale de l'Aisne  
(MRDA)**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 186,

Vu les conclusions de la 1<sup>ère</sup> commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3121-15 ;

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles, notamment l'article L.315-10 et R.315-11 ;

Vu la délibération n°153 du Conseil départemental en date du 9 avril 2018 ;

Vu le rapport N° 186 ;

Considérant la démission de M. Pierre-Jean VERZELEN de ses fonctions de Président du Conseil d'administration de la MRDA ;

Procède dans les conditions suivantes à l'élection du représentant du Président du Conseil départemental pour assurer la présidence du Conseil d'administration de la Maison de Retraite Départementale de l'Aisne (MRDA) :

La liste présentée comportant autant de noms que de fonctions à pourvoir, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

Est ainsi désigné, à l'unanimité, pour assurer la présidence du Conseil d'administration de la Maison de Retraite Départementale de l'Aisne (MRDA) :

Représentant du Président du Conseil départemental : M. Georges FOURRE.

La nouvelle représentation départementale dans cette instance s'établira en conséquence comme suit :

- Le Président du Conseil départemental ou son représentant (Georges FOURRE) ;
- P. J. VERZELEN ;
- T. DUDEBOUT ;
- F. KARIMET ;
- A. TUJEK ;
- N. LECOULTRE.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:37:37 +0100  
Ref:20201221\_145603\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 187**

**Représentation départementale au sein du Conseil Départemental de  
Sécurité Civile de l'Aisne**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 187,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3121-15,

Vu la liste des noms des représentants titulaire et suppléant proposés au vote,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

Procède, dans les conditions suivantes, à la désignation des représentants titulaire et suppléant du Département de l'Aisne au Conseil départemental de sécurité civile (CDSC) :

La liste présentée comportant autant de noms que de fonctions à pourvoir, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

Sont ainsi désignées à l'unanimité pour représenter le Département :

- Membre titulaire : Mme Colette BLERIOT,
- Membre suppléant : Mme Marie-Françoise BERTRAND.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:34:54 +0100  
Ref:20201221\_145603\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 201**

**Interventions départementales en faveur des établissements publics locaux d'enseignement et privés sous contrat d'association du Département**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 201,

Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur Mme Anne MARICOT)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention),

Décide :

1) d'accepter les modalités financières, telles que décrites dans le rapport du Président, relatives à la participation d'un hébergement en lycée pour la restauration scolaire pour les établissements suivants : collège Gérard Philipe au lycée Léonard de Vinci à SOISSONS ; les collèges Gabriel Hanotiaux et Jean Moulin au lycée Henri Martin ; le collège Montaigne au lycée Condorcet et le collège Pierre de La Ramée au lycée Pierre de La Ramée à SAINT-QUENTIN,

2) pour les établissements privés d'enseignement du premier cycle du second degré sous contrat d'association du Département :

- de fixer pour l'année 2021 :

. à 330,34 € par élève, la part « matériel » du forfait externat,

. les taux de contribution forfaitaire de la part « personnel » à 450 € par élève pour chacun des 80 premiers élèves et à 245,80 € par élève à partir du 81<sup>ème</sup>,

- d'individualiser par établissement les participations départementales 2021 au titre de la part « matériel » et de la part « personnel » en fonction des effectifs constatés à la rentrée 2020- 2021 telles qu'elles figurent en annexes 1 et 2 au rapport du Président,

- d'adopter les modalités de versement de la part « matériel » en deux fois dans l'année et de la part « personnel » en trois fois dans l'année,

3) de solliciter la participation des Départements des Ardennes, de l'Oise et du Nord au frais de fonctionnement du collège public Jules Ferry de ROZOY-SUR-SERRE et des collèges privés Saint Antoine à BOHAIN-EN-VERMANDOIS et Saint Vincent de Paul à SOISSONS, qui accueillent à la rentrée 2021 au moins 10 % d'élèves résidant sur leurs territoires respectifs,

4) d'adopter les modalités de versement de la subvention de 16 000 € attribuée à l'association de promotion de la sécurité routière comme suit : « Le versement de la subvention interviendra en une seule fois, sous réserve des crédits disponibles, sur présentation d'un bilan financier et d'activité des actions menées dans un délai maximum de 6 mois après la réalisation de celles-ci »,

5) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer :

- les conventions d'accueil et financières à intervenir dans le cadre d'un hébergement en lycée pour la restauration scolaire pour les établissements suivants : collège Gérard Philippe au lycée Léonard de Vinci à SOISSONS ; les collèges Gabriel Hanotaux et Jean Moulin au lycée Henri Martin ; le collège Montaigne au lycée Condorcet et le collège Pierre de La Ramée au lycée Pierre de La Ramée à SAINT-QUENTIN,

- les conventions à intervenir avec les Départements de la Marne et du Nord dans le cadre de la scolarisation de collégiens de l'Aisne dans des établissements de leurs territoires,

- les conventions à intervenir avec les Départements des Ardennes, de l'Oise et du Nord dans le cadre de la scolarisation de collégiens de leur territoire dans des établissements de l'Aisne,

6) de ratifier l'inscription des crédits suivants :

### **En dépenses**

Chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage,

Hors Autorisation d'Engagement : 8 179 861,17 €,

Sur Autorisation d'Engagement : 39 960,00 €.

**En recettes**

Chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage,  
Hors Autorisation d'Engagement : 1 201 600,00 €,  
Sur Autorisation d'Engagement : 19 980,00 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:42:02 +0100  
Ref:20201217\_152605\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 202**

**Bourse départementale dans le premier cycle du second degré -  
Année scolaire 2021-2022  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 202,

Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'adopter, pour l'année scolaire 2021/2022, le régime de la bourse départementale pour le premier cycle du second degré, tel qu'il figure dans le rapport du Président,
- de fixer la date limite de dépôt des demandes de bourse au 4 novembre 2021,

- de ratifier l'inscription du crédit suivant :

**En dépenses**

Chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : 100 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:42:16 +0100  
Ref:20201217\_152606\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 203**  
**Bourses de l'enseignement supérieur et séjours éducatifs scolaires**  
**dans l'enseignement du premier degré**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 203,

Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie l'inscription du Crédit de Paiement suivant :

En dépenses

Chapitre 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : 260 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:42:21 +0100  
Ref:20201217\_152606\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 204**

**Intervention du Département dans le domaine de la jeunesse  
# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **204**,

Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur **Mme Anne MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ratifie l'inscription en dépenses au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, d'un crédit de 327 000 € au titre des interventions du Département en faveur de la Jeunesse ;

2) Individualise les aides telles qu'elles figurent en annexes au rapport du Président :

- annexe 1: Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),
- annexe 2 : Séjours de Vacances (SV) étant entendu que le versement de l'aide est conditionné à la présentation du récépissé de déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),

- annexe 3 : pour les associations de jeunesse ;

3) Autorise le Président à signer la convention financière 2021 à intervenir avec l'association Education Jeunesse Aisne (EJ'N) et figurant en annexe 4 au rapport du Président ;

4) Adopte le projet d'avenant 2021 à la convention 2019-2021, signée le 23 mai 2019, avec le Centre d'Information Jeunesse (CIJ) tel qu'il figure en annexe 5 au rapport du Président et autorise celui-ci à le signer.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:40:22 +0100  
Ref:20201217\_152606\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 205**  
**Intervention du Département dans le domaine de l'Education Populaire**  
**(FACEP)**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 205,

Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur **Mme Anne MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

1) Adopte le principe d'un conventionnement d'objectifs triennal 2021-2023 avec les cinq fédérations d'éducation populaire départementales suivantes : Fédération Départementale des MJC, Ligue de l'Enseignement – Fédération départementale de l'Aisne, Fédération Départementale des Familles Rurales de l'Aisne, Fédération des Centres Sociaux des Pays Picards et Association départementale des Francas de l'Aisne, selon un dispositif qui distingue, d'une part, une aide au fonctionnement, d'autre part, une participation aux actions fédérales et interfédérales ;

2) Adopte le projet de convention d'objectifs triennal 2021-2023 selon le modèle joint en annexe 1 au rapport du Président ;

3) Ouvre, au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, une Autorisation d'Engagement 2021/1 Fédération d'Education Populaire, de 304 810 €, selon l'échéancier de Crédits de Paiement suivant :

2021 : 238 405 €

2022 : 66 405 € ;

4) Ratifie, au même chapitre, pour 2021, l'inscription des Crédits de Paiement suivants :

+ 66 405 € correspondant à l'échéance 2021 de l'Autorisation d'Engagement 2020/1 Fédération d'Education Populaire,

+ 238 405 € correspondant à la première année d'échéance de l'Autorisation d'Engagement 2021/1 Fédération d'Education Populaire ;

5) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à ces Autorisations d'Engagement est jointe aux documents budgétaires ;

6) Valide les interventions du Département au titre du fonctionnement d'une part, des actions fédérales et interfédérales, d'autre part, et individualise au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, les financements tels qu'ils figurent en annexes 2, 3 et 4 du rapport du Président ;

7) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions d'objectifs triennales 2021-2023 et leurs éventuelles annexes à intervenir avec chaque fédération.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:41:14 +0100  
Ref:20201217\_152607\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 206**

**Contrat Aisne Partenaire pour les Jeunes (CAP'Jeunes)  
# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu sa précédente délibération en date du 20 juillet 2020, relative au rapport n°207,

Vu le rapport N° 206,

Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ratifie, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, l'inscription du Crédit de Paiement suivant :

150 000 € correspondant à l'échéance 2021 de l'Autorisation d'Engagement 2020/1 CAP Jeunes ;

2) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à cette Autorisation d'Engagement est jointe aux documents budgétaires ;

3) Autorise le Président à signer les conventions à intervenir entre le jeune demandeur, la collectivité d'accueil et le Département.



Michel GENESSEAUX

MICHEL GENESSEAUX  
2020.12.18 16:40:31 +0100  
Ref:20201217\_152607\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 241**  
**Equipement des collèges**  
**\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 241,

Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur **Mme Anne MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ouvre une Autorisation de Programme 2021/1 de 100 000 € au chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, au titre du premier équipement des collèges ;

2) Inscrit en dépenses au chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, les Crédits de Paiement suivants :

Sur Autorisation de Programme : **70 000 €** ;

3) Inscrit en recettes au chapitre 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, les crédits suivants :

**2 967 441 €** au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges ;

4) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents aux Autorisations de Programme 2021/1, 2020/1 et 2019/1 au titre du premier équipement des collèges est jointe aux documents budgétaires.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:34:35 +0100  
Ref:20201221\_093602\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 242**

**Equipement des EPLE et établissements d'enseignement privé sous  
contrat d'association du Département  
# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **242**,

Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre, 8 abstentions),

1) Ouvre au chapitre 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, l'Autorisation de Programme suivante :

- 150 000 € au titre du dispositif d'aide à l'investissement en faveur des établissements privés du premier cycle du second degré sous contrat d'association du Département ;

2) Inscrit **en dépenses** au chapitre 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, les crédits suivants :

Sur Autorisation de Programme : 150 000,00 €

Hors Autorisation de Programme : 30 000,00 €<sub>99</sub>;

3) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents aux Autorisations de Programme 2020/1 et 2021/1 – Collèges privés travaux est jointe aux documents budgétaires.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:38:10 +0100  
Ref:20201221\_093602\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZETCZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 301**  
**Budget Primitif du Laboratoire Départemental d'Analyses et de**  
**Recherche**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **301**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte les propositions du Président relatives au budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche ;

- Valide l'inscription suivante au budget départemental au titre de la subvention pour charges de service public pour l'année 2021 :

Chapitre 936 – Action économique

800 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:42:25 +0100  
Ref:20201217\_152607\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 302**  
**Politique départementale de soutien au domaine de l'Agriculture et du**  
**Tourisme**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 302,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (17 abstentions),

Décide :

- 1) d'ouvrir, au chapitre 936 - Action économique, l'Autorisation d'Engagement globale suivante :  
ATTRACTIVITE 14/928AGR 2021-1 + 2 900 000 €,

2) de ratifier les Crédits de Paiement à hauteur de : 2 932 176 €,

en dépense, chapitre 936 - Action économique sur :

. les Autorisations d'Engagement antérieures à 2021, ELEVAGE 02 AE 2016-1 (100 000 €),  
ATTRACTIVITE 14/928 AGR 2020-1 (304 000 €),

. l'Autorisation d'Engagement globale 2021-1 ATTRACTIVITE  
14/928 AGR 2019-1 (2 473 176 €),

- hors programme : 55 000 € au titre des adhésions et cotisations statutaires,

3) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des Autorisations d'Engagement 14/928 AGR 2021-1, ELEVAGE 02 2016-1, 14/928 AGR 2020-1 reprises à la présente délibération tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président,

4) de ratifier le crédit suivant en recettes :

chapitre 936-Actions économiques	27 000 €,
chapitre 941-Autres impôts et taxes	80 500 €,

5) d'individualiser les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

* Chambre d'Agriculture de l'Aisne	180 000 €,
* Association Solidarité Paysans	10 000 €,
* Groupement de Défense Sanitaire (GDS)	129 000 €,
* Réseau des Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) Hauts-de-France	6 000 €,
* Bio en Hauts-de-France	15 000 €,
* Bio en Hauts-de-France : salon Terr'Eau Bio	10 000 €,
* Société des Courses de LA CAPELLE	3 000 €,
* Fédération régionale des courses hippiques du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Oise	9 000 €,
* Agence de Développement Touristique de l'Aisne (ADT)	1 353 987 €,
* Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre	1 100 000 €,
* Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne	7 000 €,

6) de donner délégation à la Commission permanente pour individualiser les subventions en matière agricole et touristique des demandes à venir en cours d'année,

7) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions qui seront passées avec la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, le Groupement de Défense Sanitaire de l'Aisne, l'Agence de Développement Touristique, ainsi que l'arrêté relatif au Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:40:42 +0100  
Ref:20201217\_152607\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 303**  
**Gestion de la Zone d'Intérêt départemental (ZID) de l'omois - Adoption**  
**du budget annexe 2021**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 303,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide, dans le cadre de la gestion de la ZID de l'Omois, d'inscrire sur le budget annexe, au chapitre 935 - Aménagement des territoires et habitat, les Crédits de Paiement (CP) suivants :



En dépenses :  
En recettes :

1 688 850 €,  
1 688 850 €.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. GENNESSEUX', written over a horizontal line.

Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:40:58 +0100  
Ref:20201217\_152608\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 304**  
**Intervention dans le domaine du logement**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **304**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ratifie l'inscription des crédits suivants :

En dépenses :

Chapitre 935 – Aménagement des territoires et habitat :

Participation départementale au Fonds de Solidarité pour le Logement	700 000 €,
Convention d'objectifs de l'association SOLIHA Aisne	290 000 € ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer avec SOLIHA Aisne la convention d'objectifs 2021 selon les orientations définies dans le rapport du Président.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX  
2020.12.18 16:41:22 +0100  
Ref:20201217\_152608\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 305**  
**Intervention dans le domaine du logement**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **305**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Minore l'Autorisation d'Engagement suivante :

Chapitre 935 – Aménagement des territoires et habitat  
CP/AE 2019-1 – 30/72PIGEN – Suivi-animation du PIG

- 64 060 € ;

2) Ratifie les inscriptions de crédits de paiement 2021 suivantes :

En dépenses :

Chapitre 935 – Aménagement des territoires et habitat :  
CP/AE 2019-1 – 30/72PIGEN – Suivi-animation du PIG

120 000 €

En recettes :

Chapitre 935 – Aménagement des territoires et habitat :  
PIG départemental et MOUS sédentarisation des gens du voyage 150 000 € ;  
(participation de l'Etat)

- 3) Adopte l'échéancier de Crédits de Paiement relatif au PIG départemental tel qu'il figure au rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:42:41 +0100  
Ref:20201217\_152608\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 341**  
**Politique départementale de soutien au domaine de l'économie et de l'agriculture**  
**# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 341,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

**I – ECONOMIE :**

- 1) de ratifier l'inscription du Crédit ci-dessous en recette :  
- chapitre 923 – Dettes et autres opérations financières 70 000,00 €,

**II – PCAE 2014-2020 :**

- 1) de modifier l'Autorisation de Programme 2014 de la façon suivante :  
ECONOMIE AP 2014-3 : PCAE 14 AGRI +100 000,00 €  
Celle-ci est portée à 1 100 000 €,

2) de ratifier l'inscription du Crédit de Paiement ci-dessous en dépenses :  
- chapitre 906 - Action économique 241 270,82 €,

3) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme ECONOMIE AP 2014-3 PCAE 14AGRI, tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président,

**III – Diversification agricole, création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et développement d'actions en faveur des circuits courts :**

1) d'ouvrir l'Autorisation de Programme 2021 suivante :  
DIVERSAGRI AP 2021-1 : DIVERSIFICATION AGRICOLE 80 000,00 €,

2) de ratifier l'inscription du Crédit de Paiement ci-dessous en dépenses :  
- chapitre 906 - Action économique 80 000,00 €,

3) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des Autorisations de Programme DIVERSAGRI 2019-1 et 2021-1 reprises à la présente délibération tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président,

4) de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour individualiser les subventions qui seront allouées au cours de l'année 2021.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:37:00 +0100  
Ref:20201221\_093603\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 342**

**Politique départementale de soutien au domaine du Tourisme  
# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **342**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- 1) de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie touristique du Département et d'ouvrir en dépenses, l'Autorisation de Programme 2021-1 sur le Programme SCHEMTOURI 2021-1 au chapitre 906 - Action économique : + 900 000,00 €
- 2) de modifier en recettes, l'Autorisation de Programme 2019-5 sur le Programme TAXE DE SEJOUR 14/633TSEJ, au chapitre 906 - Action économique : + 924,24 €  
Celle-ci est portée à 14 424,24 € ;

3) de ratifier l'inscription des Crédits de Paiement suivants au chapitre 906 - Action économique :

- en dépense :	702 000,00 €
sur les Autorisations de Programme	
SCHEMTOURI 2021-1 (300 000 €)	
SCHEMTOURI 2019-1 (400 000 €)	
14/633TSEJ 2019-1 (2 000 €)	
- en recette :	
sur l'Autorisation de Programme 14/633TSEJ 2019-5	3 000,00 €

4) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des Autorisations de Programme précitées, tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président,

5) de donner délégation à la Commission permanente pour individualiser les demandes de subventions en cours d'année 2021,

6) d'individualiser, sur l'Autorisation de Programme SCHEMTOURI 2019-1 ouverte au chapitre 906 – Action économique, du Budget départemental, au titre du Schéma Départemental de Développement Touristique, les subventions suivantes :

- 5 473 €, soit 27,71 % d'une dépense éligible de 19 748 € TTC, à l'Association du Musée de VASSOGNE, pour la réalisation de la deuxième tranche de travaux de réhabilitation de la Maison Provisoire,
- 132 050 €, soit 25 % d'une dépense éligible de 528 200 € HT, à la commune de TUPIGNY, pour la réalisation d'un projet touristique comprenant la création d'un estaminet, d'un gîte et d'un commerce équitable, sous réserve du plan de financement définitif de l'opération, le taux maximum d'aide publique étant de 80 %.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:37:30 +0100  
Ref:20201221\_093604\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 343**

**Intervention dans le domaine du logement  
# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **343**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. Freddy GRZEZICZAK et Mme Anne MARICOT ne participent pas au vote),

1) Autorise l'ouverture des Autorisations de Programme ainsi qu'il suit :

**Chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat**

- Convention d'objectifs avec l'OPAL 02 – 08CONVOPAC – AP 2021-1	200 000 €
- Subvention Départementale pour l'Amélioration Sanitaire de l'Habitat – 05SDASH - AP 2021-1	130 000 €
- Accession sociale « Ma Maison dans l'Aisne » - 08POLLOG – AP 2021-1	300 000 €
- Logements intermédiaires pour personnes âgées / handicapées – 08POLLOG – AP 2021-2	300 000 €

- Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat indigne / Précarité Energétique / Autonomie – 09PIGENERG – AP 2021-1	450 000 €
- Création de logements locatifs sociaux – 12CREALOG – AP 2021-1	400 000 €
- Réhabilitation thermique des logements – 12REHAENER – AP 2021-1	300 000 €
- Accédant à la propriété dans l'ancien – 14ACCEDANT – AP 2021-1	10 500 €
- Avance remboursable dans le cadre du PIG départemental – 12AVANCPIG – AP 2021-1	150 000 €
<b>TOTAL – Chapitre 905</b>	<b>2 240 500 €</b>

#### Chapitre 904 – Santé et action sociale

- Programme départemental d'aide à l'investissement en faveur Des personnes dépendantes – 18AIDOMIPA – AP 2021-1	60 000 €
<b>TOTAL – Chapitre 904</b>	<b>60 000 €;</b>

#### 2) Autorise la diminution des Autorisations de Programme suivantes :

- 05SDASH – AP 2019/1	- 82 328 €
- 09PIGENERG – AP 2016/1	- 3 318 €
- 12AVANCPIG – AP 2016/1	- 2 770 €
- 12AVANCPIG – AP 2019/1	- 48 395 €
- 12CREALOG – AP 2019/1	- 239 500 €
- 12REHAENER – AP 2019/1	- 236 000 €
<b>TOTAL Chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>- 612 311 €</b>

#### 3) Ratifie les inscriptions de Crédits de Paiement 2021 suivantes :

##### En dépenses

#### Chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat

- Subvention Départementale pour l'Amélioration Sanitaire de l'Habitat CP/AP 2018-1 – 05SDASH	489 €
- Subvention Départementale pour l'Amélioration Sanitaire de l'Habitat CP/AP 2019-1 – 05SDASH	2 672 €
- Subvention Départementale pour l'Amélioration Sanitaire de l'Habitat CP/AP 2020-1 – 05SDASH	30 000 €
- Subvention Départementale pour l'Amélioration Sanitaire de l'Habitat CP/AP 2021-1 – 05SDASH	30 000 €
- Convention d'objectifs avec l'OPAL 02 – CP/AP 2018/1 – 08CONVOPAC	30 000 €
- Convention d'objectifs avec l'OPAL 02 – CP/AP 2019/1 – 08CONVOPAC	20 000 €
- Accession sociale « Ma Maison dans l'Aisne » - CP/AP 2013/1 – 08POLLOG	22 694,88€
- Accession sociale « Ma Maison dans l'Aisne » - CP/AP 2018/2 – 08POLLOG	20 000 €
- Logements intermédiaires pour personnes âgées – CP/AP 2016/2 – 08POLLOG	50 000 €
- Logements intermédiaires pour personnes âgées – CP/AP 2017/1 – 08POLLOG	50 000 €
- Logements intermédiaires pour personnes âgées – CP/AP 2018/1 – 08POLLOG	40 000 €
- Logements intermédiaires pour personnes âgées – CP/AP 2019/2 – 08POLLOG	30 000 €
- PIG départemental Habitat/Précarité Energétique/Autonomie – CP/AP 2016/1 – 09PIGENERG	462 €
- PIG départemental Habitat/Précarité Energétique/Autonomie – CP/AP 2017/1 – 09PIGENERG	11 754,70 €
- PIG départemental Habitat/Précarité Energétique/Autonomie – CP/AP 2018/1 – 09PIGENERG	9 069,14 €
- PIG départemental Habitat/Précarité Energétique/Autonomie – CP/AP 2019/1 – 09PIGENERG	20 202,78 €
- PIG départemental Habitat/Précarité Energétique/Autonomie – CP/AP 2020/1 – 09PIGENERG	163 633 €
- PIG départemental Habitat/Précarité Energétique/Autonomie – CP/AP 2021/1 – 09PIGENERG	150 000 €
- Avances remboursables – PIG Départemental – CP/AP 2019/1 – 12AVANCPIG	6 367 €

- Avances remboursables – PIG Départemental – CP/AP 2020/1 – 12AVANCPIG	40 000 €
- Avances remboursables – PIG Départemental – CP/AP 2021/1 – 12AVANCPIG	30 000 €
- Création de logements locatifs sociaux – CP/AP 2016/1 – 12CREALOG	80 000 €
- Création de logements locatifs sociaux – CP/AP 2017/1 – 12CREALOG	50 000 €
- Création de logements locatifs sociaux – CP/AP 2019/1 – 12CREALOG	40 000 €
- Réhabilitation thermique des logements – CP/AP 2019/1 – 12REHAENER	30 000 €
- Accédants à la propriété dans l'ancien – CP/AP 2020/1 – 14ACCEDANT	7 000 €
- Accédants à la propriété dans l'ancien – CP/AP 2021/1 – 14ACCEDANT	3 500 €
<b>TOTAL Chapitre 905</b>	<b>967 844,50 €</b>

#### **Chapitre 904 – Santé et action sociale**

- Programme d'aide en faveur des personnes âgées dépendantes CP/AP 2018/1 – 18AIDOMIPA	2 284,03 €
- Programme d'aide en faveur des personnes âgées dépendantes CP/AP 2019/1 – 18AIDOMIPA	6 194 €
- Programme d'aide en faveur des personnes âgées dépendantes CP/AP 2020/1 – 18AIDOMIPA	10 000 €
- Programme d'aide en faveur des personnes âgées dépendantes CP/AP 2021/1 – 18AIDOMIPA	13 677,47 €
<b>TOTAL Chapitre 904</b>	<b>32 155,50 €</b>

#### **En recettes**

#### **Chapitre 923 – Dettes et autres opérations financières**

Remboursement des avances remboursables du PIG départemental	80 000 € ;
--	------------

4) Décide que OPAL 02, office Départemental de l'habitat, est l'unique bailleur à vocation sociale éligible aux politiques d'intervention départementales consacrées au développement, la réhabilitation, l'adaptation, l'acquisition-amélioration du parc social et au développement de l'accession sociale ;

5) Adopte les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles reprises à la présente délibération tels qu'ils sont présentés dans le rapport du Président ;

6) Autorise d'une part, la reconduction, pour l'exercice budgétaire 2021, d'un plan d'actions et de financement à conclure avec l'OPAL 02, et d'autre part, le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le plan d'actions et de financement 2021.


  
 Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
 2020.12.22 10:34:24 +0100  
 Ref:20201221\_093604\_2-2-O  
 Signature numérique  
 Pour le Président du Conseil  
 départemental  
 et par délégation, Le Directeur Général  
 des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 401**  
**Gestion de patrimoine courante : dépenses de fonctionnement et recettes locatives**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 401,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Inscrit en dépenses, au chapitre 930 – Services généraux un crédit de 400 500 € ;

2) Inscrit en dépenses, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs un crédit de 55 000 € ;

3) Inscrit en recettes, au chapitre 930 – Services généraux un crédit de 549 680 €.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX  
2020.12.18 16:41:54 +0100  
Ref:20201217\_152608\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 402**

**Transports - Voirie - Dépenses et recettes de fonctionnement  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **402**,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Inscrit, en dépenses, au chapitre 938 – Transports un crédit de 5 267 000 € ;
- 2) Inscrit, en recettes, au chapitre 938 – Transports un crédit de 560 000 € ;
- 3) Inscrit, en recettes, au chapitre 946 – Transferts entre les sections un crédit de 3 000 000 € ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à diligenter ou faire diligenter par l'autorité compétente les procédures administratives nécessaires en application de la réglementation.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:41:58 +0100  
Ref:20201217\_152609\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 403**

**Participation du Département au fonctionnement de l'Agence  
Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne  
# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 403,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Ouvre une Autorisation d'Engagement de 200 000 € au chapitre 930 – Services généraux ;
- 2) Inscrit en dépenses au chapitre 930 – Services généraux, un crédit de 168 578 € au titre de la participation du Département au fonctionnement de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à diligenter ou faire diligenter par l'Autorité compétente les procédures administratives nécessaires en application de la réglementation.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX  
2020.12.18 16:42:07 +0100  
Ref:20201217\_152609\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 404**

**Entretien et exploitation des bâtiments affectés aux services du  
Département (Hôtel du département, Parc Foch, services sociaux),  
entretien de la flotte des véhicules du Département et équipement des  
agents du Département  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 404,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie les Crédits de Paiement suivants par chapitre :

**I - DEPENSES**

Chapitre 930 – Services généraux :	5 204 700 €,
Chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :	548 900 €,

## II - RECETTES

Chapitre 930 – Services généraux :

450 600 €,

Chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

16 800 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:41:18 +0100  
Ref:20201217\_152609\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 405**

**Entretien et exploitation des bâtiments relevant des domaines de  
l'Education, de la Culture et du Sport  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 405,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de :

- ratifier l'inscription budgétaire suivante :

EN DEPENSES

Chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

4 506 500 €,

- ventiler les « Crédits Matière » par collège, selon le tableau joint en annexe à la présente délibération et de les verser aux collèges en une seule fois en mars 2021.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:42:37 +0100  
Ref:20201217\_152609\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

**Crédits Matière alloués aux collèges publics du département pour 2021**

<b>Collèges</b>	<b>Montant global</b>
ANIZY LE CHÂTEAU	2 800 €
BEAUREVOIR	3 560 €
BELLEU	4 000 €
BOHAIN	3 200 €
BRAINE	2 000 €
CHARLY SUR MARNE	2 760 €
CHÂTEAU THIERRY Jean Racine	4 000 €
CHÂTEAU THIERRY Jean Rostand	3 560 €
CHAUNY Jacques Cartier	2 000 €
CHAUNY Victor Hugo	2 320 €
CONDE EN BRIE	2 360 €
CORBENY	2 000 €
COUCY LE CHÂTEAU	2 000 €
CRECY SUR SERRE	2 400 €
CUFFIES	3 200 €
FERE EN TARDENOIS	4 320 €
FLAVY LE MARTEL	2 800 €
FRESNOY LE GRAND	4 400 €
GAUCHY	2 680 €
GUIGNICOURT	3 160 €
GUISE	2 760 €
HARLY	2 000 €
HIRSON	2 800 €
LA CAPELLE	3 160 €
LA FERE	4 400 €
LAON Charlemagne	3 560 €
LAON Mermoz	1 600 €
LE NOUVION EN THIERACHE	2 000 €
MARLE	3 200 €
MONTCORNET	1 960 €
MOY DE L' AISNE	2 400 €
NEUILLY SAINT FRONT	2 760 €
RIBEMONT	2 000 €
ROZOY SUR SERRE	2 360 €
SAINS RICHAUMONT	2 360 €
SAINT GOBAIN	2 000 €
SAINT MICHEL	3 160 €
SAINT QUENTIN G.Hanotaux	2 760 €
SAINT QUENTIN J.Moulin	2 000 €
SAINT QUENTIN M.Lefèvre	2 000 €
SAINT QUENTIN Montaigne	3 000 €
SAINT QUENTIN La Ramée	2 360 €
SISSONNE	2 000 €
SOISSONS G.Philippe	2 000 €
SOISSONS Saint Just	2 000 €
SOISSONS Lamartine	3 200 €
TERGNIER	3 200 €
VAILLY	3 520 €
VERMAND	2 360 €
VERVINS	2 360 €
VIC SUR AISNE	2 400 €
VILLENEUVE SAINT GERMAIN	3 520 €
VILLERS COTTERETS M.Dussuchal	2 560 €
VILLERS COTTERETS François 1er	2 360 €
WASSIGNY	2 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>150 000 €</b>

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 441**

**Dépenses patrimoniales : dépenses et recettes d'investissement  
\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 441,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ratifier au Budget primitif 2021 l'inscription des dépenses et recettes d'investissement ci-après :

Dépenses :

Chapitre 900 - Services généraux :	39 000 €,
Chapitre 902 - Enseignement formation professionnelle et apprentissage :	18 000 €,

Recettes :

Chapitre 954 - Produit des cessions d'immobilisations :

560 500 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:36:23 +0100  
Ref:20201221\_093604\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 442**

**Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales -  
Dépenses et recettes d'Investissement  
\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **442**,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Inscrit, en dépenses, au chapitre 908 – Transports, un crédit de 12 520 000 € ;
- 2) Inscrit, en dépenses et en recettes (mouvement d'ordre), au chapitre 925 – Opérations patrimoniales, réintégrations foncières, un crédit de 30 000 € ;
- 3) Inscrit, en dépenses et en recettes (mouvement d'ordre), au chapitre 925 – Opérations patrimoniales, versement d'avance, un crédit de 250 000 € ;
- 4) Inscrit, en dépenses, au chapitre 926 – Transferts entre les sections, un crédit de 3 400 000 € au titre des travaux en régie ;

5) Inscrit, en recettes :

Au chapitre 922 – Dotations et participations, un crédit de 900 000 €,  
Au chapitre 908 – Transports, un crédit de 1 763 400 € ;

6) Donne délégation à la Commission permanente pour procéder aux individualisations des opérations de ces programmes et pour approuver les dossiers techniques correspondants ;

7) Autorise le Président du Conseil départemental à diligenter ou faire diligenter par l'Autorité compétente les procédures administratives nécessaires en application de la Réglementation.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX  
2020.12.22 10:38:33 +0100  
Ref:20201221\_093605\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 443**  
**Transports - Voirie - Fonds routiers aux tiers - Dépenses et Recettes**  
**d'investissement**  
**# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **443**,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Inscrit en dépenses au chapitre 908 – Transports, un crédit de 9 840 000 € ;
- 2) Inscrit en recettes au chapitre 908 – Transports, un crédit de 4 600 000 € ;

3) Donne délégation à la Commission permanente pour procéder aux individualisations des opérations de ces programmes et pour approuver les dossiers techniques correspondants.



Michel GENESSEAUX

MICHEL GENESSEAUX  
2020.12.22 10:37:55 +0100  
Ref:20201221\_093605\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 444**

**Travaux dans les bâtiments départementaux hors collèges  
\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 444,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide de ratifier les inscriptions budgétaires suivantes :

En dépenses

Chapitre 900 – Services généraux :	2 364 000,00 €,
Chapitre 904 – Santé et action sociale (hors RSA) :	1 806 000,00 €,
Chapitre 926 – Transfert entre les sections :	450 000,00 €,

En recettes

Chapitre 900 – Services généraux : 279 000,00 € ;

2) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents aux Autorisations de Programme "Achat de véhicules (22/0VEHICU – 2018-1)", "Equipement des bâtiments administratifs (22/0EQUIBA – 2018-1)", "Etudes (22/0ETUDE – 2018-1)", "Grosses réparations dans les bâtiments hors collèges (16BATADM – 2016-1)", "Agenda d'accessibilité programmée (AGACBATADM – 2016-1)", "CPIE des Pays de l'Aisne (22/020CPIE – 2020-1)", "Ex Tribunal de Vervins (22/020TVER – 2020-1)" et "UTAS d'Hirson (UTASHIRS – 2016-1)" est jointe aux documents budgétaires ;

3) Décide d'ouvrir une Autorisation de Programme "22/020CENP – 2021-1" d'un montant de 170 000,00 € et acte que la situation des Crédits de Paiement est jointe aux documents budgétaires ;

4) Acte l'inscription des Crédits de Paiement pour la valorisation des travaux en régie réalisés par le Service intérieur du Département.



MICHEL GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:35:19 +0100  
Ref:20201221\_093605\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 445**  
**Travaux dans les Etablissements Publics d'Enseignement du premier cycle du second degré**  
**\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 445,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide de voter les inscriptions budgétaires suivantes :

DEPENSES :

Chapitre 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : 8 437 140,00 €,

RECETTES :

Chapitre 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : 815 500,00 €,

2) Décide de diminuer l'Autorisation de Programme "Opérations spécifiques - 22/221COLL – 2018-2" et de la ramener au montant de 26 000 000,00 € et acte que la situation des Crédits de Paiement est jointe aux documents budgétaires ;

3) Décide d'ouvrir l'Autorisation de Programme "Opérations spécifiques 2021 - 22/221COLL – 2021-2" d'un montant de 10 000 000,00 € permettant d'assurer les études de reconstruction du collège de CONDE-EN-BRIE, de création d'un internat d'excellence au collège de VERVINS, de mise aux normes des demi-pensions des collèges de NEUILLY-SAINT-FRONT et de ROZOY-SUR-SERRE, de réhabilitation du collège de VILLENEUVE-SUR-AISNE, de mise en place de panneaux photovoltaïques sur quelques collèges du Département, dont l'échéancier des Crédits de Paiement figure dans les documents budgétaires ;

4) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à l'Autorisation de Programme "Travaux collèges - 22/221COLL – 2020-1" est jointe aux documents budgétaires ;

5) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à l'Autorisation de Programme "Etudes - 22/221COLL – 2018-1" est jointe aux documents budgétaires ;

6) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à l'Autorisation de Programme "Equipements des bâtiments abritant les collèges - 22/221EQUI – 2018-1" est jointe aux documents budgétaires.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:37:22 +0100  
Ref:20201221\_093605\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 446**  
**Intervention du Département en faveur du patrimoine historique**  
**\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 446,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide de voter les inscriptions budgétaires suivantes :

En Dépenses

Chapitre 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 560 000,00 €,

En Recettes

Chapitre 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 40 000,00 € ;

2) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à l'Autorisation de Programme "Patrimoine propre et musées 22/903PAT – 2019-1" est jointe aux documents budgétaires.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX  
2020.12.22 10:34:20 +0100  
Ref:20201221\_093606\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 481**

**Dispositif Aisne Partenariat Voirie - Programmation 2020-2021  
# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **481**,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Arrête le montant 2021 de l'enveloppe Aisne Partenariat Voirie à 12 190 554 € ;

2) Décide d'individualiser les opérations détaillées dans les tableaux annexés au rapport du Président, au titre de la programmation 2021 de l'enveloppe cantonale du dispositif APV, pour un montant total de 7 275 326,71 € ;

3) Décide d'individualiser les opérations détaillées dans les tableaux annexés au rapport du Président, au titre de la programmation 2021 de l'enveloppe départementale du dispositif APV, pour un montant total de 4 658 432,75 € ;

4) Approuve le règlement du dispositif Aisne Partenariat Voirie modifié figurant en annexe au rapport du Président ;

5) Donne délégation à la Commission permanente pour procéder aux individualisations des opérations de ces programmes et pour approuver les dossiers techniques correspondants.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:38:22 +0100  
Ref:20201221\_145604\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 482**  
**Réforme et vente de véhicules**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **482**,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve l'exécution anticipée de la réforme et de la vente, via les enchères publiques organisées par les Domaines de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), des véhicules dont la liste est jointe au rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2021.02.17 11:05:32 +0100  
Ref:20210216\_175601\_1-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : G. FOURRE

Mandats de : M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 501**  
**Intervention du Département dans le domaine du Sport**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu sa précédente délibération en date du 20 juillet 2020, relative au rapport n° 502,

Vu le rapport N° **501**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions),

1) Ratifie l'inscription, **en dépenses**, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs d'un crédit de 1 201 900 € au titre des aides en faveur du sport ;

2) Adopte les modalités de versement des subventions attribuées :

- au titre de l'aide aux manifestations sportives d'intérêt départemental, national et international ci-après présentées : « Le versement de la subvention interviendra en une seule fois, sous réserve des crédits disponibles, sur présentation d'un bilan financier et d'activité de la manifestation, dans un délai maximum de 6 mois après le déroulement de celle-ci.

Toutefois, dans la mesure où le bilan financier de la manifestation serait inférieur au budget prévisionnel, la subvention accordée sera calculée au prorata des dépenses effectivement réalisées » ;

- au titre de l'aide aux clubs élités pour la saison 2020-2021 conformément à la décision du Conseil départemental du 20 juillet 2020 ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions et avenants pouvant intervenir avec les comités, les clubs et les équipes nationales.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:41:02 +0100  
Ref:20201217\_152610\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 502**  
**Installations sportives de CUFFIES**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **502**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre, 7 abstentions),

1) Ratifie l'inscription **en dépenses**, au chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, d'un crédit de 152 450 € au titre de la prise en charge des coûts 2020 de gestion et d'entretien des équipements sportifs du site de CUFFIES ;

2) Autorise le Président à signer, le cas échéant, un avenant à la convention du 17 août 2000 relative à la gestion des installations sportives sur le site « Les Terrasses du Mail » de CUFFIES, passée entre le Département et la Communauté d'agglomération « Grand'Soissions Agglomération ».



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:40:35 +0100  
Ref:20201217\_152610\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 503**  
**Services culturels du Département - Dépenses et recettes de**  
**fonctionnement**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **503**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ratifie l'inscription des crédits suivants :

En dépenses :

Chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

**2 772 041 €**

En recettes :

chapitre 930 – Service généraux

**5 000 €;**

2) Inscrit pour les charges de gestion courante de la Direction de la Culture en Crédits au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, les sommes de :

- **700 €** pour la maintenance annuelle du logiciel de gestion des collections départementales « Actimuseo » ;
- **1 000 €** pour le remboursement des frais de déplacement des comités d'experts ;
- **500 €** pour l'acquisition d'ouvrages spécialisés généralistes relatifs aux politiques culturelles et spécialisés liés notamment au spectacle vivant, à la musique et au patrimoine historique ;

3) Ouvre, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, les Autorisations d'Engagement suivantes :

- 36 000 € au titre de la réalisation en 2022 de formations à destination du réseau des bibliothèques de l'Aisne ;
- 65 000 € au titre de la préparation en 2021 de la programmation de la politique culturelle 2022 de la Bibliothèque départementale de l'Aisne

dont les échéanciers de Crédits de Paiement figurent dans le document budgétaire ;

4) Affecte, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, les crédits suivants pour les commémorations historiques du Département :

- **30 000 €** pour l'organisation par le Département d'une exposition et de conférences aux Archives départementales sur les 900 ans de l'Abbaye de Prémontré,
- **25 000 €** pour l'organisation par les Archives départementales d'une exposition sur la Forêt et Jean de La Fontaine ;

5) Affecte un crédit de **1 356 341 €** pour la contribution du Département au fonctionnement du Syndicat Mixte du Familistère Godin inscrite au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ;

6) Accepte les propositions du Président du Conseil départemental relatives au budget annexe du service archéologique qui se traduisent par l'inscription, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs du Budget départemental, d'un crédit de **68 000 €** correspondant à la participation départementale ;

7) Accepte les propositions du Président du Conseil départemental relatives au budget annexe du Service du Chemin des Dames et de la Mémoire qui se traduisent par l'inscription, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs du Budget départemental, d'un crédit de **650 000 €** correspondant à la participation départementale.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:41:42 +0100  
Ref:20201217\_152610\_3-2-0  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 504**

**Intervention du Département dans le domaine de la Culture - Soutien  
aux partenaires culturels  
# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **504**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Exercice 2020**

1) Attribue une subvention d'un montant de 6 875 €, à titre exceptionnel, à la Compagnie Nomades- Chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs- Exercice 2020

**BP 2021**

1) Inscrit, en dépenses, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, un crédit de **1 335 260 €** au titre des interventions en faveur de la culture ;

2) Individualise les aides du domaine de la culture, telles qu'elles figurent en annexes 1, 2, 3 et 4 ;

3) Individualise les aides aux associations et aux collectivités, au titre des manifestations culturelles à vocation départementale, d'intérêt cantonal et inter-cantonal, telles qu'elles figurent au rapport du président en annexe 5 ;

4) Réserve un crédit de :

- **11 520 €** pour l'aide au fonctionnement des troupes de théâtre amateur affiliées à la Fédération Départementale des Troupes de Théâtre Amateur de l'Aisne (AXOTHEA), dont les individualisations interviendront en Commission permanente du Conseil départemental après proposition de la Fédération,

- **33 000 €** pour le projet de diffusion ARMADA (Autour des Routes des Musiques Actuelles du Département de l'Aisne) distinguant les concerts « découvertes » soutenus à concurrence de 50 % des frais artistiques et de sonorisation avec une subvention plafonnée à 1 500 € et les concerts « événementiels » aidés à hauteur de 40 % des mêmes frais avec une subvention plafonnée à 5 000 €, dont les individualisations interviendront en Commission permanente du Conseil départemental,

- **5 700 €** en faveur des associations ou collectivités adhérentes à la Fédération départementale des Amis des Orgues pour l'organisation de concerts dans le cadre du programme des "Orgues de l'Aisne en concerts", sur la base d'une aide forfaitaire de 300 € par concert, dont les individualisations interviendront en Commission permanente du Conseil départemental ;

-3 600 € pour l'aide aux chorales, sur la base d'une aide forfaitaire de 200 € par chorale ;

5) Valide la nouvelle répartition des Crédits de Paiement sur l'AE 13/314 COME 2019/1 relative à l'Appel à projets « La Bataille de France » dans l'Aisne en 1940 et l'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940 » telle qu'elle figure au rapport du Président et inscrit un Crédit de Paiement de **104 000 €** pour l'année 2021 ;

6) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents de l'Autorisation d'Engagement 13/314 COME 2019/1 est jointe aux documents budgétaires ;

7) Valide la répartition des aides aux porteurs de projets dans le cadre de l'Appel à projets 2020 de « La Bataille de France dans l'Aisne en 1940 et l'Appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940 » telle qu'elle figure au rapport du Président en annexe 6 ;

8) Réserve la somme de 27 000 € en faveur des représentations du spectacle « Résistance » de la Compagnie de théâtre Nomades en 2021 dans le cadre de la commémoration de 1940 et de 11 000 € pour les actions éducatives menées par la Ligue de l'enseignement dans les collèges qui auront assisté au spectacle ;

9) Réserve un crédit de 150 000 € au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs pour la mise en œuvre des commémorations des 400 ans de la naissance de Jean de La Fontaine par le Département et ses partenaires culturels dont l'individualisation sera faite par la Commission permanente du Conseil départemental ;

10) Valide l'attribution d'une subvention de 50 000 € à l'ADAMA pour l'organisation de cinq concerts en saison et d'actions pédagogiques avec restitution publique en 2021 dans le cadre de la commémoration des 900 ans de la fondation de l'Abbaye et de l'ordre monastique de Prémontré ;

11) Valide à titre exceptionnel pour l'année 2021 les modalités de versement des subventions aux Manifestations culturelles et aux porteurs de projets telles qu'elles figurent au rapport du Président ;

12) Acte que les dossiers ajournés pourront, le cas échéant, être proposés à l'individualisation par la Commission permanente du Conseil départemental ;

13) Autorise le Président à signer les conventions financières à intervenir avec L'ECHANGEUR de Château-Thierry, la Ville de Gauchy pour LA MAISON DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, la compagnie NOMADES, l'association des AMIS DU MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION de Tergnier, l'association FESTIVAL DE LAON, l'association PIC'ARTS, le FESTIVAL DE MUSIQUE ANCIENNE ET BAROQUE de Saint-Michel, et l'avenant à la convention à intervenir avec la fédération de théâtre amateur AXOTHEA.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.16 10:33:27 +0100  
Ref:20201216\_102202\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 505**

**Intervention du Département dans le domaine de l'éducation culturelle  
et de l'accessibilité en matière musicale  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 505,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Inscrit un montant de crédit à hauteur de **1 108 919 €** au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, qui se répartit comme suit :

- **18 000 €** pour soutenir le fonctionnement (dotation de base de 200 € maximum, modulable en fonction du budget de l'association et dotation au titre de la formation de 500 €) des Sociétés affiliées à la Fédération des Sociétés Musicales de l'Aisne menant une activité confirmée, à individualiser par la Commission permanente du Conseil départemental sur proposition de ladite Fédération ;

- **123 500 €** pour la production et la diffusion à vocation artistique ou pédagogique, dont les individualisations interviendront en Commission permanente du Conseil départemental ;

- **497 790 €** en faveur des associations dont les actions s'inscrivent dans le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, relevant des domaines de la musique et de la danse tel que proposé en annexe 1 au rapport du Président ;

- **469 629 €** pour le fonctionnement des écoles de musique non contrôlées par l'Etat dont les individualisations figurent en annexe 2 au rapport du Président ;

2) Ratifie l'inscription du Crédit de Paiement en 2021 de **44 000 €** au chapitre 933 – Culture, jeunesse, sport et loisirs pour l'AE 2019/2 DEMOS SAINT-QUENTIN / GAUCHY ;

3) Ouvre au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs, une Autorisation d'Engagement **DEMOS** de 122 000 €, et valide la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

AE Cycle DEMOS :

CP 2021 : 7 000 €

**CP 2022 : 44 000 €**

CP 2023 : 44 000 €

CP 2024 : 27 000 € ;

et ratifie l'inscription du Crédit de Paiement de **7 000 €** pour l'année 2021 ;

4) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents aux Autorisations d'Engagements DEMOS est jointe aux documents budgétaires ;

5) Adopte, pour le fonctionnement des écoles de musique non contrôlées par l'Etat, la reconduction du plafonnement de subventionnement pour les communes et les associations à 19 520 € et pour les EPCI à 31 915 € ;

6) Individualise les aides aux associations, communes et EPCI dont les actions s'inscrivent dans le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, telles qu'elles figurent au rapport du Président en annexe 1, dans les domaines de la musique et de la danse ;

7) Autorise le Président à signer les conventions financières à intervenir avec la FEDERATION DES SOCIETES MUSICALES DE L'AISNE, l'ORCHESTRE DE PICARDIE, l'ORCHESTRE LES SIECLES et l'ADAMA.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:40:39 +0100  
Ref:20201217\_152610\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 506**

**Intervention du Département dans le domaine de la lecture et de la  
lutte contre l'illettrisme  
# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **506**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Inscrit, en dépenses, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, un crédit de **35 500 €** au titre des interventions dans le domaine de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme ;

2) Réserve un crédit de :

- **5 500 €** pour l'aide aux acteurs culturels intervenant dans le domaine de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme,

- **30 000 €** au titre des aides à la création d'emplois et aide à la formation dans les bibliothèques publiques ;

3) Adopte le Schéma départemental de lecture publique actualisé et le dispositif d'aides à l'emploi dans les bibliothèques publiques tels qu'ils figurent en annexe 1 et 2 au rapport du Président ;

4) Valide le projet de protocole d'accord avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale tel qu'il figure en annexe 3 au rapport du Président et autorise le Président du Conseil départemental à le signer et à le mettre en œuvre ;

5) Valide le principe d'un projet de bibliothèque numérique et son plan de financement tel qu'il est présenté au rapport du Président et dans son annexe 4 et autorise le Président du Conseil départemental à solliciter des subventions, ainsi qu'à signer tout document y afférent ;

6) Valide la répartition des subventions aux acteurs culturels intervenant dans le domaine de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme telle que présentée en annexe 5 au rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:41:30 +0100  
Ref:20201217\_152611\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 507**  
**Dispositif "Collège au Cinéma"**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **507**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'affecter, pour l'année scolaire 2020-2021, une somme de 15 000 € pour la prise en charge des frais de transport vers le cinéma le plus proche, des élèves des établissements publics et privés sous contrat d'association engagés dans le dispositif « Collège au Cinéma »,

2) d'individualiser les demandes de subvention à venir en Commission permanente,

3) de ratifier l'inscription, en dépense, d'un crédit de **15 000 €**, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:41:34 +0100  
Ref:20201217\_152611\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 508**  
**Fonds Départemental d'Animation Locale 2021**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **508**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide les modalités du dispositif du Fonds Départemental d'Animation Locale pour une mise en application en 2021 comme suit :

Nature de l'aide :

Le Département apporte, de manière ponctuelle et dans le cadre de ses compétences en application de la loi Notre n°2015-991 du 7 août 2015, son concours financier à l'organisation de manifestations culturelles, sportives et à but caritatif à rayonnement cantonal.

Bénéficiaires :

Sont éligibles :

Les communes de moins de 500 habitants,  
Les comités des fêtes,  
Les associations.

Caractéristiques de l'aide :

Montant minimum de subvention : 200 €,  
Taux d'aide maximum : 80% du coût de la manifestation,  
Montant maximal limité à hauteur de l'enveloppe cantonale disponible.

L'aide est attribuée sur proposition d'au moins un des deux Conseillers départementaux du canton concerné, dans la limite de l'enveloppe mise à disposition, annexée au rapport du Président.

Dossier à produire :

La demande d'aide financière doit nécessairement transiter par au moins un des deux Conseillers départementaux du canton concerné :

- Un imprimé type de demande portant l'avis du Conseiller départemental ou des Conseillers départementaux,
- Un relevé d'identité bancaire pour les associations ;

2) Ratifie l'inscription, en dépense, d'un crédit de **124 990 €**, au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ;

3) Donne délégation à la Commission permanente pour l'individualisation des subventions.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.18 16:41:26 +0100  
Ref:20201217\_152612\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 541**

**Intervention du Département relevant du domaine du sport  
# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu sa précédente délibération en date du 21 juillet 2020, relative au rapport N° 541,

Vu le rapport N° **541**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ouvre au chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, l'Autorisation de Programme 2021/1 suivante :

- 238 000 € pour l'acquisition d'équipements pédagogiques par les comités et les clubs sportifs ;

2) Ratifie l'inscription des Crédits de Paiement suivants :

**En dépenses**

Chapitre 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Sur l'Autorisation de Programme 2020/1 : 198 000 €

Sur l'Autorisation de Programme 2021/1 : 40 000 € ;

3) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents aux Autorisations de Programme - Acquisition d'équipements pédagogiques par les comités et les clubs sportifs, est jointe aux documents budgétaires.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:35:56 +0100  
Ref:20201221\_093606\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 542**  
**Services culturels du Département - Investissement**  
**\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu sa précédente délibération en date du 20 juillet 2020, relative au rapport N° 542,

Vu le rapport N° **542**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Ratifie l'inscription au Chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, d'une dépense d'un montant global de **60 000 €** telle que présentée au rapport du Président, destinée à l'acquisition de mobilier et de documents anciens pour le service des Archives Départementales ;

2/ Modifie l'échéancier des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Réalisation du projet numérique pour la conception et la réalisation de navigateurs de réalité augmentée et multilingue pour la visite de la Caverne du Dragon » pour le service du Chemin des Dames et de la Mémoire, tel que présenté au rapport du Président et ratifie l'inscription au chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, d'un crédit de paiement de **25 000 €** correspondant à l'échéance 2021 ;

3/ Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à cette Autorisation de Programme est jointe aux documents budgétaires.



Michel GENESSEAUX

MICHEL GENESSEAUX  
2020.12.22 10:36:48 +0100  
Ref:20201221\_093606\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 543**

**Intervention du Département en faveur des musées et du patrimoine -  
Programme Utopia III au Familistère Godin de Guise  
# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu sa précédente délibération en date du 20 juillet 2020, relative au rapport N° 543,

Vu le rapport N° **543**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Ratifie au chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, dans le cadre de l'opération « UTOPIA III », l'inscription d'un Crédit de Paiement de **172 480 €** ;
- 2) Acte que la situation des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « UTOPIA III » 2020/1 est jointe aux documents budgétaires.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:36:26 +0100  
Ref:20201221\_093606\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 581**  
**Etablissements culturels structurants labellisés - Conventions**  
**d'objectifs 2020-2023**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **581**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'adopter la convention d'objectifs 2020-2023 avec L'Echangeur – Centre de Développement Chorégraphique National pour la danse et les autres scènes, telle qu'annexée au rapport du Président, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer avec l'Etat, la Région Hauts-de-France, la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry, la Ville de Château-Thierry et l'association l'Echangeur,

2) d'adopter la convention d'objectifs 2020-2023 avec la MCL de Gauchy – Scène Conventionnée d'Intérêt National « Art, enfance et jeunesse », telle qu'annexée au rapport du Président, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer avec l'Etat, la Région Hauts-de-France, la Ville de Gauchy et la MCL de Gauchy.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:37:07 +0100  
Ref:20201221\_145605\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 582**  
**Fédération de théâtre amateur de l'Aisne AXOTHEA - Convention**  
**d'objectifs 2021-2023**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 582,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'adopter la convention d'objectifs 2021-2023 avec la Fédération AXOTHEA, telle qu'annexée au rapport du Président, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer avec ladite Fédération.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:34:50 +0100  
Ref:20201221\_145605\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 583**  
**Culture - Convention-type de prêt d'objets/oeuvres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **583**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Valide la convention-type de prêt telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président ;

2/ Autorise le Président à signer les conventions qui en découlent.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:36:30 +0100  
Ref:20201221\_145606\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : F. GRZEWICZAK, J.L. LANOUILH

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, N. LECOULTRE, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 601**  
**Budget de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille**  
**- Budget Primitif 2021**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **601**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

Adopte le Budget primitif 2021 de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille, tel qu'il figure dans les annexes au rapport du Président, équilibré en dépenses et en recettes :



- Section d'investissement
- Section de fonctionnement

469 600 €,  
10 068 331 €.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX  
2020.12.22 10:34:31 +0100  
Ref:20201221\_093607\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : J.L. LANOUILH

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 602**  
**Actions en faveur de l'Enfance et de la Famille**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **602**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

1) Ratifie les inscriptions des crédits suivants au chapitre 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI) :

**En dépenses :** 37 865 415 €,

**En recettes :** 3 433 653 € ;

2) Accorde une subvention de 51 000 € à l'Association d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE) pour 2021.



Michel GENESSEAUX

MICHEL GENESSEAUX  
2020.12.22 10:35:05 +0100  
Ref:20201221\_093607\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEECZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 603**

**Actions en faveur de l'Enfance et de la Famille  
# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 603,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie l'inscription de crédits suivants au chapitre 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI) :

En dépenses :

814 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:35:38 +0100  
Ref:20201221\_093607\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 604**  
**Financement du Revenu de Solidarité Active**  
**\*Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **604**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie les inscriptions de crédits suivants :

- En dépenses : 118 005 000 € au chapitre 9344 - RSA/Régularisations de RMI,

- En recettes : 40 895 000 € figurant au chapitre 941 - Autres impôts et taxes,  
6 623 000 € figurant au chapitre 9344 - RSA/Régularisations de RMI.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX  
2020.12.22 10:34:58 +0100  
Ref:20201221\_093607\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 605**  
**Actions d'insertion en faveur des bénéficiaires du Revenu de**  
**Solidarité Active**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu sa précédente délibération en date du 21 juillet 2020, relative au rapport n° 610,

Vu le rapport N° 605,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ouvre, au titre du Programme "12 PDI", l'Autorisation d'Engagement suivante :

AE 2021-1 PDI-Actions d'insertion 2021/2022 4 422 000 €,  
(CCAS 2021, ACI 2022, Appel à projets Insertion 2022)  
dont les échéanciers de Crédits de Paiement figurent aux documents budgétaires ;

2) Augmente, sur le Programme 12PDI, l'Autorisation d'Engagement 2020-2  
« Actions transversales 2020/2021 » ainsi qu'il suit + 500 000 € ;

3) Ratifie, au chapitre 9344 - RSA/Régularisation de RMI, les inscriptions suivantes :

En dépenses :

sur Autorisations d'Engagement du Programme 12 PDI :	3 740 336 € ,
soit	
CP21/AE 2018-2 Actions transversales 2018 (ACI Abbaye de Vauclair)	104 266 € ,
CP21/AE 2018-3 Contrats aidés 2019	67 000 € ,
CP21/AE 2019-1 Appel à projets Insertion 2020	246 800 € ,
CP21/AE 2019-2 Actions transversales 2019 (ACI Fère en Tardenois..)	101 820 € ,
CP21/AE 2019/3 Ateliers Chantiers d'Insertion 2020	1 198 350 € ,
CP21/AE 2020-1 Appel à projets Insertion 2021	225 000 € ,
CP21/AE 2020-2 Actions transversales 2020-2021 (CCAS 2020, Plateforme IRIAE 2020, ACI 2021)	1 747 100 € ,
CP21/AE 2021-1 PDI-Actions d'insertion 2021/2022 (CCAS 2021, ACI 2022, Appel à projets Insertion 2022)	50 000 € ,

Hors Autorisations d'Engagement 908 006 € ,

En recettes : 450 000 € ;

4) Adopte les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président ;

5) Décide, en complément de la délibération n° 610 de l'Assemblée départementale du 21 juillet 2020, concernant les actions d'insertion 2020 et 2021 de l'appel à projets, d'examiner les demandes des porteurs au cas par cas et d'ouvrir à ceux qui en feront la demande, la possibilité de clôturer leurs actions au 31 décembre 2020, quel que soit le nombre d'entrées réalisées et de bénéficier d'un financement 2021 sur une année complète dans les mêmes termes que 2020 ;

6) Prend acte du lancement de l'appel à projets insertion 2022 pour un démarrage des actions en janvier 2022 ;

7) Reconduit, pour 2021, selon les modalités financières telles qu'elles figurent au rapport du Président, la mission d'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active soumis à droits et devoirs confiée aux Centres Communaux d'Action Sociale de BOHAIN-EN-VERMANDOIS, CHATEAU-THIERRY, HIRSON, LAON, SAINT-MICHEL, SAINT-QUENTIN, SOISSONS, VILLERS-COTTERETS ;

8) Adopte la convention d'objectifs 2021/2023 liant le Département et l'Association Aisne Action Emploi selon le modèle joint en annexe au rapport du Président ;

9) Accorde à l'Association Aisne Action Emploi une subvention, pour l'année 2021, d'un montant total de 905 055,44 €, soit 677 356,79 € au titre des équipes IOD et 227 648,65 € au titre de l'action Aisne Initiative Emploi (AIE) ;

10) Donne délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour :

- individualiser les crédits liés aux actions d'insertion et au dispositif d'accompagnement des bénéficiaires, notamment :

- les actions insertion de l'appel à projets 2021 et 2022,
- les ateliers chantiers d'insertion 2022,

- préciser et valider les demandes de subvention FSE liées à la mise en œuvre de la politique insertion ;

11) Autorise le Président du Conseil départemental à signer :

- les conventions 2021 à intervenir avec les Centres Communaux d'Action Sociale dans le cadre de l'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active soumis à droits et devoirs ;

- la convention d'objectifs 2021/2023 liant le Département et l'Association Aisne Action Emploi, les avenants financiers 2021 pour les actions IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande) et AIE (Aisne Initiative Emploi) ainsi que les avenants aux annexes financières 2019 affectant le trop perçu 2019 sur l'année 2021.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:37:18 +0100  
Ref:20201221\_093608\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 606**

**Dispositif d'accompagnement de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) vers des emplois de l'aide à domicile**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **606**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le principe d'une dotation à destination des Structures d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD) ayant recruté un bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Conseil départemental, équivalente à 40 % du coût chargé d'un contrat aidé PEC-CAE (Parcours Emploi Compétences-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) ;

- Inscrit en dépense au chapitre 934 – Santé et action sociale : 60 000 €.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX  
2020.12.22 10:36:34 +0100  
Ref:20201221\_093608\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 607**

**Actions en faveur des personnes en situation de handicap et des  
personnes âgées du Département de l'Aisne  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 607,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **M. Georges FOURRE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide d'augmenter les Autorisations d'Engagement suivantes :

30/531 COFI AE 2019/1	146 000,00 €
30/531 COFI AE 2019/2	826 734,00 €
18TRANSPA AE 2017/2	10 403 092,75 € ;

2) Adopte pour l'Autorisation d'Engagement 18TRANSPA AE 2017/2 l'échéancier de Crédits de Paiement tel que présenté dans le rapport du président ;

3) Ratifie les inscriptions de crédits suivants :

- En dépenses :

au chapitre 934 – Santé et action sociale,	
CP-AE 30/531 COFI 2019/1	146 000,00 €,
CP-AE 30/531 COFI 2019/2	1 195 000,00 €,
CP-AE 18TRANSPA 2017/2	4 084 000,00 €,
au chapitre 934 – Santé et action sociale	92 254 500,00 €,
au chapitre 9343 – APA	61 518 100,00 €,

- En recettes :

au chapitre 934 – Santé et action sociale	10 278 500 €,
au chapitre 9343 – APA	22 520 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:35:16 +0100  
Ref:20201221\_093608\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 608**

**Actions en faveur des personnes en situation de handicap et des  
personnes âgées du Département de l'Aisne  
# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **608**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **M. Georges FOURRE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide d'augmenter l'Autorisation d'Engagement suivante :

Chapitre 934 – Santé et action sociale :

30/425/MDPH, AE 2019-2

5 350 000 € ;

2) Adopte pour les Autorisations d'Engagement 30/425/MDPH AE2019-2 et CDAPVF24 AE 2016-1, les échéanciers de Crédits de Paiement tels que présentés dans le rapport du Président ;

3) Ratifie les inscriptions de crédits suivantes :

**En dépense**

Chapitre 934 – Santé et action sociale :

- CP/AE 2019-2 - 30/425MDPH	2 360 000 €,
- Aide aux soins palliatifs	111 000 €,

Chapitre 9343 – APA :

- CP/AE 2016-1 - CDAPVF24	450 000 €,
---------------------------	------------

**En recette**

- Chapitre 934 – Santé et action sociale (Hors APA) :

Recette CNSA au titre du fonctionnement de la MDPH	1 250 000 €,
--	--------------

- Chapitre 9343 – APA :

Recette CNSA au titre PMAD	96 580 €.
----------------------------	-----------



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:37:45 +0100  
Ref:20201221\_093608\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 609**  
**Action sociale générale**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 609,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie, au chapitre 934 – Santé et action sociale, l'inscription de crédits d'un montant de 637 705 €, au titre des dépenses d'action sociale générale de compétences exclusives.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:34:39 +0100  
Ref:20201221\_093609\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 610**  
**Action sociale générale**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **610**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Ratifie les inscriptions de crédits 2021 d'un montant de 112 000 € au chapitre 934 – Santé et action sociale ;
- 2) Alloue aux associations œuvrant dans le domaine social les subventions figurant en annexe au rapport du Président ;

3) Individualise, au profit du Conseil Départemental de l'Accès au Droit, une participation financière de 10 000 € au titre du fonctionnement 2021 du Groupement d'Intérêt Public et autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant financier 2021 à la convention constitutive modifiée du 26 juin 2018.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:35:23 +0100  
Ref:20201221\_093609\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 611**

**Financement des actions inscrites dans le cadre de la Stratégie de  
lutte et de prévention de la pauvreté  
# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 611,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ouvre, au titre du Programme "30/420/PAU", les Autorisation d'Engagement suivantes :

- AE 2021-1 PAU/Contrats aidés 2021	1 370 000 €,
- AE 2021-2 PAU/Insertion par l'Activité Economique (IAE) 2021	320 000 €,
- AE 2021-3 PAU/Missions locales 2021	300 000 €,

dont les échéanciers de Crédits de Paiement figurent aux documents budgétaires ;

2) Ratifie les inscriptions suivantes :

En dépenses

sur Autorisations d'Engagement

- au chapitre 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)	90 000 €,
CP21/AE 2019-3, PAU/Missions locales	5 000 €,
CP21/AE 2021-3, PAU/Missions locales 2021	85 000 €,
- au chapitre 934-4 RSA/Régularisation de RMI	2 411 472 €,
CP21/AE 2019-5, PAU/Appel à projets insertion 2020	447 172 €,
CP21/AE 2020-1, PAU/Référent santé	285 000 €,
CP21/AE 2020-3, PAU/Soutien à l'IAE 2020	10 000 €,
CP21/AE 2020-4, PAU/Contrats aidés 2020	500 000 €,
CP21/AE 2020-5, PAU/Appel à projets insertion 2021	359 000 €,
CP21/AE 2021-1, PAU/Contrats aidés 2021	650 000 €,
CP21/AE 2021-2, PAU/IAE 2021	160 000 €,

hors Autorisations d'Engagement

En dépenses

- au chapitre 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)	292 500 €,
- au chapitre 934-4 RSA/Régularisation de RMI	35 000 €,
- au chapitre 935 – Aménagement des territoires et habitat	237 000 €,

En recettes :

- au chapitre 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)	1 350 000 € ;
---	---------------

3) Adopte les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président ;

4) Décide de prolonger, jusqu'au 30 juin 2021, la durée de validité de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) 2020 liant le Département et l'Etat dans le cadre du co-financement des contrats aidés ;

5) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, dans le cadre de la CAOM 2020, les avenants correspondants avec l'Etat, Pôle emploi et l'Agence de Service de Paiement ;

6) Donne délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour individualiser les crédits liés aux actions suivantes :

- les actions insertion de l'appel à projets 2021,
- la plateforme de formations des contrats aidés,
- le soutien à l'IAE,
- l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:36:00 +0100  
Ref:20201221\_093609\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 641**  
**Services Sociaux**  
**\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **641**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie l'inscription de crédit, en dépenses, d'un montant de 7 000 € au chapitre 904 – Santé et action sociale.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:35:34 +0100  
Ref:20201221\_093609\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 642**  
**Actions en faveur de l'Enfance et de la Famille**  
**\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 642,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie les inscriptions des crédits suivants :

En dépenses : 180 000 € à la rubrique 904 – Santé et action sociale.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:35:42 +0100  
Ref:20201221\_093610\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 643**  
**Affaires sociales Investissement**  
**# Dépenses pour Tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **643**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **M. Georges FOURRE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide d'augmenter les Autorisations de Programme suivantes :

Chapitre 904 - Santé et action sociale

18AIDHEBPA 2019/1

698 872,77 €;

19AIDHEBPH 2019/1

1 270 000,00 € ;

2) Ratifie l'inscription des Crédits de Paiement suivants, en dépenses, au chapitre 904 - Santé et action sociale :

CP/AP 18AIDHEBPA 2019/1

250 000,00 €;

CP/AP 19AIDHEBPH 2019/1

450 000,00 € ;

3) Adopte pour les Autorisations de Programme 18AIDHEBPA AP 2019/1 et 19AIDHEBPH AP 2019/1, les échéanciers de Crédits de Paiement tels que présentés dans le rapport du Président ;

4) Clôture les programmes 01AIDHEBPA et 01AIDHEBPH ainsi que les Autorisations de Programme rattachées.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:35:49 +0100  
Ref:20201221\_093610\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 681**

**Prolongation du Programme Départemental d'Insertion (PDI)**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **681**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prolonge la validité du Programme Départemental d'Insertion actuel pour qu'il couvre l'année 2021.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:36:19 +0100  
Ref:20201221\_145606\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 682**

**Détermination de l'objectif d'évolution des dépenses induites par la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2021**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **682**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Détermine l'objectif d'évolution, hors mesures nouvelles, des dépenses induites par la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2021 comme suit :

Les taux indicateurs sont fixés par groupe fonctionnel et restent indicatifs :

- Groupe 1 : 0 %,
- Groupe 2 : 0,50 %,
- Groupe 3 : 0 %.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:38:18 +0100  
Ref:20201221\_145606\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 683**

**Dotation complémentaire à l'accompagnement financier des Structures d'Accompagnement et d'Aide à Domicile tarifées pour les dépenses encourues au titre de l'approvisionnement en masques**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 683,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le principe de versement d'une dotation globale de 123 400 € aux 25 Structures d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD) tarifées par le Département pour les dépenses encourues au titre de leur approvisionnement en masques pour 6 mois.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:37:48 +0100  
Ref:20201221\_145606\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 701**  
**Frais généraux**  
**# Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **701**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu l'avis de la 8ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Inscrit en dépenses au chapitre 935 – Aménagement des territoires et habitat un crédit de 10 170 € ;

2) Inscrit en dépenses au chapitre 937 – Environnement un crédit de 11 000 €.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX  
2020.12.22 10:36:52 +0100  
Ref:20201221\_093610\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

**Annexe**

**I - Cotisations à divers organismes (montants estimatifs)**

Thématique	Organismes	Objet	Montant adhésion ou cotisation 2020
Eau	Association régionale des personnels des Services d'Assistance Technique aux collectivités territoriales (ARSATESE)	Cotisation à l'Association Régionale des personnels des Services d'Assistance Technique aux collectivités territoriales à l'épuration et au suivi des eaux (ARSATESE)	60 €
Eau	Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEET)	Abonnement à la revue "Techniques, Sciences et Méthodes"	150 €
Eau	AQUAVEILLE	Veille électronique de l'Office international de l'eau portant sur les actualités techniques, juridiques et administratives dans les domaines de l'eau et de l'assainissement	195 €
Déchets ménagers	Association des collectivités territoriales et des professionnels pour les déchets, l'énergie et les réseaux de chaleur (AMORCE)		1 200 €
Valorisation des véloroutes voies vertes	Vélo et Territoires		5 000 €
Téléphonie mobile	AVICCA		5 170 €
Aménagement foncier	Réseau IDEAL		1 600 €

**II - Frais généraux liés au fonctionnement de la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable**

Thématique	Organismes	Objet	Montant adhésion ou cotisation 2020
Panneaux publicitaires obligatoires liés aux co-financeurs			2 000 €

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 702**  
**Assistance technique départementale, cours d'eau - Adhésions**  
**statutaires, GEODOMIA**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **702**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide :

1) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions liant le Département aux collectivités bénéficiaires de l'assistance technique et toutes les pièces s'y rapportant,

2) d'autoriser le Président du Conseil départemental à solliciter les aides financières des Agences de l'Eau et partenaires potentiels et à signer toutes les pièces s'y rapportant,

3) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions et contrats d'animation liant le Département aux structures assurant un spectacle dans le cadre de la programmation événementielle de GEODOMIA et toutes les pièces s'y rapportant,

4) d'abonder l'Autorisation d'Engagement 17FORMATSAT 2017-1 d'un montant de 500 €,

5) d'abonder l'Autorisation d'Engagement MILAQUAT 2019-1 d'un montant de 185 000 €,

6) d'inscrire au chapitre 937 – Environnement, les crédits suivants :

En dépenses

CP / AE 2019/1	21/61SATES	220 000 €
CP / AE 2017/1	17FORMATSAT	2 500 €
CP / AE 2019/1	MILAQUAT	130 000 €
Hors AE		32 000 €

En recettes

Hors Autorisation d'Engagement	60 000 €
--------------------------------	----------

7) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles reprises à la présente délibération tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:34:28 +0100  
Ref:20201221\_093610\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 703**  
**Cours d'eau - Subventions aux collectivités**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **703**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide :

- 1) de poursuivre les actions engagées en faveur des collectivités compétentes en aménagement et entretien des cours d'eau et en faveur de l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (USAGMA),
- 2) d'inscrire, en dépenses au chapitre 937 – Environnement, 63 364 € en Crédits de Paiement répartis comme suit :

MILAQUAT	CP / AE 2016-1	9 614 €
MILAQUAT	CP / AE 2019-1	53 750 €

3) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires ;

- Donne délégation à la Commission permanente pour individualiser les subventions 2021 au bénéfice de structures intervenant dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:36:45 +0100  
Ref:20201221\_093611\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 704**  
**Politique Espace Naturel Sensible et d'Itinéraires de promenades et de randonnée**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **704**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'abonder les Autorisations d'Engagement suivantes :

SDENS 2019-3

420 000 €,

2) de ratifier les inscriptions de crédit suivantes, au titre de la Taxe d'Aménagement :  
en dépenses

au chapitre 937 - Environnement

CP/AE 2019-3	SDENS	420 000 €
CP/AE 2019-1	ENTRETVVV	40 000 €
CP Hors AE		4 000 €

afin de soutenir les associations et acteurs pour les actions menées, réaliser des opérations de connaissances, de gestion et d'entretien dans le cadre du schéma des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** et en faveur des itinéraires départementaux de promenade et de randonnée ainsi que de solder les participations départementales attribuées antérieurement,

3) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles reprises à la présente délibération tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président,

4) d'individualiser les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

* Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France	230 000 €
* Conservatoire Botanique National de Bailleul	40 000 €
* La Roselière	10 000 €
* Picardie Nature	10 000 €
* SEPRONAT	500 €
* Association Syndicale des Marais Septentrionaux du Laonnois (ASMSL)	5 000 €
* Association pour le Maintien et la Sauvegarde des Activités Traditionnelles des Marais de la Souche (AMSAT)	5 000 €
* Association de Développement de la Recherche et de l'Enseignement en Environnement (ADREE)	24 000 €
* CPIE des pays de l'Aisne	69 000 €
* Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Aisne (CDRPA)	18 000 €,

5) de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour individualiser la somme de 20 000 €,

6) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions qui seront passées avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, le Conservatoire Botanique National de Bailleul, l'ADREE, le CDRPA et le CPIE des Pays de l'Aisne ainsi que les éventuels avenants techniques et administratifs.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:37:52 +0100  
Ref:20201221\_093611\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 705**

**Politique Environnement, Education populaire liée à l'environnement  
et Valorisation des Véloroutes et Voies Vertes  
# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **705**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Vu l'avis de la 3ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

Décide :

1) d'abonder les Autorisations d'Engagement suivantes :

Chapitre 935 :	HTDENSAE 2019-1	95 000 €
Chapitre 937 :	INFOENERGI 2019-1	61 000 €,

2) d'inscrire, en dépenses au chapitre 935 - Aménagement du territoire et habitat, les Crédits de Paiement suivants :

CP/AE 2019-1	HTDENSÆ	82 500 €
--------------	---------	----------

afin de soutenir les associations pour les actions menées dans le cadre de la politique environnement et éducation populaire en faveur de la compréhension et de la préservation de l'environnement, de verser la cotisation 2021 à ATMO Hauts-de-France et de solder les participations départementales attribuées antérieurement ainsi que pour la réalisation d'animations auprès du jeune public,

3) d'inscrire, en dépenses au chapitre 937 – Environnement, les Crédits de Paiement suivants :

CP/AE 2019-1	INFOENERGIE	61 000 €
CP/AE 2017-1	16VVV	2 000 €
CP/AE 2020-1	16VVV	10 000 €

4) d'individualiser la subvention suivante au titre de l'année 2021 :

*CPIE des pays de l'Aisne	58 000 €
---------------------------	----------

5) d'inscrire, en dépenses au chapitre 937 – Environnement, les Crédits de Paiement, hors AE à hauteur de 150 € pour honorer la redevance aux Voies Navigables de France,

6) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles reprises à la présente délibération tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président,

7) de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour individualiser les sommes de 61 000 € au titre du conseil en énergie et de 25 000 € au titre d'animations à destination du jeune public.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:38:25 +0100  
Ref:20201221\_093611\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 706**  
**Politique de prévention des déchets**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **706**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Anne MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'inscrire, en dépenses au chapitre 937 – Environnement, les crédits suivants :

CP / AE 2018-1	21/731ANID	5 000,00 €,
CP / AE 2017-1	PPDECHETS	500,00 €,

2) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:37:11 +0100  
Ref:20201221\_093611\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 741**  
**Aménagement foncier rural**  
**# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **741**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Anne MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'inscrire en dépenses, au chapitre 906 – Action économique 292 000 € en Crédits de Paiement répartis comme suit :

09AMENFONC 2009-1	2 000 €
21/928/AFC 2018-1	164 000 €
21/63AF19 2019-1	126 000 €

2) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles reprises à la présente délibération tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:35:31 +0100  
Ref:20201221\_093612\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 742**

**Politique de l'eau, des itinéraires de promenades et de randonnée et  
des Véloroutes, équipements GEODOMIA  
\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **742**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Anne MARICOT**)

Vu l'avis de la 3ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide :

1) d'autoriser le Président du Conseil départemental à poursuivre les négociations avec les Agences de l'Eau en vue de la passation de conventions financières au titre de la mise en place des périmètres de protection des captages pour les collectivités gestionnaires de l'eau et à signer, au nom et pour le compte du Département, ces conventions ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant,

2) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions avec les collectivités ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant afin de poursuivre les commandes de mobilier dans le cadre de la politique randonnée,

3) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions avec les collectivités et organismes ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant afin de poursuivre la mise en place de la signalisation touristique des Véloroutes et Voies Vertes,

4) d'inscrire, en dépenses au Chapitre 907 – Environnement, un crédit de : 180 000 €,

5) d'abonder l'Autorisation de Programme GEODOMIA 2012-1 d'un montant de 2 000 € permettant de renforcer les équipements du centre,

6) d'inscrire, en dépenses au Chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat, un crédit de : 5 000 €,

7) d'inscrire, en recettes au Chapitre 907 – Environnement, un crédit de : 8 000 €,

- Adopte les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:36:08 +0100  
Ref:20201221\_093613\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 743**  
**Extension du site Naturagora**  
**# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **743**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Anne MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- 1) d'ouvrir une Autorisation de Programme 21/588CHAS 2021-1 de 160 000 € afin de participer au financement de l'agrandissement des bâtiments du site Naturagora,
- 2) d'inscrire, en dépense au chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat, des Crédits de Paiement pour un montant de 60 000,00 €,
- 3) de donner délégation à la Commission permanente pour individualiser la subvention,

- 4) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles reprises à la présente délibération tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:35:08 +0100  
Ref:20201221\_093613\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 744**  
**Assainissement des collectivités locales et valorisation des**  
**biodéchets**  
**# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **744**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Anne MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide :

- 1) de poursuivre le financement des projets d'extension et de réhabilitation des stations de traitement des eaux usées, respectivement de LAON et de COUVRON-ET-AUMENCOURT, dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense,
- 2) d'abonder l'Autorisation de Programme PPDECHET 2019-1 d'un montant de 79 440,00 € permettant de poursuivre nos actions en faveur de la valorisation des biodéchets issus des collèges,

3) d'inscrire en dépenses :

- au chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat, un crédit de 50 000,00 €,
- au chapitre 907 - Environnement, un crédit de 111 000,00 €;

- Adopte les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:36:15 +0100  
Ref:20201221\_093614\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 745**

**Financement de projets portés par le Syndicat départemental de  
traitement des déchets ménagers de l'Aisne VALOR' AISNE  
# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 745,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Anne MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'inscrire en dépenses au chapitre 907 – Environnement les crédits suivants :

CP/AP 2013-2

VALOR AISNE

700 225,33 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:35:01 +0100  
Ref:20201221\_093614\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 781**

**Elaboration d'un document cadre pour une transition écologique, environnementale et solidaire dans l'Aisne**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 781,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Vu les avis des 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de l'engagement des premières orientations concernant l'élaboration d'un document cadre visant la transition écologique, environnementale et solidaire pour le territoire axonais.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2021.01.11 14:25:00 +0100  
Ref:20210104\_102805\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 782**

**Inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires  
de Promenade et de Randonnée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **782**,

<sup>2</sup>Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée sur les communes citées les chemins suivants :

**Communes**

COEUVRES-ET-VALSERY  
(délibération du 13/02/2020)

**Chemins ruraux concernés (CR)**

CR n° 3 dit du Pont Saint-Denis  
CR n° 13 dit de Coeuvres à Soucy  
CR n° 13 dit de Coeuvres à Montgobert  
CR n° 2 dit de Dommiers  
CR n° 4 dit de Coeuvres à Dommiers (pour partie)

**FAVEROLLES**  
(délibération du 02/03/2020)

CR de Dampleux à Ancienville  
CR de la Grille à Dampleux  
CR de Faverolles à Maucreux  
CR d'Oigny-en-Valois à Faverolles

**FLEURY**  
(délibération du 04/03/2020)

CR dit des charbonniers  
CR des chevaux  
CR dit du milieu  
CR dit de Fleury à Corcy

**HARAMONT**  
(délibération du 24/02/2020)

CR Vivier Maître Jean

**LA FERTÉ-MILON**  
(délibération du 26/02/2020)

CR de la Ferté-Milon à Silly-la-Poterie

**PUISEUX-EN-RETZ**  
(délibération du 25/05/2020)

Voie communale n°3 de Puisseux à la RN 2  
Chemin rural du moulin  
Sente rurale dite de Puisseux à Montgobert

**RETHEUIL**  
(délibération du 05/03/2020)

CR de Palesne à Retheuil  
CR de Retheuil à Villers-Cotterêts  
CR des bordures de Cabaret de Retheuil à Villers-Cotterêts

**SILLY-LA-POTERIE**  
(délibération du 29/02/2020)

CR section A n° 192

**PIERREPONT-EN-LAONNOIS**  
(délibération du 19/05/2017)

Parcelles cadastrées :  
Section B n°207 le Marais de la chaussée  
Section B n°210 le Voyeu des vaches  
Section B n°425 le Marais de Saint-Boétien  
Section B n° 464 le Marais Saint-Boétien



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:36:04 +0100  
Ref:20201221\_145607\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 801**

**Taxe d'Aménagement perçue au profit du Département de l'Aisne  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **801**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Abonde l'Autorisation d'Engagement 2018-1 ouverte au programme 21/71CAUE de 400 000 € ce qui porte son montant total à 1 310 000 € ;

2/ Inscrit en dépenses, au chapitre 935 – Aménagement des territoires et habitat, un crédit de 470 000 € ;

3/ Inscrit, en recettes, au chapitre 941 – Autres impôts et taxes, un crédit de 2 400 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:38:07 +0100  
Ref:20201221\_093614\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 802**  
**Electrification rurale - Téléphonie mobile du Département**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **802**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ratifier les inscriptions suivantes :

En recettes :

- 5 600 000 € au chapitre 941 – Autres impôts et taxes correspondant au produit estimé pour 2021 de la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité,
- 13 000 € au chapitre 935 – Aménagement des territoires et habitat au titre des redevances versées par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'utilisation des pylônes construits par le Département,

En dépenses :

- 8 500 € au chapitre 930 – Services généraux afin d'honorer le paiement des frais liés au recouvrement de la TDCFE.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:38:14 +0100  
Ref:20201221\_093614\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 803**  
**Politique départementale de soutien au domaine du Développement local**  
**# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **803**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide :

1) de modifier l'Autorisation d'Engagement ci-dessous de la façon suivante :

-au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Sur le programme Usages numériques 14/348NUME 2020-1

+40 000 €

Celle-ci étant portée à 60 000 €

2) d'inscrire en dépense les Crédits de Paiement suivants :

- au chapitre 936 - Action économique sur les Autorisations d'Engagement CONTEURO 2014-1 (90 000 €) et TERRITOIRE 2014-1 (43 835 €) ;	133 835 €
- au chapitre 934 – Santé et action sociale sur l'Autorisation d'Engagement 30/420/PAU 2019-2 (100 000 €), et hors AE, pour le renouvellement d'adhésion et pour la formation (13 000 €) ;	113 000 €
- au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs sur l'Autorisation d'Engagement Usages numériques 14/348 NUME 2020-1 ;	30 000 €
- au chapitre 935 - Aménagement des territoires et Habitat, à hauteur de hors AE, sur l'Autorisation d'Engagement 14/588PSAN 2020-1 pour le Plan santé,	60 000 €

3) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement des Autorisations d'Engagement CONTEURO 2014-1, TERRITOIRE 2014-1, 30/420/PAU 2019-2, 14/348 NUME 2020-1 et 14/588PSAN 2020-1 tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président,

4) d'individualiser une subvention de 40 000 € en faveur de la Fédération des Centres sociaux et socio-culturels des Pays picards,

5) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention qui sera passée avec la Fédération des Centres sociaux et socio-culturels des Pays picards,

6) de donner délégation à la Commission permanente pour individualiser en cours d'année 2020, les subventions en faveur de collectivités ou d'associations, l'attribution des aides citées dans le rapport du Président, en matière du plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:35:45 +0100  
Ref:20201221\_093615\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX

**RAPPORT N° 804**  
**Gestion du Fonds Social Européen (FSE)**  
**° Compétence déléguée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **804**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu l'avis de la 6ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) de modifier l'Autorisation d'Engagement FONDFSE 2019-1  
de la façon suivante :  
celle-ci étant portée à 6 515 617,76 €,

+750 000,00 €

2) de ratifier l'inscription des Crédits de Paiement suivants :

. en dépenses : 1 877 578,39 €  
au chapitre 930-5 - Gestion des fonds européens, sur le Programme FONDFSE -  
Autorisation d'Engagement FONDFSE 2019-1

. en recettes : 1 300 000,00 €  
au chapitre 930-5 - Gestion des fonds européens sur le Programme FONDFSE,

3) d'adopter les échéanciers de Crédits de Paiement de l'Autorisation d'Engagement FONDFSE 2019-1, tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président,

4) de donner délégation à la Commission permanente pour individualiser les demandes de subventions en cours d'année 2021.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:37:41 +0100  
Ref:20201221\_093615\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 841**  
**Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD)**  
**# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **841**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (4 voix contre, 9 abstentions),

1) Décide de ratifier l'inscription de Crédits de Paiement à hauteur de 108 539,20 €, au chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat, sur les Autorisations de Programme suivantes :

- LAONCOUVRO AP 2015-1 : MO merlons paysagers	8 539,20 €
- PLATECO AP 2015-1 : Travaux merlons paysagers	100 000,00 €

2) Adopte les échéanciers de Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme PLATECO 2015-1 tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX  
2020.12.22 10:36:38 +0100  
Ref:20201221\_093615\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 842**  
**Aménagement numérique du territoire**  
**# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **842**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Inscrit, en dépenses au chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat, un crédit de 2 000 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:34:46 +0100  
Ref:20201221\_093615\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 843**  
**Politique départementale d'électrification rurale**  
**# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu sa précédente délibération en date du 12 octobre 2020, relative au rapport N° 802,

Vu le rapport N° **843**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Inscrit en dépenses au chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat un crédit de 497 683,07 € sur l'Autorisation de Programme 2018-1 ouverte au programme ELECRURALE ;

2) Adopte les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:36:41 +0100  
Ref:20201221\_093616\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 844**  
**Téléphonie mobile**  
**\* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **844**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Abonde l'Autorisation de Programme 2016-1 ouverte au programme TELMOB4 de 2 000 € ce qui porte son montant total à 253 000 € ;

2/ Inscrit, en dépenses au chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat, un crédit de 12 000 €.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:36:11 +0100  
Ref:20201221\_093616\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 845**  
**Politique départementale de soutien au domaine du Développement Local**  
**# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 845,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Ratifie les Crédits de Paiement d'un montant total de 9 314 616,54 € en dépenses au chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat, selon la répartition suivante :

14/90API 2018-1	559 884,60 €
14/90API 2018-2	2 440 115,40 €
14/90API 2019-1	2 000 000,00 €
Communauté d'agglomération du Pays de Laon	2 471,92 €
Communauté de communes de la Vallée de l'Oise	12 435,14 €
Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon	2 939,40 €
Communauté de communes de la Région de Château-Thierry	25 839,00 €

CDDL2 2012-1	3 500 000,00 €
14/61RAE 2018-2	420 931,08 €
14/738TRAN 2018-1	200 000,00 €
14/738TRAN 2019-1	150 000,00 €

2/ Ratifie l'inscription de 79 657,69 € de Crédits de Paiement au chapitre 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ;

3/ Adopte les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles reprises à la présente délibération tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX  
2020.12.22 10:37:15 +0100  
Ref:20201221\_093616\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 14 décembre 2020 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. LETRILLART, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER

**RAPPORT N° 846**  
**Intervention du Département en faveur du patrimoine historique et**  
**mobilier**  
**# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 846,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Inscrit en dépenses au chapitre 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs un crédit de 150 149,74 € sur Autorisations de Programme.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:35:12 +0100  
Ref:20201221\_093616\_4-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 881**

**Aisne Partenariat Investissement (API) - Programmation 2021 -  
Soutien au développement des collectivités territoriales**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **881**,

Vu ses précédentes délibérations, en dates des 21 juillet et 12 octobre 2020, relatives respectivement aux rapports n° 881 et 850,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Considérant qu'il convient de lire, à la première page de l'annexe au rapport, concernant :  
- le projet sur la commune de BERZY LE SEC, qu'il s'agit du canton de **SOISSONS-2** et **non celui de VILLERS-COTTERETS**,  
- le projet sur la commune d'ESSOMES-SUR-MARNE, qu'il s'agit du **canton d'ESSOMES-SUR-MARNE** et **non celui de CHATEAU-THIERRY**.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » les subventions sur les opérations désignées dans les annexes I et II jointes à la délibération ;

2) Prend acte que faute de production avant la demande de premier acompte ou simultanément à celle-ci, par les porteurs de projet des documents suivants : délibération, devis, plan de financement et, dans le cadre de la thématique Incendie, l'arrêté communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie, la subvention départementale sera annulée ;

3) Prend acte que la somme de 8 999 436,64 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits sur l'Autorisation de Programme 2019/1 (Programme 14/90API) ouverte au chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat du Budget départemental ;

4) Annule la subvention de 6 546,80 € allouée à la commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT au titre de la programmation API 2020 pour l'aménagement d'une aire de jeux aux abords du tennis couvert.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:37:03 +0100  
Ref:20201221\_145608\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

Projets structurants  
Assemblée départementale du 14 décembre 2020

Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		Montant de la subvention	
			Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux		
Patrimoine digne d'intérêt	Commune d'ANDELAIN Canton de TERGNIER	Restauration des toitures de l'église - Tranche optionnelle	207 037,58 €	40%	82 815,03 €	DRAC	40%	82 815,03 €
						REGION	10%	20 730,70 €
						MO	10%	20 676,82 €
	Commune de BERZY-LE-SEC Canton de SOISSONS 2	Rénovation de la couverture de l'église (partie nef et soubassement)	75 091,40 €	40%	30 036,56 €	DRAC	40%	30 036,56 €
						MO	20%	15 018,28 €
	Commune de BILLY-SUR-AISNE Canton de SOISSONS 2	Restauration de l'église (maçonneries de la façade sud, du chœur, du bas-côté sud et restauration et protection des baies n° 11 et 100)	44 677,49 €	25%	11 169,37 €	DRAC	20%	8 935,50 €
						MO	55%	24 572,62 €
	Commune de BLANZY-LES-FISMES Canton de FERE-EN-TARDENOIS	Restauration du clos-couvert de l'église Sainte Geneviève - Tranche ferme	195 636,52 €	40%	78 254,61 €	DRAC	40%	78 254,61 €
						MO	20%	39 127,30 €
	Commune de BRAINE Canton de FERE-EN-TARDENOIS	Restauration de l'église Saint-Yved - Tranche optionnelle - Phase 1	515 494,60 €	35%	180 423,11 €	DRAC	40%	206 197,84 €
						REGION	4,60%	23 712,75 €
						MO	20,40%	105 160,90 €
	Commune de BUCY-LES-CERNY Canton de LAON 1	Restauration de l'église Saint Basle	747 255,23	20%	149 451,05 €	DETR	13,38%	100 000,00 €
						REGION	16,72%	125 000,00 €
						MO	49,90%	372 804,18 €
	Commune de CONDE-EN-BRIE Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE	Maîtrise d'œuvre pour les travaux sur l'église	40 000,00 €	30%	12 000,00 €	DRAC	50%	20 000,00 €
						MO	20%	8 000,00 €
Commune d'ESSOMES-SUR-MARNE Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE	Etude de diagnostic préalable à la poursuite des travaux de restauration de l'abbatiale	61 921,00 €	30%	18 576,30 €	DRAC	50%	30 960,50 €	
					MO	20%	12 384,20 €	
Commune de JUSSY Canton de RIBEMONT	Restauration du clocher de l'église	190 100,00 €	20%	38 020,00 €	DETR	50%	95 050,00 €	
					REGION	10%	19 010,00 €	
					MO	20%	38 020,00 €	
Commune de LAON Cantons de LAON 1 et 2	Restauration de la Chapelle des Templiers (restauration des couvertures, des parements extérieurs, des intérieurs et vérification du drain périphérique) - Phase 1	403 716,63 €	30%	121 114,99 €	DRAC	45,13%	182 197,32 €	
					REGION	18,26%	73 718,66 €	
					MO	6,61%	26 685,67 €	
Commune de LAON Cantons de LAON 1 et 2	Restauration de la porte monumentale située rue du 13 octobre 1918	182 412,17 €	10%	18 241,22 €	MO	90%	164 170,95 €	
Commune de LATILLY Canton de VILLERS-COTTERETS	Réfection de la toiture du transept nord de l'église	36 058,89 €	40%	14 423,56 €	DRAC	40%	14 423,56 €	
					MO	20%	7 211,77 €	
Commune de PRESLES-ET-BOVES Canton de FERE-EN-TARDENOIS	Restauration de l'église - Tranche optionnelle 1	117 895,36 €	40%	47 158,14 €	DRAC	40%	47 158,00 €	
					MO	20%	23 579,22 €	
Commune de SAINT-MICHEL Canton de HIRSON	Travaux de restauration du parvis et des emmarchements de l'église abbatiale et du Logis des Hôtes - Phase 1	601 410,36 €	30%	180 423,11 €	DRAC	60%	360 846,22 €	
					REGION	8,53%	51 300,30 €	
					MO	1,47%	8 840,73 €	
Commune de SAINT-QUENTIN Cantons de SAINT-QUENTIN 1, 2 et 3	Mise en sécurité des couvertures et charpentes de la basilique	590 857,67 €	19,74%	116 653,09 €	DRAC	40,26%	237 862,00 €	
					REGION	19,17%	113 272,00 €	
					MO	20,83%	123 070,58 €	

	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		Montant de la subvention
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	
	Commune de SAINT-QUENTIN Cantons de SAINT-QUENTIN 1, 2 et 3	Travaux d'accès PMR à la basilique et remplacement de projecteurs pour la mise en valeur de l'édifice	47 034,25 €	30%	14 110,28 €	MO	70%	32 923,97 €
	Commune de SAINT-QUENTIN Cantons de SAINT-QUENTIN 1, 2 et 3	Restauration du grand orgue de la basilique - Phase 1	377 513,17 €	20,34%	76 786,18 €	DRAC	24,16%	91 207,18 €
						REGION	17,88%	67 499,35 €
						MO	37,62%	142 020,45 €
	Commune de VILLERS-COTTERETS Canton de VILLERS-COTTERETS	Remplacement des menuiseries extérieures de la mairie	360 000,00 €	30%	108 000,00 €	DRAC	37,50%	135 000,00 €
MO						32,50%	117 000,00 €	
Commune de VILLERS-COTTERETS Canton de VILLERS-COTTERETS	Réhabilitation de la niche Saint Nicolas de l'église	55 000,00 €	30%	16 500,00 €	DRAC	40%	22 000,00 €	
					MO	30%	16 500,00 €	
<b>Total Patrimoine digne d'intérêt :</b>			<b>4 849 112,32 €</b>		<b>1 314 156,60 €</b>			<b>3 534 955,72 €</b>
Education	Commune de LE THUEL Canton de VERVINS	Aménagement et réparation de l'assainissement dans la cour de l'école	34 419,45 €	30%	10 325,84 €	DETR	40,00%	13 767,78 €
						MO	30,00%	10 325,83 €
	Commune de SEBONCOURT Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Réfection de la toiture de l'école	46 725,03 €	25%	11 681,26 €	DETR	40,00%	18 690,01 €
						MO	35,00%	16 353,76 €
	Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère Canton de CHAUNY	Travaux dans les écoles programme 2020	186 832,67 €	20%	37 366,53 €	DETR	60%	112 099,60 €
						MO	20%	37 366,54 €
	Commune de CHAUNY Canton de CHAUNY	Remplacement d'une chaudière à l'école primaire de la Chaussée	64 166,70 €	20%	12 833,34 €	Contrat Ruralité	30%	19 250,00 €
						DETR	30%	19 250,00 €
						MO	20%	12 833,36 €
	Syndicat Scolaire Intercommunal de la Savière en Retz - phase 2 Canton de VILLERS-COTTERETS	Construction d'un groupement scolaire	950 000,00 €	30%	285 000,00 €	DETR	45%	427 500,00 €
						CAF	5%	47 500,00 €
						MO	20%	190 000,00 €
	Commune de BOUE Canton de GUISE	Refonte de la chaufferie de la mairie-école et mise en place d'un système de télégestion et de télérelève	46 910,00 €	25%	11 727,50 €	DETR	45%	21 109,50 €
						MO	30%	14 073,00 €
	Commune de CUFFIES Canton de SOISSONS 1	Réfection de la toiture de l'école	54 695,70 €	25%	13 673,93 €	MO	75%	41 021,77 €
	Commune de BILLY-SUR-AISNE Canton de SOISSONS 2	Remise en état de la toiture de l'école Pasteur	70 586,47 €	25%	17 646,62 €	DETR	40%	28 234,59 €
						MO	35%	24 705,26 €
	Commune de VERMAND Canton de SAINT-QUENTIN 1	Réfection des enrobés de la cour de l'école	76 246,40 €	25%	19 061,60 €	DETR	40%	30 498,56 €
						MO	35%	26 686,24 €
	Syndicat Intercommunal du Pôle Educatif Primaire du Vermandois Canton de SAINT-QUENTIN 1	Mise en accessibilité PMR - Travaux complémentaires	68 376,40 €	25%	17 094,10 €	DETR	50%	34 188,20 €
MO						25%	17 094,10 €	
Commune de BRAINE Canton de FERE-EN-TARDENOIS	Installation et remplacement des chaudières	70 000,00 €	25%	17 500,00 €	DETR	45%	31 500,00 €	
					MO	30%	21 000,00 €	
Commune de POUILLY-SUR-SERRE Canton de MARLE	Transfert de l'école communale	80 303,00 €	25%	20 075,75 €	DETR	40%	32 121,20 €	
					MO	35%	28 106,05 €	
Commune de LEME Canton de MARLE	Remplacement des fenêtres à l'école maternelle	34 125,51 €	30%	10 237,65 €	DETR	50%	17 062,76 €	
					MO	20%	6 825,10 €	
Syndicat Intercommunal du Pôle Educatif de GRUGIES Canton de SAINT-QUENTIN 3	Réfection des toilettes à l'école maternelle de Grugies	45 954,72 €	25%	11 488,68 €	DETR	30%	13 786,41 €	
					MO	45%	20 679,63 €	

	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		Montant de la subvention
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	
	Commune de PINON Canton de LAON 1	Achat d'une classe modulaire et installation d'une plateforme dans la cour de l'école Elsa Triolet	76 809,90 €	25%	19 202,48 €	DETR	30%	23 042,97 €
						MO	45%	34 564,46 €
	Commune de LA VALLEE AU BLE Canton de MARLE	Réfection de la toiture de l'école avec désamiantage	37 582,84 €	30%	11 274,85 €	DETR	50%	18 791,42 €
						MO	20%	7 516,57 €
<b>Total Education :</b>			<b>1 943 734,79 €</b>		<b>526 190,12 €</b>		<b>1 417 544,66 €</b>	
Sport	Commune de VERVINS Canton de VERVINS	Construction des vestiaires pour le rugby club et de son club-house - phase 1	407 842,50 €	30%	122 352,75 €	DSIL	45%	183 529,13 €
						MO	25%	101 960,63 €
	Commune de COUCY-LES-EPPEES Canton de GUIGNICOURT	Réfection de la toiture de la Saurisserie	39 656,00 €	30%	11 896,80 €	DETR	45%	17 845,20 €
						MO	25%	9 914,00 €
	Commune de SISSONNE Canton de GUIGNICOURT	Réhabilitation et isolation de la halle des sports - phase 1	300 000,00 €	50%	150 000,00 €	DSIL	20%	60 000,00 €
						REGION	10%	30 000,00 €
						MO	20%	60 000,00 €
	Commune de VAUX-ANDIGNY Canton de GUISE	Construction de vestiaire foot/tennis	338 691,30 €	30%	101 607,39 €	DETR	50%	169 345,65 €
						MO	20%	67 738,26 €
	Commune de SOISSONS Canton de SOISSONS 1	Réfection de l'éclairage du gymnase Lamartine	41 608,25 €	50%	20 804,13 €	MO	50%	20 804,13 €
	Commune de LAON Canton de LAON 1	Travaux d'étanchéité du gradin Ferrari et réfection de la toiture du dojo 1 et 2	289 043,00 €	50%	144 521,50 €	MO	50%	144 521,50 €
	Commune de BUCY-LE-LONG Canton de FERE-EN-TARDENOIS	Extension et réhabilitation du gymnase Marcel Loubens et aménagement paysager aux abords	698 062,53 €	25%	174 515,63 €	DETR	40%	279 225,01 €
						REGION	15%	104 709,38 €
						MO	20%	139 612,51 €
	Commune de VIRY-NOUREUIL Canton de CHAUNY	Aménagement d'un terrain de tennis couvert au complexe polyvalent Jean Racine	350 000,00 €	30%	105 000,00 €	REGION	30%	105 000,00 €
						FEDERATION TENNIS	11,43%	40 000,00 €
						MO	28,57%	100 000,00 €
	Communauté de communes Picardie des Châteaux Canton de VIC-SUR-AISNE	Travaux énergétiques Gymnase de Coucy-le- Château	102 960,00 €	20%	20 592,00 €	REGION	30%	30 888,00 €
						MO	50%	51 480,00 €
	Commune de NOUVION-ET-CATILLON Canton de MARLE	Rénovation des vestiaires du stade municipal	50 075,92 €	25%	12 518,98 €	DETR	55%	27 541,76 €
MO						20%	10 015,18 €	
Commune de TERGNIER Canton de TERGNIER	Réhabilitation de la toiture de la salle de gymnastique Lemaire	439 174,50 €	30%	131 752,35 €	MO	70%	307 422,15 €	
Commune de SAINT-QUENTIN Canton de SAINT QUENTIN 1	Travaux dans les gymnases programme 2021	43 333,33 €	50%	21 666,67 €	MO	50%	21 666,66 €	
Commune de SAINT-QUENTIN Canton de SAINT QUENTIN 1	Travaux dans les gymnases programme 2021	394 408,33 €	30%	118 322,50 €	MO	70%	276 085,83 €	
Commune d'HIRSON Canton d'HIRSON	Mise aux normes et modernisation du stade Léo Lagrange - phase 1	562 736,00 €	20%	112 547,20 €	DETR	40%	225 094,40 €	
					PRADET	20%	112 547,20 €	
					MO	20%	112 547,20 €	
Commune de BELLEU Canton de SOISSONS 2	Eclairage du gymnase	27 050,50 €	50%	13 525,25 €	MO	50%	13 525,25 €	
Commune de SAINS-RICHAUMONT Canton de MARLE	Aménagement des vestiaires du stade de football	42 934,39 €	30%	12 880,32 €	DETR	35%	15 027,04 €	
					MO	35%	15 027,03 €	
Commune de CORBENY Canton de GUIGNICOURT	Réhabilitation du gymnase du collège de CORBENY - phase 2 et solde	300 000,00 €	50%	150 000,00 €	DETR	20%	60 000,00 €	
					DSIL	10%	30 000,00 €	
					MO	20%	60 000,00 €	
<b>Total Sport :</b>			<b>4 427 576,55 €</b>		<b>1 424 503,46 €</b>		<b>3 003 073,07 €</b>	

	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		Montant de la subvention
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	
Développement Local	Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry Canton de CHÂTEAU-THIERRY	Construction d'un Club House sur le chemin d'accès des courts de tennis	104 945,00 €	20%	20 989,00 €	DETR	50%	52 472,50 €
						MO	30%	31 483,50 €
	Commune de MEZY-MOULINS Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE	Construction d'une salle polyvalente	1 722 346,10 €	10%	172 234,61 €	DETR	30%	516 703,83 €
						PLAN RELANCE	50%	861 173,05 €
						MO	20%	172 234,61 €
	Commune de ROZOY-SUR-SERRE Canton de VERVINS	Création d'un tiers-lieu numérique	347 000,00 €	20%	69 400,00 €	MO	80%	277 600,00 €
	commune d'AMIGNY-ROUY Canton de CHAUNY	Construction d'une salle multi activités culturelle et sportive -Phase 1	371 700,00 €	25%	92 925,00 €	DETR	40%	148 680,00 €
						CACT	15%	55 755,00 €
						MO	20%	74 340,00 €
	Commune de CHAUNY Canton de CHAUNY	Aménagement d'un espace social et solidaire -Phase 1	350 000,00 €	20%	70 000,00 €	PRADET	20%	70 000,00 €
					CAF	40%	140 000,00 €	
					MO	20%	70 000,00 €	
Commune de FLAVY-LE-MARTEL Canton de RIBEMONT	Construction d'un espace club house et d'un boulodrome -Phase 1	169 982,50 €	30%	50 994,75 €	DETR	40%	67 993,00 €	
					MO	30%	50 994,75 €	
Communauté de communes Picardie des Châteaux Canton de VIC-SUR-AISNE	Réhabilitation Pôle Communautaire	209 662,65 €	20%	41 932,53 €	DETR	24,59%	51 556,05 €	
					MO	55,41%	116 174,07 €	
Commune de SAINT-MICHEL Canton de HIRSON	Réhabilitation de l'ancienne école Rochefort en pôle associatif (3ème tranche) - aménagement intérieur	424 917,31 €	20%	84 983,46 €	DSIL	40%	169 966,92 €	
					PRADET	10%	42 491,73 €	
					MO	30%	127 475,20 €	
Commune de SOISSONS Cantons de SOISSONS 1 et 2	Aménagement des locaux associatifs de Chevreux	853 904,00 €	20%	170 780,80 €	MO	80%	683 123,20 €	
<b>Total Développement local :</b>			<b>4 554 457,56 €</b>		<b>774 240,15 €</b>		<b>3 780 217,41 €</b>	
Maintien du Commerce en zone Rurale	Commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT Canton de LAON 2	Acquisition d'un local visant à conforter l'offre commerciale	159 732,71 €	20%	31 946,54 €	DETR	40%	63 893,08 €
						MO	50%	63 893,09 €
	Commune de VIELS-MAISONS Canton d'ESSÔMES-SUR-MARNE	Rénovation de la Boulangerie	90 325,65 €	20%	18 065,13 €	MO	80%	72 260,52 €
	Commune de LA CAPELLE Canton de VERVINS	Réhabilitation de l'épicerie fine "Saveurs et Terroir"	334 000,00 €	20%	66 800,00 €	REGION	15,58%	52 037,20 €
						DETR	6,23%	20 808,20 €
					MO	58,19%	194 354,60 €	
<b>Total Maintien du Commerce en zone Rurale :</b>			<b>584 058,36 €</b>		<b>116 811,67 €</b>		<b>467 246,69 €</b>	

	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		Montant de la subvention
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	
Tourisme	Communauté de Communes de RETZ-EN-VALOIS Canton de VIC-SUR-AISNE	Aménagement d'une voie verte de Mercin et Vaux à Montigny-Lengrain - Phase 1	666 666,69 €	15%	100 000,00 €	Région	20%	133 333,34 €
						DSIL	30%	200 000,01 €
						MO	35%	233 333,34 €
	Communauté de communes du Val de l'Aisne Canton de FERE-EN-TARDENOIS	Création d'une aire de camping-car à Braine	202 335,00 €	20%	40 467,00 €	DETR	50%	101 167,50 €
						MO	30%	60 700,50 €
<b>Total Tourisme</b>			<b>869 001,69 €</b>		<b>140 467,00 €</b>		<b>728 534,69 €</b>	
Culture	Commune de VILLENEUVE-SUR-AISNE Canton de GUIGNICOURT	Réhabilitation de l'ancienne école "Mortimer" de Guignicourt en "tiers-lieu" - Etudes et travaux -Phase 1	569 045,00 €	40%	227 618,00 €	REGION	34%	193 475,30 €
						DRAC	2%	11 380,90 €
						CC	17%	96 737,65 €
						MO	20%	39 833,15 €
	Commune TERGNIER Commune de TERGNIER	Réhabilitation de la toiture du cinéma "Le Casino"	79 452,55 €	25%	19 863,14 €	M.O.	75,00%	59 589,41 €
<b>Total Culture :</b>			<b>648 497,55 €</b>		<b>247 481,14 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>401 016,41 €</b>	
Mobilité	Commune de DIZY LE GROS	Aménagement d'un accès à une zone de co-voiturage	166 291,00	20%	33 258,20 €	D.E.T.R.	50%	83 145,50 €
						M.O.	30%	49 887,30 €
	<b>Total Mobilité :</b>			<b>166 291,00 €</b>		<b>33 258,20 €</b>		<b>133 032,80 €</b>
Aménagement paysager et mobilier urbain	Commune de CHÂTEAU-THIERRY Canton de CHÂTEAU-THIERRY	Aménagement des abords du Palais des Rencontres - Phase 1	538 335,75 €	20%	107 667,15 €	DSIL	10%	53 833,58 €
						DETR	40%	215 334,30 €
						MO	30%	161 500,73 €
	Commune de MONTREUIL-AUX-LIONS	Aménagement de la traverse du village RD 1003 - Phase 1	235 314,00 €	30%	70 594,20 €	MO	70%	164 719,80 €
	Commune de TERGNIER	Réhabilitation du parc Sellier - Phase 1	413 207,01 €	20%	82 641,40 €	MO	80%	330 565,61 €
<b>Total Aménagement paysager et mobilier urbain :</b>			<b>1 186 856,76 €</b>		<b>260 902,75 €</b>		<b>925 954,01 €</b>	
Environnement	Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon Canton de CHÂTEAU-THIERRY	Travaux de maîtrise de l'érosion et du ruissellement sur le bassin versant du Clignon amont	284 793,19 €	20%	56 958,64 €	AESN	52,64%	149 915,13 €
						MO	27,36%	77 919,42 €
	Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry Cantons de CHÂTEAU-THIERRY, ESSOMES-SUR-MARNE, FERE-EN-TARDENOIS et VILLERS-COTTERETS	Installation de conteneurs enterrés avec badges et acquisition de bacs pucés - Phase 1	462 035,21 €	20%	92 407,04 €	ADEME	2,82%	13 029,39 €
						MO	77,18%	356 598,78 €
	Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry Cantons de CHÂTEAU-THIERRY, ESSOMES-SUR-MARNE, FERE-EN-TARDENOIS et VILLERS-COTTERETS	Mise aux normes et rénovation des déchèteries de Condé-en-Brie, Neuilly-Saint-Front, Villers-sur-Fère et Château-Thierry	624 838,04 €	20%	124 967,61 €	FNADT	16%	100 000,00 €
						ADEME	2,50%	15 620,00 €
						DETR	29%	180 178,00 €
						MO	32,5%	204 072,43 €
	Commnauté de communes du Pays du Vermandois Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Construction d'une nouvelle déchèterie à Bohain-en-Vermandois - Phase 1	1 104 635,50 €	20%	220 927,10 €	DETR	60%	662 781,30 €
						MO	20%	220 927,10 €
	Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois Cantons de SAINT-QUENTIN 1, 2 et 3	Travaux de lutte contre les ruissellements agricoles sur 9 communes du Saint-Quentinois (Essigny-le-Petit, Fayet, Fonsomme, Homblières, Lesdins, Morcourt, Neuville-Saint-Amand, Omissy et Remaucourt	705 981,59 €	20%	141 196,32 €	AEAP	33,95%	239 680,74 €
EUROPE						21%	148 256,13 €	
MO						25,05%	176 848,40 €	
Communauté de Communes du canton de Charly-sur-Marne Canton d'ESSÔMES-SUR-MARNE	Investissements d'optimisation environnementale pour le SPED	300 000,00 €	20%	60 000,00 €	MO	20%	240 000,00 €	

Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		Montant de la subvention
			Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	
Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable axonaise Canton de SOISSONS 2	Travaux de maîtrise de l'érosion et du ruissellement sur le bassin versant du ru de Vauxbuis	65 528,13 €	20%	13 105,63 €	AESN	58,02%	38 019,42 €
					MO	21,98%	14 403,08 €
<b>Total Environnement :</b>		<b>3 547 811,66 €</b>		<b>709 562,34 €</b>			<b>2 838 249,32 €</b>
<b>TOTAL GENERAL :</b>		<b>22 777 398,24 €</b>		<b>5 547 573,43 €</b>			<b>17 229 824,78 €</b>

**Projets locaux**  
Assemblée départementale du 14 décembre 2020

Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Sport	Commune de GOUY	Création d'un espace de loisirs	106 907,00 €	25%	26 726,75 €	DETR	55%	58 798,85 €
						MO	20%	21 381,40 €
	Commune de VENDHUILE	Installation d'un terrain de jeux et remplacement de la passerelle	62 661,00 €	25%	15 665,25 €	DETR	30%	18 798,30 €
						MO	45%	28 197,45 €
Education	Commune de VENDHUILE	Changement des grilles de l'enceinte de l'école	31 040,00 €	25%	7 760,00 €	DETR	55%	17 072,00 €
						MO	20%	6 208,00 €
	Commune de JONCOURT	Réfection de la toiture de la salle du foyer du regroupement scolaire Estrées-Joncourt	11 355,00 €	30%	3 406,50 €	DETR	30%	3 406,50 €
						MO	40%	4 542,00 €
Commune de PREMONT	Installation de pare-soleils à l'école maternelle	4 837,40 €	25%	1 209,35 €	MO	75%	3 628,05 €	
Développement local	Commune d'ESTREES	Accès PMR aux entités communales	77 450,01 €	20%	15 490,00 €	DETR	60%	46 470,01 €
						MO	20%	15 490,00 €
	Commune de BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Remplacement des menuiseries arrière de l'hôtel de ville	114 055,92 €	20%	22 811,18 €	DSIL	50%	57 027,96 €
						MO	30%	34 216,78 €
	Commune de BRANCOURT-LE-GRAND	Création d'un tiers-lieu	212 555,00 €	30%	63 766,50 €	MO	70%	148 788,50 €
	Commune de VENDHUILE	Création d'un foyer rural	226 292,09 €	25%	56 573,02 €	DETR	30%	67 887,63 €
MO						45%	101 831,44 €	
Commune de HARGICOURT	Installation d'une clôture sur le terrain communal	5 736,00 €	30%	1 720,80 €	MO	70%	4 015,20 €	
Acquisition de matériel	Commune de LE CATELET	Installation d'une vidéo surveillance	30 136,17 €	15%	4 520,43 €	DETR	30%	9 040,85 €
						MO	55%	16 574,89 €
	Commune de BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Achat d'une balayeuse	159 921,00 €	20%	31 984,20 €	MO	80%	127 936,80 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 042 946,59 €</b>		<b>251 633,98 €</b>	<b>791 312,61 €</b>		

## ANNEXE II

Projets locaux  
Assemblée départementale du 14 décembre 2020

Canton de CHÂTEAU-THIERRY								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Education	Commune de BRASLES	Acquisition de matériel numérique pour l'école	13 735,00 €	25%	3 433,75 €	MO	75%	10 301,25 €
	Commune de VERDILLY	Réfection du sol au groupe scolaire	5 305,82 €	30%	1 591,75 €	MO	70%	3 714,07 €
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de CHÂTEAU-THIERRY	Aménagement de la rue Jean de la Fontaine	485 310,00 €	20%	97 062,00 €	MO	80%	388 248,00 €
	Commune de NESLES-LA-MONTAGNE	Aménagement des abords du cimetière et de son accessibilité	33 941,89 €	25%	8 485,47 €	MO	75%	25 456,42 €
	Commune d'ETAMPES-SUR-MARNE	Aménagement paysager de l'étang de la Conge	12 183,98 €	15%	1 827,60 €	Agence de l'eau	45%	5 482,79 €
						MO	40%	4 873,59 €
	Commune de ROCOURT-SAINT-MARTIN	Aménagement paysager et mobilier urbain	51 511,00 €	25%	12 877,75 €	DETR	45%	23 179,95 €
						MO	30%	15 453,30 €
	Commune de FOSSOY	Travaux de réfection de voirie autour de l'église et pour accéder au monument de la STELE	8 574,30 €	20%	1 714,86 €	MO	80%	6 859,44 €
Patrimoine rural non protégé	Commune de GLAND	Rénovation de la toiture de l'église Saint Rémy	32 659,00 €	15%	4 898,85 €	DETR	45%	14 696,55 €
						CARCT	14,87%	4 855,00 €
						MO	25,13%	8 208,60 €

Canton de CHÂTEAU-THIERRY								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Acquisition de matériel	Commune de CHATEAU-THIERRY	Extension du dispositif de vidéoprotection aux entrées et sorties de la commune	189 188,90 €	20%	37 837,78 €	MO	80%	151 351,12 €
	Commune de CHATEAU-THIERRY	Modification et extension d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune	40 006,55 €	20%	8 001,31 €	Etat	20%	8 001,31 €
						MO	60%	24 003,93 €
Commune de VILLENEUVE-SUR-FERE	Achat d'un réfrigérateur et d'une cuisinière pour la salle des fêtes	3 078,33 €	20%	615,67 €	MO	80%	2 462,66 €	
Défense contre l'incendie	Commune de GLAND	Pose d'un poteau incendie situé 11 rue de Rome	3 610,00 €	40%	1 444,00 €	MO	60%	2 166,00 €
Développement local	Commune de VERDILLY	Réfection du campanile de la mairie	7 917,04 €	20%	1 583,41 €	Plan de Relance	60%	4 750,22 €
						MO	20%	1 583,41 €
	Commune de NESLES-LA-MONTAGNE	Acquisition d'un chauffage central pour la mairie	4 892,00 €	25%	1 223,00 €	MO	75%	3 669,00 €
	Commune de BLESMEs	Changement du pan ouest de la toiture de la mairie	25 975,01 €	15%	3 896,25 €	DETR	50%	12 987,51 €
MO						35%	9 091,25 €	
TOTAL			917 888,82 €		186 493,44 €			731 395,38 €

## ANNEXE II

Projets locaux  
Assemblée départementale du 14 décembre 2020

Canton de CHAUNY								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Sport	Commune de VIRY -NOUREUIL	Aménagements d'une clôture pare-ballon au stade Bernard Tetar	28 545,00 €	30%	8 563,50 €	DETR	45%	12 845,25 €
						MO	25%	7 136,25 €
	Commune de SINCENY	Aménagement paysager du Parc Saint Lazare	54 710,00 €	30%	16 413,00 €	CTLF	17,39%	9 513,50 €
						DETR	32,61%	17 841,50 €
Education	Commune de CONDREN	Rénovation de l'aire de jeux de l'école	19 619,00 €	25%	4 904,75 €	DETR	55%	10 790,45 €
						MO	20%	3 923,80 €
	Commune de VIRY-NOUREUIL	Isolation thermique de la cantine scolaire	18 879,00 €	25%	4 719,75 €	DETR	55%	10 383,45 €
						MO	20%	3 775,80 €
	Commune de VIRY-NOUREUIL	Réfection d'une toiture d'un bâtiment de l'école	17 083,99 €	25%	4 271,00 €	DETR	25%	4 271,00 €
						MO	50%	8 541,99 €
Tourisme	Commune de CHAUNY	Création d'un parcours d'interprétation physique et numérique	60 000,00 €	20%	12 000,00 €	Contrat de ruralité	20%	12 000,00 €
						DETR	30%	18 000,00 €
						MO	30%	18 000,00 €
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de SINCENY	Aménagement de toilettes publiques au Parc Saint-Lazare	52 412,87 €	30%	15 723,86 €	CA CTLF	32%	16 831,68 €
						MO	38%	19 857,33 €
	Commune de VIRY-NOUREUIL	Mise en accessibilité du cimetière	7 040,00 €	20%	1 408,00 €	DETR	55%	3 872,00 €
						MO	25%	1 760,00 €
Défense contre l'incendie	Commune de CAILLOUEL-CREPIGNY	Création d'une bouche à incendie située 20 rue du May	4 629,00 €	40%	1 851,60 €	DETR	40%	1 851,60 €
						MO	20%	925,80 €
	Commune de CHAUNY	Modification du chauffage de l'atelier menuiserie	51 200,00 €	20%	10 240,00 €	DETR	40%	20 480,00 €
						MO	40%	20 480,00 €
	Commune d'OGNES	Réalisation d'une salle communale	50 969,73 €	25%	12 742,43 €	MO	75%	38 227,30 €
	Commune d'ABBECOURT	Travaux supplémentaires sur un bâtiment pour le rangement du matériel communal	43 423,92 €	25%	10 855,98 €	DETR	45%	19 540,76 €
						MO	30%	13 027,18 €

Canton de CHAUNY								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Développement local	Commune d'ABBECOURT	Peinture intérieure et ravlement de la façade du club house	8 740,44 €	25%	2 185,11 €	MO	75%	6 555,33 €
	Commune de VILLEQUIER-AUMONT	Remplacement de la toiture de la mairie	55 242,26 €	25%	13 810,57 €	DETR	45%	24 859,02 €
						REGION	10%	5 524,23 €
						MO	20%	11 048,45 €
	Commune de VIRY-NOUREUIL	Pose de volets roulants dans la salle polyvalente Jean Racine	11 006,28 €	20%	2 201,26 €	DETR	45%	4 952,83 €
						MO	35%	3 852,20 €
	Commune de VIRY-NOUREUIL	Mise en place d'un automate pour le pilotage de la chaudière de l'école et de la mairie	16 691,27 €	20%	3 338,25 €	DETR	55%	9 180,20 €
						MO	25%	4 172,82 €
Patrimoine rural non protégé	Commune de CHAUNY	Réfection de la toiture de l'église Saint Martin - Phase 2	40 507,51 €	20%	8 101,50 €	DETR	40%	16 203,00 €
						MO	40%	16 203,01 €
	Commune de VIRY-NOUREUIL	Rénovation du Monument aux Morts	7 173,13 €	20%	1 434,63 €	ONAC	20%	1 434,63 €
						MO	60%	4 303,87 €
Acquisition de matériel	Commune d'AMIGNY-ROUY	Installation de vidéoprotection sur la commune	29 757,43 €	20%	5 951,49 €	DETR	50%	14 878,72 €
						FIPDR	10%	2 975,74 €
						MO	20%	5 951,49 €
	Commune de CAILLOUEL-CREPIGNY	Achat d'un tracteur	38 000,00 €	20%	7 600,00 €	MO	80%	30 400,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>615 630,83 €</b>		<b>148 316,67 €</b>	<b>467 314,15 €</b>		

**Projets locaux**  
Assemblée départementale du 14 décembre 2020

Canton de ESSOMES-SUR-MARNE								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Education	Commune de MONTREUIL-AUX-LIONS	Changement des radiateurs à l'école	7 237,32 €	25%	1 809,33 €	DETR	40%	2 894,93 €
						MO	35%	2 533,06 €
	Commune de VILLIERS-SAINT-DENIS	Fourniture et pose de menuiseries à l'école	12 842,00 €	25%	3 210,50 €	DETR	30%	3 852,60 €
						PLAN DE RELANCE	25%	3 210,50 €
						MO	20%	2 568,40 €
	Commune de VILLIERS-SAINT-DENIS	Amélioration de la desserte informatique et téléphonique de l'ensemble mairie et école	4 870,01 €	25%	1 217,50 €	MO	75%	3 652,51 €
Commune de VILLIERS-SAINT-DENIS	Remplacement de portes à l'école	15 879,00 €	25%	3 969,75 €	MO	75%	11 909,25 €	
Commune de VILLIERS-SAINT-DENIS	Acquisition de matériel numérique pour l'école	9 090,00 €	25%	2 272,50 €	MO	75%	6 817,50 €	
Défense contre l'incendie	Commune de MONTREUIL-AUX-LIONS	Pose de deux bornes incendie situées Avenue de Paris	5 730,00	40%	2 292,00 €	DETR	40%	2 292,00 €
						MO	20%	1 146,00 €
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de PAVANT	Réfection de l'escalier du cimetière	11 023,40 €	30%	3 307,02 €	MO	70%	7 716,38 €
	Commune de PAVANT	Achat de mobilier urbain	4 736,99 €	30%	1 421,10 €	MO	70%	3 315,89 €
	Commune de MARIGNY-EN-ORXOIS	Aménagement de la rue de la mairie	27 280,00 €	25%	6 820,00 €	MO	75%	20 460,00 €
	Commune de JAULGONNE	Aménagement d'une zone de loisirs en bord de Marne - Phase 2	102 590,91 €	25%	25 647,73 €	MO	75%	76 943,18 €

Canton de ESSOMES-SUR-MARNE								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Maintien du commerce en ruralité	Commune de CHARLY-SUR-MARNE	Réfection de la toiture du bâtiment de la Poste	23 672,88 €	20%	4 734,58 €	DETR	30%	7 101,86 €
						MO		11 836,44 €
Développement local	Commune de ROMENY-SUR-MARNE	Travaux de peinture des bâtiments communaux	8 596,26 €	25%	2 149,07 €	MO	75%	6 447,20 €
	Commune de ROMENY-SUR-MARNE	Construction d'un atelier municipal	41 337,06 €	25%	10 334,27 €	MO	75%	31 002,80 €
	Commune de DHUYS-ET-MORIN-EN-BRIE	Pose de radiateur et volets roulants solaires à la salle de réunion - 1er étage de l'immeuble de la mairie - Marchais en Brie	6 354,61 €	25%	1 588,65 €	DETR	45%	2 859,57 €
						MO	30%	1 906,38 €
	Commune d'AZY-SUR-MARNE	Mise aux normes et sécurité de bâtiment communaux	4 525,00 €	20%	905,00 €	MO	80%	3 620,00 €
	Commune de BEZU-LE-GUERY	Changement des fenêtres de la mairie	25 597,94 €	25%	6 399,49 €	MO	75%	19 198,46 €
	Commune de BEZU-LE-GUERY	Sécurisation d'un bâtiment	3 696,00 €	25%	924,00 €	DETR	45%	1 663,20 €
						MO	30%	1 108,80 €
	Commune de BEZU-LE-GUERY	Création d'un atelier municipal	12 910,00 €	25%	3 227,50 €	DETR	45%	5 809,50 €
						MO	30%	3 873,00 €
	Commune de SAULCHERY	Sécurisation de la mairie-école / bibliothèque-salle polyvalente	6 845,07 €	30%	2 053,52 €	DETR	30%	2 053,52 €
						MO	40%	2 738,03 €
	Commune de DHUYS-ET-MORIN-EN-BRIE	Réfection de la façade et du pignon du local communal - Artonges	9 727,00 €	25%	2 431,75 €	DETR	45%	4 377,15 €
						MO	30%	2 918,10 €
Commune de MONTLEVON	Rénovation d'un bâtiment public : Réfection des gouttières et évacuations d'eau pluviale de la mairie	12 794,72 €	20%	2 558,94 €	MO	80%	10 235,78 €	
Commune de CONNIGIS	Réfection de la salle polyvalente	13 638,40 €	25%	3 409,60 €	MO	75%	10 228,80 €	
Commune de PARGNY-LA-DHUYS	Changement de la toiture de la cuisine à la salle des fêtes	9 821,05 €	25%	2 455,26 €	MO	75%	7 365,79 €	
Commune de MONTIGNY-LES-CONDE	Réfection de la toiture du préau communal	13 839,07 €	30%	4 151,72 €	DETR	45%	6 227,58 €	
					MO	25%	3 459,77 €	

Canton de ESSOMES-SUR-MARNE									
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs			
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention	
	<b>Commune de ROMENY-SUR-MARNE</b>	Remplacement de la chaudière de l'école et de la mairie	14 405,50 €	25%	3 601,38 €	DETR	55%	7 923,03 €	
						MO	20%	2 881,10 €	
	<b>Commune de JAULGONNE</b>	Rénovation du patrimoine communal	15 590,08 €	25%	3 897,52 €	DETR	40%	6 236,03 €	
						MO	35%	5 456,53 €	
	<b>Commune de SAINT-EUGENE</b>	Réfection de la toiture du foyer rural	21 355,92 €	30%	6 406,78 €	DETR	40%	8 542,37 €	
						MO	30%	6 406,78 €	
	<b>Commune de MONTFAUCON</b>	Réfection d'un bâtiment communal	9 051,04 €	25%	2 262,76 €	MO	75%	6 788,28 €	
	Logement	<b>Commune de VIELS-MAISONS</b>	Réhabilitation du logement communal au-dessus de la boulangerie	37 092,26 €	26,96%	10 000,00 €	MO	73,04%	27 092,26 €
	Patrimoine rural non protégé	<b>Commune de BEZU-LE-GUERY</b>	Réfection des jambes de force de l'église et étanchéité au-dessus de la porte	15 588,67 €	25%	3 897,17 €	DETR	45%	7 014,90 €
							MO	30%	4 676,60 €
<b>Commune de CELLES-LES-CONDE</b>		Restauration du transept central de l'église	9 523,42 €	35%	3 333,20 €	DETR	40%	3 809,37 €	
						MO	25%	2 380,85 €	
<b>Commune de COUPRU</b>		Restauration de l'église	133 400,00 €	25%	33 350,00 €	PLAN DE RELANCE	55%	73 370,00 €	
						MO	20%	26 680,00 €	
<b>Commune de DHUYS-ET-MORIN-EN-BRIE</b>		Travaux de restauration de l'église de Fontenelle en Brie	56 487,75 €	25%	14 121,94 €	REGION	50%	28 243,88 €	
						MO	20%	14 121,93 €	
<b>Commune de DHUYS-ET-MORIN-EN-BRIE</b>		Création d'un monument aux morts sur le territoire de La Celle sous Montmirail	5 768,00 €	25%	1 442,00 €	DETR	45%	2 595,60 €	
						MO	30%	1 730,40 €	
<b>Commune de DHUYS-ET-MORIN-EN-BRIE</b>		Remplacement d'une verrière dans le bras sud du transept de l'église d'Artonges	15 539,60 €	35%	5 438,86 €	DRAC	20%	3 107,92 €	
						MO	45%	6 992,82 €	

Canton de ESSOMES-SUR-MARNE								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
	Commune de MONTLEVON	Réfection de l'enduit de la sacristie de l'église	12 150,00 €	40%	4 860,00 €	DRAC	40%	4 860,00 €
						MO	20%	2 430,00 €
	Commune de ROMENY-SUR-MARNE	Electrification de la cloche de l'église par tintement	3 711,20 €	25%	927,80 €	MO	75%	2 783,40 €
Acquisition de matériel	Commune de SAULCHERY	Acquisition de matériel d'entretien et de voirie	14 547,00 €	30%	4 364,10 €	MO	70%	10 182,90 €
	Commune de JAULGONNE	Acquisition d'une vidéoprotection	30 000,00 €	25%	7 500,00 €	MO	75%	22 500,00 €
	Commune de L'EPINE-AUX-BOIS	Acquisition d'un tracteur	3 590,00 €	25%	897,50 €	MO	75%	2 692,50 €
<b>TOTAL</b>			<b>792 435,13 €</b>		<b>205 591,77 €</b>		<b>586 843,36 €</b>	

## ANNEXE II

**Projets locaux**  
**Assemblée départementale du 14 décembre 2020**

Canton de FERE EN TARDENOIS								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Sport	Commune VAILLY-SUR-AISNE	Développement du complexe sportif et implantation de structures de motricité ludique (2 - 10 ans)	66 107,00 €	25%	16 526,75 €	DETR	40%	26 442,80 €
						MO	35%	23 137,45 €
	Commune de PAARS	Acquisition et mise aux normes de l'aire de jeux	22 189,30 €	30%	6 656,79 €	MO	70%	15 532,51 €
	Commune de CHAVONNE	Implantation d'une aire de jeux	25 600,00 €	30%	7 680,00 €	DETR	50%	12 800,00 €
						MO	20%	5 120,00 €
	Commune de PONT-ARCY	Clôture du terrain de jeux	3 292,00 €	30%	987,60 €	DETR	50%	1 646,00 €
MO						20%	658,40 €	
Commune de CHASSEMY	Réhabilitation du terrain d'honneur avec un système d'irrigation	36 886,90 €	30%	11 066,07 €	MO	70%	25 820,83 €	
Education	Commune de CIRY-SALSOGNE	Travaux de rénovation de la cour de l'école	17 620,00 €	25%	4 405,00 €	DETR	20%	3 524,00 €
						MO	55%	9 691,00 €
	Syndicat Intercommunal Regroupement Scolaire de Bazoches-sur-Vesles, Courcelles-sur-Vesles, Paars et Saint-Thibaut	Système d'impression mutualisé pour les classes du regroupement scolaire	15 000,00 €	25%	3 750,00 €	DETR	55%	8 250,00 €
						MO	20%	3 000,00 €

Canton de FERE EN TARDENOIS								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de VILLERS AGRON AIGUIZY	Création d'un parking afin de sécuriser l'accès à la mairie et la salle des fêtes	58 336,45 €	20%	11 667,29 €	DETR	9%	5 250,28 €
						MO	71%	41 418,88 €
	Commune de MAREUIL-EN-DOLE	Aménagement paysager du cimetière communal	6 429,17 €	25%	1 607,29 €	MO	75%	4 821,88 €
	Commune de BRAINE	Requalification de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers Rue Saint Yved	428 272,00 €	25%	107 068,00 €	DETR	45%	192 722,40 €
						MO	30%	128 481,60 €
	Commune de BRAINE	Requalification de la place Charles de Gaulle	149 200,00 €	25%	37 300,00 €	DETR	23%	34 316,00 €
						MO	52%	77 584,00 €
	Commune de BRAINE	Aménagement d'un parking de 20 places rue du Pont Champlain	80 575,50 €	25%	20 143,88 €	MO	75%	60 431,63 €
	Commune de CIRY-SALSOGNE	Aménagement du parking extérieur de la mairie	75 960,00 €	25%	18 990,00 €	DETR	20%	15 192,00 €
						MO	55%	41 778,00 €
	Commune de BUCY-LE-LONG	Réhabilitation du mur de soutènement rue du Moulin de Laffaux	21 224,00 €	15%	3 183,60 €	DETR	40%	8 489,60 €
						MO	45%	9 550,80 €
	Commune de COUVRELLES	Aménagement de la Place du Château	9 237,00 €	15%	1 385,55 €	DETR	40%	3 694,80 €
						MO	45%	4 156,65 €
Commune de MONT-NOTRE-DAME	Réfection des escaliers du cimetière	11 340,00 €	25%	2 835,00 €	DETR	45%	5 103,00 €	
					MO	30%	3 402,00 €	
Commune de MONT-NOTRE-DAME	Réfection du mur du cimetière	13 967,00 €	25%	3 491,75 €	DETR	45%	6 285,15 €	
					MO	30%	4 190,10 €	
Maintien du commerce en ruralité	Commune de BEUVARDES	Changement des fenêtres et ravalement de la façade de la boulangerie	22 598,79 €	20%	4 519,76 €	DETR	60%	13 559,27 €
						MO	20%	4 519,76 €
	Commune de SOUPIR	Réfection de la toiture du café	25 120,00 €	20%	5 024,00 €	MO	80%	20 096,00 €

Canton de FERE EN TARDENOIS								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Développement local	Commune de BUCY-LE-LONG	Rénovation des portes extérieures de la salle Paroissiale	15 861,00 €	15%	2 379,15 €	DETR	40%	6 344,40 €
						MO	45%	7 137,45 €
	Commune de CERSEUIL	Aménagement de la salle archives et des vestiaires	29 851,96 €	25%	7 462,99 €	DETR	55%	16 418,58 €
						MO	20%	5 970,39 €
	Commune d'OSTEL	Création d'une rampe d'accès à la mairie	12 256,62 €	20%	2 451,32 €	DETR	60%	7 353,97 €
						MO	20%	2 451,32 €
	Commune de FRESNES-EN-TARDENOIS	Transformation de l'ancienne école communale en nouvelle mairie accessible aux PMR	35 717,43 €	25%	8 929,36 €	MO	75%	26 788,07 €
	Commune de MONT-SAINT-MARTIN	Changement de la porte et de 2 fenêtres de la mairie	4 558,33 €	30%	1 367,50 €	MO	70%	3 190,83 €
	Commune de SAPONAY	Réfection de la toiture de la mairie	16 342,24 €	20%	3 268,45 €	DETR	30%	4 902,67 €
						MO	50%	8 171,12 €
	Commune de BRAINE	Création d'un local de stockage au foyer rural	156 200,00 €	25%	39 050,00 €	DETR	15%	23 430,00 €
						CAF	40%	62 480,00 €
						MO	20%	31 240,00 €
	Commune de CHIVRES-VAL	Travaux électriques à la salle polyvalente	21 099,08 €	30%	6 329,72 €	DETR	30%	6 329,72 €
						MO	40%	8 439,63 €
	Commune de BRUYERES-SUR-FERE	Réfection d'un mur de clôture de la mairie	13 240,34 €	25%	3 310,09 €	MO	75%	9 930,26 €
Commune de SAINT-MARD	Changement de la chaudière de la mairie	10 243,80 €	25%	2 560,95 €	MO	75%	7 682,85 €	
Commune de CLAMECY	Rénovation du foyer communal et de sa terrasse	36 312,00 €	25%	9 078,00 €	DETR	25%	9 078,00 €	
					MO	50%	18 156,00 €	
Commune de SERINGES-ET-NESLES	Réhabilitation de la salle des fêtes	4 336,54 €	25%	1 084,14 €	MO	75%	3 252,41 €	
Commune de SOUPIR	Rénovation de la façade de la mairie et de son porche	27 066,00 €	20%	5 413,20 €	MO	80%	21 652,80 €	
Commune de COULONGES-COHAN	Rénovation extérieure de la mairie	20 170,68 €	25%	5 042,67 €	DETR	50%	10 085,34 €	
					MO	25%	5 042,67 €	
Logement	Commune de JOUAIGNES	Installation d'un poêle à granulés au logement 30, rue Horle Coquin	3 455,59 €	25%	863,90 €	MO	75%	2 591,69 €
	Commune de MONAMPTEUIL	Remplacement des menuiseries du logement communal	7 696,00 €	20%	1 539,20 €	MO	80%	6 156,80 €
	Commune de VAILY-SUR-AISNE	Remplacement des fenêtres/volets et porte d'entrée d'un logement communal	19 052,14 €	25%	4 763,04 €	DETR	40%	7 620,86 €
MO						35%	6 668,25 €	

Canton de FERE EN TARDENOIS								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Patrimoine rural non protégé	Commune de BRUYS	Mise en place de protections grillagées sur les baies 1 et 4 de l'église	2 200,00 €	40%	880,00 €	MO	60%	1 320,00 €
	Commune de CHIVRES-VAL	Travaux sur le clocher de l'église, la toiture et divers	23 920,39 €	35%	8 372,14 €	DRAC	40%	9 568,15 €
						MO	25%	5 980,11 €
	Commune de DHUIZEL	Restauration du clos-couvert de l'église Saint Rémy	24 901,91 €	40%	9 960,76 €	DRAC	40%	9 960,76 €
						MO	20%	4 980,39 €
	Commune de FERE EN TARDENOIS	Tableau "La Tendresse de Jésus" de François Léon BENOUVILLE	6 650,00 €	30%	1 995,00 €	DRAC	50%	3 325,00 €
						MO	20%	1 330,00 €
	Commune de LAFFAUX	Rénovation et illumination des cadrans de l'horloge de l'église	6 180,00 €	25%	1 545,00 €	DETR	55%	3 999,00 €
						MO	20%	636,00 €
	Commune de MONT NOTRE DAME	Réfection de la toiture de l'église	7 593,91 €	35%	2 657,87 €	DRAC	40%	3 037,56 €
MO						25%	1 898,48 €	
Commune de TERNY-SORNY	Remise en état des cloches et du bénitier de l'église	3 489,60 €	25%	872,40 €	DETR	45%	1 570,32 €	
					MO	30%	1 046,88 €	
Acquisition de matériel	Commune de FRESNES-EN-TARDENOIS	Acquisition de matériel pour l'entretien et l'aménagement paysager	21 500,00 €	25%	5 375,00 €	CART	17,25%	3 708,75 €
						MO	57,75%	12 416,25 €
	Commune de VAILLY-SUR-AISNE	Acquisition de matériel - véhicule de service	15 896,92 €	25%	3 974,23 €	MO	75%	11 922,69 €
	Commune de AIZY-JOUY	Achat d'un tracteur	13 250,00 €	30%	3 975,00 €	DETR	45%	5 962,50 €
						MO	25%	3 312,50 €
Commune de BRAINE	Mise en place d'un système de vidéoprotection	44 190,82 €	25%	11 047,71 €	FIPD	55%	24 304,95 €	
					MO	20%	8 838,16 €	
<b>TOTAL</b>			<b>1 692 188,41 €</b>		<b>423 837,10 €</b>	<b>1 268 351,33 €</b>		

**Projets locaux**  
**Assemblée départementale du 14 décembre 2020**

Canton de GUIGNICOURT								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Sport	Commune de VILLENEUVE-SUR-AISNE	Réalisation d'une aire de jeux à Menneville	32 000,00 €	25%	8 000,00 €	DETR	40%	12 800,00 €
						MO	35%	11 200,00 €
	Commune de CONDE-SUR-SUIPPE	Aménagement d'un parcours sportif	19 596,52 €	10%	1 959,65 €	MO	90%	17 636,87 €
	Commune de PIGNICOURT	Création d'une aire de jeux pour enfants	24 390,00 €	30%	7 317,00 €	DETR	50%	12 195,00 €
MO						20%	4 878,00 €	
Education	Syndicat Scolaire de la Vallée des deux Cantons	Acquisition de matériel numérique pour l'école	8 924,00 €	25%	2 231,00 €	DETR	40%	3 569,60 €
						MO	35%	3 123,40 €
Défense contre l'incendie	Commune de JUVINCOURT-ET-DAMARY	Installation de 3 réserves souples de 120m3 situées Ferme de Mauchamps, rue de Corbeny et rue de l'Abreuvoir	21 417,96 €	40%	8 567,18 €	DETR	40%	8 567,18 €
						MO	20%	4 283,60 €
	Commune de LIESSÉ-NOTRE-DAME	Installation de 3 réserves souples de 120m3 situées rue du Maréchal Leclerc (Pôle scolaire), rue Charles de Gaulle, rue Sainte Suzanne	27 273,00 €	40%	10 909,20 €	DETR	30%	8 181,90 €
						MO	30%	8 181,90 €
	Commune de ROUCY	Installation d'une réserve souple de 120 m3 située rue des Marronniers	16 500,00 €	40%	6 600,00 €	DETR	40%	6 600,00 €
						MO	20%	3 300,00 €
Commune de SAINT-ERME OUTRE ET RAMECOURT	Pose de deux poteaux incendie situés rue Bourbelotte (angle Petite rue) et rue de la Fontaine Mariette (angle rue de Berrieux)	5 590,77	40%	2 236,31 €	DETR	40%	2 236,31 €	
					MO	20%	1 118,15 €	
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de MOUSSY-VERNEUIL	Réfection du mur du cimetière	4 010,00 €	25%	1 002,50 €	DETR	40%	16 831,68 €
						MO	35%	1 403,50 €
	Commune de BERRY-AU-BAC	Aménagement de la rue des écoles	45 771,16 €	20%	9 154,23 €	MO	80%	36 616,93 €

Canton de GUIGNICOURT								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Développement local	Commune de JUMIGNY	Aménagement d'un local sanitaire à la mairie	11 801,00 €	30%	3 540,30 €	DETR	40%	4 720,40 €
						MO	30%	3 540,30 €
	Commune de MAUREGNY-EN-HAYE	Mise en sécurité de la salle des fêtes et de l'atelier	10 277,51 €	25%	2 569,38 €	DSIL	40%	4 111,00 €
						DETR	15%	1 541,63 €
						MO	20%	2 055,50 €
	Commune de BERTRICOURT	Changement des huisseries extérieures de la mairie	9 781,58 €	25%	2 445,40 €	MO	75%	7 336,19 €
	Commune de PROVISEUX-ET-PLESNOY	Rénovation thermique du bureau de la mairie	17 496,21 €	10%	1 749,62 €	DETR	40%	6 998,48 €
						DSIL	20%	3 499,24 €
						MO	30%	5 248,86 €
	Commune de GOUDELANCOURT-LES-BERRIEUX	Réfection intérieure de la mairie	16 026,00 €	30%	4 807,80 €	MO	70%	11 218,20 €
	Commune de COUCY-LES-EPPES	Réfection de la toiture de la salle polyvalente	39 323,25 €	25%	9 830,81 €	DETR	45%	22 641,09 €
						MO	30%	11 796,98 €
Commune de NEUFCHATEL-SUR-AISNE	Mise en accessibilité de l'école, de la mairie et de l'église	37 934,64 €	20%	7 586,93 €	DETR	55%	20 864,05 €	
					MO	25%	9 483,66 €	
Commune de BERRIEUX	Remplacement des portes de la mairie	10 000,00 €	25%	2 500,00 €	DETR	55%	5 500,00 €	
					MO	20%	2 000,00 €	
Commune d'AMIFONTAINE	Création d'une salle multiactivité	68 954,52 €	20%	13 790,90 €	DETR	50%	34 477,26 €	
					MO	30%	20 686,36 €	
Commune d'AUBIGNY EN LAONNOIS	Alarme et vidéosurveillance au local communal	4 216,46 €	25%	1 054,12 €	MO	75%	3 162,35 €	
Commune de PANCY-COURTECON	Changement de la porte de la mairie	6 000,00 €	30%	1 800,00 €	DETR	50%	3 000,00 €	
					MO	20%	1 200,00 €	
Logement	Commune de CUIRY-LES-CHAUDARDES	Réhabilitation de deux logements communaux	101 900,68 €	25%	25 475,17 €	MO	75%	76 425,51 €
	Commune de CRAONNE	Remplacement des menuiseries du logement situé 11, route de Craonelle	23 431,58 €	30%	7 029,47 €	DETR	50%	11 715,79 €
						MO	20%	4 686,32 €
	Commune de VILLENEUVE-SUR-AISNE	Rénovation énergétique et mise en conformité d'un logement communal	19 372,50 €	25%	4 843,13 €	MO	75%	14 529,37 €
	Commune de MACHECOURT	Remplacement des volets du logement communal	3 515,20 €	20%	703,04 €	MO	80%	2 812,16 €
Commune de LA SELVE	Aménagement des combles d'un logement communal	35 926,00 €	25%	8 981,50 €	DETR	55%	19 759,30 €	
					MO	20%	7 185,20 €	

Canton de GUIGNICOURT								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
	<b>Commune d'OULCHES-LA-VALLEE-FOULON</b>	Rénovations énergétiques au logement situé 18, Grande Rue	15 919,53 €	30%	4 775,86 €	DETR	50%	7 959,77 €
						MO	20%	3 183,91 €
	<b>Commune d'OULCHES-LA-VALLEE-FOULON</b>	Rénovations énergétiques aux logements 16 B et 16 A, Grande Rue	8 983,11 €	30%	2 694,93 €	DETR	50%	4 491,56 €
						MO	20%	1 796,62 €
	<b>Commune de SAINT-THOMAS</b>	Travaux d'amélioration des performances énergétiques au logement communal 1, rue de l'école	22 120,00 €	30%	6 636,00 €	DETR	50%	11 060,00 €
						MO	20%	4 424,00 €
Patrimoine rural non protégé	<b>Commune de CONCEVREUX</b>	Rénovation de la toiture de l'église Saint Pierre et Saint Paul	267 250,00 €	25%	66 812,50 €	DETR	55%	146 987,50 €
						MO	20%	53 450,00 €
	<b>Commune de MONTAIGU</b>	Restauration du tableau "La Déploration du Christ"	4 250,00 €	30%	1 275,00 €	MO	70%	2 975,00 €
Acquisition de matériel	<b>Commune de CUIRY-LES-CHAUDARDES</b>	Achat de matériel de tonte	5 208,33 €	25%	1 302,08 €	MO	75%	3 906,25 €
	<b>Commune de GOUDELANCOURT-LES-PIERREPONT</b>	Achat d'un tracteur tondeuse	14 124,17 €	25%	3 531,04 €	MO	75%	10 593,13 €
	<b>Commune de SISSONNE</b>	Achat d'un véhicule de service	30 392,62 €	25%	7 598,16 €	MO	75%	22 794,47 €
<b>TOTAL</b>			<b>989 678,30 €</b>		<b>251 310,21 €</b>	<b>758 541,41 €</b>		

**Projets locaux**  
Assemblée départementale du 14 décembre 2020

Canton de GUISE								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de HAUTEVILLE	Création d'allées au cimetière	11 144,00 €	10%	1 114,40 €	MO	90%	10 029,60 €
Développement local	Commune de TUPIGNY	Création équipement photovoltaïque et construction de l'atelier municipal	73 350,00 €	25%	18 337,50 €	MO	75%	55 012,50 €
	Commune d'AUDIGNY	Création d'archivage à la mairie et modification du système de chauffage	4 314,00 €	25%	1 078,50 €	MO	75%	3 235,50 €
	Commune de LESCHELLES	Mise aux normes d'accessibilité de la cour de la mairie avec rampe pour PMR	43 116,65 €	20%	8 623,33 €	DETR	60%	25 869,99 €
						MO	20%	8 623,33 €
	Commune de BARZY-EN-THIERACHE	Rénovation de la toiture du logement communal et de la salle des associations n°31 Grande Rue	6 025,86 €	25%	1 506,47 €	MO	75%	4 519,40 €
	Commune de LA-VALLEE-MULATRE	Rénovation du parquet de la salle des fêtes	17 791,20 €	20%	3 558,24 €	DETR	30%	5 337,36 €
						MO	50%	8 895,60 €
Commune de MENNEVRET	Assainissement de la mairie, de l'école et du foyer rural	22 890,00 €	30%	6 867,00 €	MO	70%	16 023,00 €	
Logement	Commune de BARZY-EN-THIERACHE	Mise aux normes électrique dans le logement communal situé 31, Grande Rue	12 943,50 €	25%	3 235,88 €	MO	75%	9 707,62 €
Patrimoine digne d'intérêt et rural non protégé	Commune de GROUGIS	Renforcement des contreforts et mise en sécurité de la cloche de l'église	13 034,49 €	25%	3 258,62 €	DETR	40%	5 213,79 €
						MO	35%	4 562,08 €
	Commune de HAUTEVILLE	Mise en place d'un chauffage dans l'église	13 622,00 €	10%	1 362,20 €	DETR	45%	6 129,90 €
						MO	45%	6 129,90 €
	Commune de MARLY-GOMONT	Restauration de la toiture de l'église	10 311,16 €	30%	3 093,35 €	DRAC	40%	4 124,46 €
						MO	30%	3 093,35 €
	Commune de MOLAIN	Réfection des toitures de la sacristie et de l'église	73 131,26 €	25%	18 282,82 €	DETR	55%	40 522,19 €
						MO	20%	14 326,25 €

Canton de GUISE								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
	Commune d'OISY	Réfection du mur de la sacristie de l'église	16 897,55 €	20%	3 379,51 €	DETR	50%	8 448,50 €
						MO	30%	5 069,54 €
	Commune de VAUX-AUDIGNY	Rénovation des vitraux de l'église	52 208,60 €	15%	7 831,29 €	DETR	50%	26 104,30 €
						MO	35%	18 273,01 €
Acquisition de matériel	Commune de MENNEVRET	Acquisition d'un tracteur	42 189,10 €	30%	12 656,73 €	MO	70%	29 532,37 €
<b>TOTAL</b>			<b>412 969,37 €</b>		<b>94 185,84 €</b>	<b>318 783,54 €</b>		

Projets locaux  
Assemblée départementale du 14 décembre 2020

Canton de HIRSON								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Education	Commune de NEUVE-MAISON	Remplacement des menuiseries de la salle d'évolution de l'école maternelle	8 784,42 €	25%	2 196,11 €	DETR	45%	3 952,80 €
						MO	30%	2 635,51 €
	Commune de BUIRE	Création d'un préau à l'école de BUIRE	27 784,66 €	25%	6 946,17 €	MO	75%	20 838,49 €
	Commune de MARTIGNY	Réfection du plafond de la classe maternelle par la pose d'une toile tendue avec spots intégrés	7 131,00 €	30%	2 139,30 €	DETR	40%	2 852,40 €
						MO	30%	2 139,30 €
	Commune de MARTIGNY	Travaux de réfection de la cour du restaurant scolaire	12 820,00 €	30%	3 846,00 €	DETR	40%	5 128,00 €
						MO	30%	3 846,00 €
Commune d'ORIGNY-EN-THIERACHE	Réfection complète des sanitaires de l'école primaire située rue du Stade	23 837,21 €	25%	5 959,30 €	DETR	45%	10 726,65 €	
					MO	30%	7 151,26 €	
Commune d'OHIS	Remplacement des fenêtres de l'école	11 174,52 €	30%	3 352,36 €	MO	70%	7 822,16 €	
Sport	Commune de MONDREPUIS	Installation d'une aire de jeux	10 943,00 €	25%	2 735,75 €	DETR	55%	6 018,65 €
						MO	20%	2 188,60 €
	Commune d'AUBENTON	Aménagement d'un parcours sportif et détente des Remparts	7 480,00 €	25%	1 870,00 €	DETR	50%	3 740,00 €
						MO	25%	1 870,00 €
Commune de LANDOUZY-LA-VILLE	Création d'un parking à la salle des fêtes	7 882,00 €	25%	1 970,50 €	MO	75%	5 911,50 €	
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de NEUVE-MAISON	Extension du SIAV et création d'un parking - Phase 2	67 870,77 €	30%	20 361,23 €	MO	70%	47 509,54 €

Canton de HIRSON								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Développement local	Commune de SAINT-MICHEL	Installation d'une salle de vidéoprotection	41 279,65 €	20%	8 255,93 €	MO	80%	33 023,72 €
	Commune d'AUBENTON	Création d'une fresque monumentale sur la salle culturelle Jean Mermoz	10 000,00 €	20%	2 000,00 €	DETR	60%	6 000,00 €
						MO	20%	2 000,00 €
	Commune d'AUBENTON	Rénovation et mise aux normes de sécurité des vitrages de la salle culturelle Jean Mermoz	22 045,00 €	20%	4 409,00 €	DETR	60%	13 227,00 €
						MO	20%	4 409,00 €
	Commune d'AUBENTON	Isolation thermique de la façade Nord-Ouest de la salle culturelle Jean Mermoz	31 294,00 €	20%	6 258,80 €	DETR	60%	18 776,40 €
						MO	20%	6 258,80 €
	Commune de COINGT	Isolation de la salle des fêtes	21 003,50 €	25%	5 250,88 €	MO	75%	15 752,63 €
Commune de MARTIGNY	Réfection de la toiture de la salle des fêtes	48 984,00 €	25%	12 246,00 €	DETR	40%	19 593,60 €	
					MO	35%	17 144,40 €	
Commune de BESMONT	Création d'une pompe à eau	5 744,80 €	20%	1 148,96 €	MO	80%	4 595,84 €	
Logement	Commune de SAINT-MICHEL	Réhabilitation du "bâtiment Fleury"	187 559,00 €	8%	15 000,00 €	MO	92%	172 559,00 €
	Commune de SAINT-MICHEL	Réhabilitation du bâtiment "La Gendarmerie"	51 692,00 €	20%	10 338,40 €	MO	80%	41 353,60 €
	Commune d'ANY-MARTIN-RIEUX	Réhabilitation du logement communal	10 921,64 €	25%	2 730,41 €	MO	75%	8 191,23 €
	Commune de WATIGNY	Dépose et repose d'un poteau incendie situé rue de Signy le Petit	2 426,57 €	40%	970,63 €	MO	60%	1 455,94 €

Canton de HIRSON								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Défense contre l'incendie	Commune de BESMONT	Réfection de 3 poteaux incendie situés 8 rue Principale, 4 rue des Maupins, 1 rue Genot	6 745,84 €	40%	2 698,34 €	DETR	40%	2 698,34 €
						MO	20%	1 349,16 €
	Commune de BUIRE	Pose d'une citerne souple de 120 m3 située Boulevard Ornano (face au n° 259)	34 835,78 €	40%	13 934,31 €	DETR	40%	13 934,31 €
						MO	20%	6 967,16 €
	Commune de SAINT-MICHEL	Pose d'une citerne enterrée de 60 m3 située 65 rue du Châmiteau	21 762,06 €	40%	8 704,82 €	MO	60%	13 057,24 €
	Commune d'ORIGNY-EN-THIERACHE	Pose de trois poteaux incendie situés 7, Vieux Chemin d'Ohis, 3 rue du Blanc Fort et 23, rue de La Fontaine	9 398,89 €	40%	3 759,56 €	DETR	40%	3 759,56 €
MO						20%	1 879,77 €	
Commune d'ANY-MARTIN RIEUX	Remplacement d'un poteau incendie situé 8 rue du Moulin	2 426,57 €	40%	970,63 €	MO	60%	1 455,94 €	
Patrimoine digne d'intérêt et rural non protégé	Commune d'AUBENTON	Remise en état de l'orgue de l'église	31 252,00 €	30%	9 375,60 €	DRAC	50%	15 626,00 €
						MO	20%	6 250,40 €
	Commune de MARTIGNY	Réfection de la clôture du Monument aux Morts	7 115,28 €	25%	1 778,82 €	DETR	40%	2 846,12 €
						MO	35%	2 490,34 €
Acquisition de matériel	Commune d'AUBENTON	Acquisition d'un barnum pour festivités locales avec mutualisation intercommunale	20 232,90 €	25%	5 058,23 €	DETR	50%	10 116,45 €
						MO	25%	5 058,22 €
	Commune de BUCILLY	Acquisition de matériel	18 167,00 €	20%	3 633,40 €	MO	80%	14 533,60 €
	Commune de WATIGNY	Acquisition d'un véhicule utilitaire et d'une remorque	16 420,33 €	25%	4 105,08 €	DETR	40%	6 568,13 €
						MO	35%	5 747,12 €
<b>TOTAL</b>			<b>787 014,39 €</b>		<b>174 004,50 €</b>	<b>613 009,87 €</b>		

**Projets locaux**  
**Assemblée départementale du 14 décembre 2020**

Canton de LAON 1								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Défense contre l'incendie	Commune de CHAILLEVOIS	Pose d'un troisième poteau incendie situé au haut de la rue de Montbavin	3 669,51 €	40%	1 467,80 €	DETR	40%	1 467,80 €
						MO	20%	733,91 €
	Commune de BOURGUIGNON-SOUS-MONTBAVIN	Mise en place de deux citernes de 60 m3 chacune enterrées et jumelées situées dans la rue de l'Ecole	36 260,00 €	40%	14 504,00 €	DETR	40%	14 504,00 €
						MO	20%	7 252,00 €
Sport	Commune de PINON	Installation d'une aire de jeux pour enfants et d'une aire de fitness pour adultes	29 916,51 €	20%	5 983,30 €	MO	80%	23 933,21 €
	Commune d'ANIZY-LE-GRAND	Création d'un city-stade	51 348,50 €	30%	15 404,55 €	MO	70%	35 943,95 €
Education	Commune de CESSIERES-SUZY	Acquisition de mobilier pour les écoles primaires de Cessières et Suzy	8 913,52 €	25%	2 228,38 €	DETR	50%	4 456,76 €
						MO	25%	2 228,38 €
	Commune d'ANIZY-LE-GRAND	Réfection de la toiture de l'école primaire	15 671,05 €	25%	3 917,76 €	MO	75%	11 753,29 €
	Commune de CESSIERES-SUZY	Réfection de la toiture du préau de l'école de Suzy	14 346,10 €	25%	3 586,53 €	DETR	50%	7 173,05 €
						MO	25%	3 586,52 €
	Commune de PREMONTRE	Installation de trois portes de secours à l'école	8 100,00 €	25%	2 025,00 €	DETR	55%	4 455,00 €
						MO	20%	1 620,00 €
	SYNDICAT SCOLAIRE DE LA REGION DE CREPY	Remplacement d'une chaudière au groupe scolaire de Crépy	27 667,87 €	25%	6 916,97 €	DETR	40%	11 067,15 €
MO						35%	9 683,75 €	
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de CHAILLEVOIS	Réfection d'une sente communale et création d'une aire de pique-nique	9 066,88 €	25%	2 266,72 €	DETR	55%	4 986,78 €
						MO	20%	1 813,38 €
	Commune de BESNY ET LOIZY	Aménagement de la rue du Parc à Loizy	122 136,17 €	20%	24 427,23 €	MO	80%	97 708,94 €
	Commune de BESNY ET LOIZY	Etude aménagement rue du Parc à Loizy	7 160,00 €	20%	1 432,00 €	MO	80%	5 728,00 €

Canton de LAON 1								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Développement local	Commune de ROYAUCOURT-ET-CHAILVET	Mise aux normes électrique de la mairie	15 100,00 €	25%	3 775,00 €	DETR	50%	7 550,00 €
						MO	25%	3 775,00 €
	Commune de CESSIERES-SUZY	Réfection de la toiture de la salle des fêtes de SUZY	6 315,50 €	30%	1 894,65 €	DETR	50%	3 157,75 €
						MO	20%	1 263,10 €
	Commune de VAUXAILLON	Réfection de la toiture de la mairie aile nord et Sud	48 132,17 €	30%	14 439,65 €	DETR	45%	21 659,48 €
						MO	25%	12 033,04 €
Patrimoine digne d'intérêt	Commune de ROYAUCOURT-ET-CHAILVET	Travaux urgents de mise en sécurité de l'église Saint Julien et Saint Jean-Baptiste de Royaucourt	22 702,40 €	40%	9 080,96 €	DRAC	36,57%	8 302,00 €
						MO	23,43%	5 319,44 €
Acquisition de matériel	Commune de ROYAUCOURT-ET-CHAIVET	Mise en place de vidéosurveillance sur la commune	9 394,55 €	25%	2 348,64 €	DETR	45%	4 227,55 €
						FIPD	10%	939,46 €
						MO	20%	1 878,91 €
	Commune de VAUCELLES-ET-BEFFECOURT	Achat d'un tracteur autoporté et acquisition de matériel pour l'entretien des sentes	8 166,60 €	25%	2 041,65 €	MO	75%	6 124,95 €
	Commune d'ANIZY-LE-GRAND	Acquisition d'une tondeuse autoportée	25 356,00 €	30%	7 606,80 €	MO	70%	17 749,20 €
	Commune de CHAILLEVOIS	Installation de nouveaux équipements pour la cuisine de la salle communale	10 775,00 €	25%	2 693,75 €	DETR	55%	5 926,25 €
						MO	20%	2 155,00 €
	Commune de CREPY	Renouvellement des véhicules du service technique	46 189,77 €	25%	11 547,44 €	DETR	30%	13 856,93 €
						MO	45%	20 785,40 €
	Commune d'URCEL	Achat d'un tracteur et matériel	42 501,04 €	25%	10 625,26 €	MO	75%	31 875,78 €
Commune d'ANIZY-LE-GRAND	Mise en place de vidéoprotection	45 547,85 €	30%	13 664,36 €	DETR	50%	22 773,93 €	
					MO	20%	9 109,57 €	
<b>TOTAL</b>			<b>614 436,99 €</b>		<b>163 878,40 €</b>		<b>450 558,58 €</b>	

## ANNEXE II

Projets locaux  
Assemblée départementale du 14 décembre 2020

Canton de LAON 2								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Sport	Commune de BRUYERES -ET- MONTBERAULT	Réhabilitation d'une aire de jeux	83 413,30 €	20%	16 682,66 €	DETR	60%	50 047,98 €
						MO	20%	16 682,66 €
Education	SYNDICAT DE REGROUPEMENT SCOLAIRE DE L'AILETTE ET DE LA BIEVRE	Acquisition de matériel numérique, installation d'un réseau filaire et travaux de sécurisation et d'isolation à l'école de Chamouille	17 970,50 €	25%	4 492,63 €	MO	75%	13 477,87 €
Défense contre l'incendie	Commune de CHIVY-LES-ETOUVELLES	Remplacement d'un poteau incendie et pose d'une réserve souple de 120 m3	14 567,33 €	40%	5 826,93 €	DETR	40%	5 826,93 €
						MO	20%	2 913,47 €
	Commune de PRESLES-ET-THIERNY	Création d'une réserve incendie et d'un poteau incendie situé Route de Novion	11 548,75 €	40%	4 619,50 €	DETR	40%	4 619,50 €
						MO	20%	2 309,75 €
Développement local	Commune de BRUYERES -ET- MONTBERAULT	Remplacement des huisseries de la bibliothèque et étanchéité de la réserve	13 795,00 €	20%	2 759,00 €	DETR	60%	8 277,00 €
						MO	20%	2 759,00 €
	Commune d'ETOUVELLES	Salle des fêtes : isolation thermique, mise aux normes électrique et du chauffage	35 108,00 €	15%	5 266,20 €	MO	85%	29 841,80 €
	Commune de FESTIEUX	Réhabilitation d'un bâtiment communal	258 525,35 €	25%	64 631,34 €	DETR	30%	77 557,61 €
						CA	10%	25 852,54 €
MO	35%	90 483,87 €						
Patrimoine digne d'intérêt	Commune de PRESLES-ET-THIERNY	Etude de diagnostic préalable à la restauration de l'église Saint Georges et Saint Quirin	20 000,00 €	30%	6 000,00 €	DRAC	50%	10 000,00 €
						MO	20%	4 000,00 €
Acquisition de matériel	Commune de CHAMOUILLE	Extension du système de vidéoprotection	37 420,91 €	10%	3 742,09 €	DETR	20%	7 484,18 €
						MO	70%	26 194,64 €
	Commune de VESLUD	Signalétique des chemins communaux dans un but touristique	5 068,65 €	20%	1 013,73 €	DETR	60%	3 041,19 €
						MO	20%	1 013,73 €
<b>TOTAL</b>			<b>497 417,79 €</b>		<b>115 034,07 €</b>	<b>382 383,71 €</b>		

**Projets locaux**  
**Assemblée départementale du 14 décembre 2020**

Canton de MARLE								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Sport	Commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT	Aménagement d'une aire de jeux aux abords du tennis couvert	67 998,25 €	20%	13 599,65 €	DETR	20%	13 599,65 €
						MO	60%	40 798,95 €
	Commune de SAINS-RICHAUMONT	Rénovation de l'éclairage du stade	23 149,63 €	20%	4 629,93 €	DETR	50%	11 574,82 €
						USEDA	10%	2 314,96 €
						MO	20%	4 629,92 €
	Education	Syndicat Scolaire de VOYENNE, ERLON et MARCY-SOUS-MARLE	Acquisition de matériel numérique pour les trois écoles du regroupement VOYENNE, ERLON et MARCY-SOUS-MARLE	9 665,00 €	25%	2 416,25 €	MO	75%
Commune de LA VALLEE-AU- BLE		Acquisition de matériel numérique pour l'école	5 486,00 €	25%	1 371,50 €	DETR	55%	3 017,30 €
Tourisme	Commune de NOUVION ET CATILLON	Rénovation d'un logement communal à vocation de gîte rural	148 115,64 €	25%	37 028,91 €	DETR	55%	81 463,60 €
						MO	20%	29 623,13 €
Défense contre l'incendie	Commune d'ERLON	Remplacement d'un poteau incendie situé rue de l'Arbrisseau (Place du Village)	2 080,77 €	40%	832,31 €	MO	60%	1 248,46 €
	Commune de SAINT-GOBERT	Installation d'une réserve incendie située au lieudit "Les Baraques"	4 422,80 €	40%	1 769,12 €	MO	60%	2 653,68 €
	Commune de SAINS-RICHAUMONT	Mise en place d'une citerne souple de 120 m3 située rue du Collège	24 423,49 €	40%	9 769,40 €	DETR	40%	9 769,40 €
						MO	20%	4 884,69 €
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de REMIES	Accès PMR à l'église	30 080,70 €	25%	7 520,18 €	MO	75%	22 560,53 €
	Commune de CHALANDRY	Changement des menuiseries à la salle communale	5 012,00 €	25%	1 253,00 €	MO	75%	3 759,00 €
	Commune de LA-NEUVILLE-BOSMONT	Ravalement de la façade de la salle polyvalente et de la mairie	21 991,00 €	20%	4 398,20 €	DETR	60%	13 194,60 €
						MO	20%	4 398,20 €

Canton de MARLE								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Développement local	Commune de CHERY-LES-POUILLY	Installation d'un panneau à message variable sur le mur de la mairie	17 264,00 €	25%	4 316,00 €	MO	75%	12 948,00 €
	Commune de LA-NEUVILLE-BOSMONT	Pose de volets roulants à la salle polyvalente	5 563,00 €	20%	1 112,60 €	DETR	60%	3 337,80 €
						MO	20%	1 112,60 €
	Commune de SAINS-RICHAUMONT	Création d'une salle commune d'activité pour le béguinage	111 838,00 €	25%	27 959,50 €	DETR	45%	50 327,10 €
MO						30%	33 551,40 €	
Commune de REMIES	Accès PMR à la salle des associations, au bureau de vote et à la salle des mariages	11 659,80 €	25%	2 914,95 €	MO	75%	8 744,85 €	
Logement	Commune de SAINT-GOBERT	Changement des fenêtres du logement situé 1, rue de la Gare	7 310,72 €	25%	1 827,68 €	MO	75%	5 483,04 €
	Commune de PUISIEUX-ET-CLANLIEU	Réfection de la 2ème partie du mur de l'ancien presbytère	6 049,20 €	25%	1 512,30 €	DETR	45%	2 722,14 €
						MO	30%	1 814,76 €
	Commune de PUISIEUX-ET-CLANLIEU	Réfection de la 2ème partie de la toiture du logement communal situé 7, rue Haute	15 021,30 €	25%	3 755,33 €	MO	75%	11 265,98 €
Commune de LEME	Rénovation des sols d'un logement communal	7 263,70 €	25%	1 815,93 €	MO	75%	5 447,77 €	
Patrimoine	Commune de CHERY-LES-POUILLY	Protection contre la foudre de l'église Saint Rémi et remise en état de l'horloge	12 204,70 €	25%	3 051,18 €	DETR	60%	7 322,82 €
						MO	15%	1 830,70 €
	Commune de CILLY	Réfection de la toiture de la sacristie de l'église	4 925,30 €	20%	985,06 €	MO	80%	3 940,24 €
	Commune de GRANDLUP-ET-FAY	Restauration du pavage sous le porche de l'église	3 270,70 €	20%	654,14 €	MO	80%	2 616,56 €
	Commune de MONTIGNY-LE-FRANC	Réfection du clocher de l'église	226 522,70 €	20%	45 304,54 €	DETR	30%	67 956,81 €
REGION						20%	45 304,54 €	
MO						30%	67 956,81 €	

Canton de MARLE								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Acquisition de matériel	<b>Commune de NOUVION-LE-COMTE</b>	Acquisition d'un tracteur et d'une tondeuse	15 386,73 €	25%	3 846,68 €	MO	75%	11 540,05 €
	<b>Commune de REMIES</b>	Mise en place d'une vidéoprotection	28 641,89 €	25%	7 160,47 €	MO	75%	21 481,42 €
	<b>Commune de NOUVION-ET-CATILLON</b>	Installation d'une caméra de vidéosurveillance aux abords du stade municipal	9 957,95 €	25%	2 489,49 €	DETR	55%	5 476,87 €
						MO	20%	1 991,59 €
	<b>Commune de TAVAUX-ET-PONTSERICOURT</b>	Acquisition de matériel pour espaces verts	9 777,00 €	25%	2 444,25 €	MO	75%	7 332,75 €
	<b>Commune de MONTIGNY-LE-FRANC</b>	Achat d'un tracteur communal	5 774,25 €	20%	1 154,85 €	MO	80%	4 619,40 €
<b>TOTAL</b>			<b>840 856,22 €</b>		<b>196 893,39 €</b>			<b>643 962,83 €</b>

**Projets locaux**  
Assemblée départementale du 14 décembre 2020

Canton de RIBEMONT								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Sport	Commune de CUGNY	Création d'une aire de jeux	16 904,14 €	15%	2 552,53 €	DETR	30%	5 071,24 €
						DONATION	34,90%	5 900,00 €
						MO	20,10%	3 380,37 €
	Commune de MOY-DE-L' AISNE	Aménagement d'un terrain multisports	123 913,00 €	15%	18 153,25 €	DETR	25%	30 978,25 €
						REGION	40%	50 000,00 €
						MO	20%	24 781,50 €
	Commune de MOY-DE-L' AISNE	Aménagement d'une aire de jeux	14 310,00 €	25%	3 577,50 €	DETR	45%	6 439,50 €
						REGION	10%	1 431,00 €
						MO	20%	2 862,00 €
	Commune d'ORIGNY-SAINTE- BENOITE	Acquisition de jeux au parc de l'Abbaye	32 219,00 €	10%	3 221,90 €	DETR	40%	12 887,60 €
						MO	50%	16 109,50 €
	Education	Commune de FLAVY-LE-MARTEL	Acquisition de mobilier scolaire pour l'école Joseph Paradis	5 040,62 €	25%	1 260,16 €	MO	75%
Commune de BRISSY-HAMEGICOURT		Remplacement de quatre fenêtres de l'école dans la salle des grands	6 798,00 €	25%	1 699,50 €	DETR	45%	3 059,10 €
						MO	30%	2 039,40 €
Commune de SERAUCOURT- LE-GRAND		Réfection des sols dans les écoles	12 805,00 €	25%	3 201,25 €	DETR	25%	3 201,25 €
						CASQ	30%	3 841,50 €
						MO	20%	2 561,00 €
Commune d'ORIGNY-SAINTE- BENOITE		Acquisition d'une chaudière et mise aux normes de la chaufferie	19 020,00 €	25%	4 755,00 €	DETR	30%	5 706,00 €
						MO	45%	8 559,00 €
Tourisme	Commune de CLASTRES	Aménagement du grenier au dessus de la mairie en gîte	51 017,50 €	30%	15 305,25 €	Contrat de ruralité	40%	20 407,00 €
						Fonds de Concours	10%	5 101,75 €
						MO	20%	10 203,50 €

## Canton de RIBEMONT

Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Aménagement paysager, mobilier urbain	<b>Commune de FONTAINE-LES-CLERCS</b>	Réfection du parking de l'église et aménagement d'un accès PMR	9 343,69 €	25%	2 335,92 €	MO	75%	7 007,77 €
	<b>Commune de BERTHENICOURT</b>	Création d'un aménagement paysager à l'entrée du village	25 369,81 €	30%	7 610,94 €	DETR	50%	12 684,91 €
						MO	20%	5 073,96 €
	<b>Commune de JUSSY</b>	Installation d'un panneau d'information électronique	11 600,00 €	20%	2 320,00 €	Fonds de Concours	25%	2 900,00 €
MO						55%	6 380,00 €	
Développement local	<b>Commune de NEUVILLETTE</b>	Remplacement d'une chaudière à la salle polyvalente	3 011,64 €	20%	602,33 €	MO	80%	2 409,31 €
	<b>Commune de DALLON</b>	Remplacement du portail d'entrée de la mairie	4 100,00 €	20%	820,00 €	MO	80%	3 280,00 €
	<b>Commune d'ORIGNY-SAINTE-BENOITE</b>	Acquisition d'une climatisation pour la salle du Temps libre, la mairie et bureaux	28 145,96 €	10%	2 814,60 €	MO	90%	25 331,36 €
	<b>Commune de SERAUCOURT-LE-GRAND</b>	Rénovation du foyer rural	33 708,94 €	30%	10 112,68 €	DETR	18,60%	6 269,86 €
						CASQ	12,25%	4 130,00 €
						MO	39,15%	13 196,40 €
	<b>Commune de FONTAINE-LES-CLERCS</b>	Création d'un parking dans l'enceinte de la cour de la mairie	26 565,00 €	25%	6 641,25 €	MO	75%	19 923,75 €
	<b>Commune de MONT-D'ORIGNY</b>	Création de toilettes et aménagement de la cuisine du hangar communal	39 385,27 €	25%	9 846,32 €	DETR	50%	19 692,64 €
						MO	25%	9 846,32 €
	<b>Commune de SERY-LES-MEZIERES</b>	Réhabilitation et mise en accessibilité de la salle des loisirs - Phase 2	270 394,77 €	25%	67 598,69 €	DETR	55%	148 717,12 €
						MO	20%	54 078,95 €
	<b>Commune d'OLLEZY</b>	Rénovation de la salle des fêtes	20 449,48 €	10%	2 044,95 €	DETR	20%	4 089,90 €
CACTLF						50%	10 224,74 €	
MO						20%	4 089,90 €	

Canton de RIBEMONT								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
	<b>Commune de CHEVRESIS-MONCEAU</b>	Achat et pose de volets roulants à la mairie	7 170,24 €	25%	1 792,56 €	DETR	45%	3 226,61 €
						MO	30%	2 151,07 €
	<b>Commune de BRISSAY-CHOIGNY</b>	Travaux à la salles des fêtes	7 115,34 €	20%	1 423,07 €	DETR	45%	3 201,90 €
						MO	35%	2 490,37 €
	<b>Commune de HAPPENCOURT</b>	Rénovation du foyer rural	13 661,85 €	25%	3 415,46 €	DETR	30%	4 098,56 €
						CASQ	25%	3 415,46 €
						MO	20%	2 732,37 €
	<b>Commune de CLASTRES</b>	Réhabilitation de la mairie	182 378,30 €	30%	54 713,49 €	MO	70%	127 664,81 €
Logement	<b>Commune de SAINT-SIMON</b>	Transformation de l'ancienne trésorerie en logement	70 600,00 €	21,25%	15 000,00 €	Fonds de Concours	25%	17 650,00 €
						MO	53,75%	37 950,00 €
	<b>Commune de TUGNY-ET-PONT</b>	Rénovation du logement communal situé 11, Grande Rue	58 517,59 €	25%	14 629,40 €	Fonds de Concours	20%	11 703,52 €
						DETR	35%	20 481,16 €
						MO	20%	11 703,52 €
	<b>Commune de BRISSAY-CHOIGNY</b>	Réhabilitation d'un logement locatif	26 002,92 €	20%	5 200,59 €	DETR	45%	11 701,32 €
						MO	35%	9 101,01 €
	<b>Commune d'ANNOIS</b>	Réhabilitation du logement communal situé 6, rue de la Mairie	57 187,75 €	25%	14 296,94 €	DETR	50%	28 593,88 €
MO						25%	14 296,94 €	
<b>Commune de PITHON</b>	Rénovation du logement communal	17 588,11 €	30%	5 276,43 €	DETR	50%	8 794,05 €	
					MO	20%	3 517,62 €	
<b>Commune de PARPEVILLE</b>	Remplacement des meuniseries au logement communal	16 803,21 €	20%	3 360,64 €	MO	80%	13 442,57 €	
Défense contre l'incendie	<b>Commune de CHATILLON-SUR-OISE</b>	Remplacement d'un poteau incendie situé rue de l'Ecluse	1 919,54 €	40%	767,82 €	MO	60%	1 151,72 €
	<b>Commune de NEUVILLETTE</b>	Mise en place d'une citerne souple de 120 m3 située à côté du n°2 rue de Picardie	6 452,00 €	40%	2 580,80 €	MO	60%	3 871,20 €
	<b>Commune de JUSSY</b>	Pose de deux bouches à incendie située rue Edmond Osset et Chemin de Camas	5 182,33 €	40%	2 072,93 €	FONDS DE CONCOURS	25%	1 295,58 €
MO						35%	1 813,82 €	
Patrimoine rural non protégé	<b>Commune de BRISSY-HAMEGICOURT</b>	Réfection de la toiture du clocher de l'église d'Hamégicourt	75 496,08 €	25%	18 874,02 €	DETR	5%	3 774,80 €
						REGION	50%	37 748,04 €
						MO	20%	15 099,22 €
	<b>Commune de CHEVRESIS-MONCEAU</b>	Restauration des vitraux du chœur de l'église	11 158,70 €	25%	2 789,68 €	DETR	45%	5 021,42 €
						MO	30%	3 347,60 €
<b>Commune de DURY</b>	Restauration des vitraux de l'église	6 394,00 €	25%	1 598,50 €	MO	75%	4 795,50 €	

Canton de RIBEMONT								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Acquisition de matériel	Commune de NEUVILLETTE	Achat d'une remorque	3 000,00 €	20%	600,00 €	MO	80%	2 400,00 €
	Commune de DALLON	Installation de vidéoprotection	57 201,59 €	20%	11 440,32 €	MO	80%	45 761,27 €
	Commune d'ESSIGNY-LE-GRAND	Installation d'une vidéoprotection sur la commune	39 896,72 €	25%	9 974,18 €	DETR	25%	9 974,18 €
						MO	50%	19 948,36 €
	Commune de REGNY	Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection	29 240,80 €	20%	5 848,16 €	DETR	31%	9 064,65 €
						MO	49%	14 327,99 €
	Commune d'ALAINCOURT	Mise en place d'une vidéoprotection	34 468,28 €	20%	6 893,66 €	DETR	60%	20 680,97 €
						MO	20%	6 893,66 €
	Commune de MONTESCOURT-LIZEROLLES	Projet de vidéoprotection	35 831,94 €	25%	8 957,99 €	DETR	50%	17 915,97 €
						MO	25%	8 957,99 €
	Commune de SISSY	Extension du système de vidéoprotection	23 623,33 €	25%	5 905,83 €	DETR	20%	4 724,67 €
						FIPDR	30%	7 087,00 €
						MO	25%	5 905,83 €
Commune de FLAVY-LE-MARTEL	Acquisition d'un chariot élévateur	13 000,00 €	30%	3 900,00 €	Fonds	40%	5 200,00 €	
					MO	30%	3 900,00 €	
<b>TOTAL</b>			<b>1 553 992,44 €</b>		<b>367 786,48 €</b>			<b>1 186 205,97 €</b>

## ANNEXE II

**Projets locaux**  
Assemblée départementale du 14 décembre 2020

Canton de SAINT-QUENTIN 1								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Aménagement paysager, mobilier urbain	<b>Commune de PONTRUET</b>	Travaux de mise aux normes PMR pour l'accès à l'église et au cimetière	11 600,00 €	20%	2 320,00 €	DETR	45%	5 220,00 €
						MO	35%	4 060,00 €
Défense contre l'Incendie	<b>Commune de GERMAINE</b>	Création d'un chemin d'accès à la citerne incendie de 120m3 située Grande rue	2 000,00 €	40%	800,00 €	DETR	40%	800,00 €
						MO	20%	400,00 €
Développement local	<b>Commune de FLUQUIERES</b>	Réfection des bâtiments communaux	10 750,00 €	25%	2 687,50 €	MO	75%	8 062,50 €
<b>TOTAL</b>			<b>24 350,00 €</b>		<b>5 807,50 €</b>			<b>18 542,50 €</b>

## ANNEXE II

**Projets locaux**  
Assemblée départementale du 14 décembre 2020

Canton de SAINT-QUENTIN 3								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Education	Commune de GAUCHY	Acquisition de dalles numériques pour les écoles élémentaires	39 149,00 €	20%	7 829,80 €	MO	80%	31 319,20 €
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de CASTRES	Réfection des trottoirs rue de l'école	32 884,00 €	20%	6 576,80 €	MO	80%	26 307,20 €
Développement local	Commune de CASTRES	Réfection du sol de la salle polyvalente	18 378,84 €	20%	3 675,77 €	MO	80%	14 703,07 €
Patrimoine rural non protégé	Commune de CONTECOURT	Rénovation des portes et des vitraux de l'église	19 740,00 €	30%	5 922,00 €	MO	70%	13 818,00 €
Acquisition de matériel	Commune de GAUCHY	Extension du dispositif de vidéoprotection	225 000,00 €	20%	45 000,00 €	FSIL	50%	112 500,00 €
						MO	30%	67 500,00 €
	Commune de GRUGIES	Installation de vidéoprotection dans la commune	33 513,00 €	20%	6 702,60 €	DETR	60%	20 107,80 €
						MO	20%	6 702,60 €
Commune de CASTRES	Achat d'un véhicule utilitaire	15 061,22 €	20%	3 012,24 €	MO	80%	12 048,98 €	
<b>TOTAL</b>			<b>383 726,06 €</b>		<b>78 719,21 €</b>	<b>305 006,85 €</b>		

## ANNEXE II

Projets locaux  
Assemblée départementale du 14 décembre 2020

Canton de SOISSONS 1								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Education	Commune d'OSLY-COURTIL	Rénovation des vestiaires de l'école	12 580,77 €	30%	3 774,23 €	DETR	45%	5 661,35 €
						MO	25%	3 145,19 €
	Commune de POMMIERS	Acquisition de matériel numérique à l'école	13 419,60 €	25%	3 354,90 €	DETR	50%	6 709,80 €
						MO	25%	3 354,90 €
Logement	Commune de CUFFIES	Réhabilitation du logement au-dessus de la mairie	194 333,00 €	7,12%	15 000,00 €	DETR	40%	77 733,20 €
						MO	92,28%	101 599,80 €
Développement local	Commune d'OSLY-COURTIL	Installation d'un système d'alarme dans le bâtiment école-mairie dans le cadre de la sécurité	3 913,36 €	20%	782,67 €	DETR	30%	1 174,01 €
						MO	50%	1 956,68 €
	Commune de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN	Remplacement des menuiseries extérieures et volets sur le foyer socio culturel et paramédical	52 807,00 €	10%	5 280,70 €	MO	90%	47 526,30 €
	Commune de BAGNEUX	Travaux d'équipement électrique dans la salle communale	14 946,12 €	30%	4 483,84 €	DETR	25%	3 736,53 €
						MO	45%	6 725,75 €
	Commune de CUFFIES	Réfection de la toiture de la salle communale "BAS"	38 485,59 €	15%	5 772,84 €	MO	85%	32 712,75 €
<b>TOTAL</b>			<b>330 485,44 €</b>		<b>38 449,18 €</b>			<b>292 036,26 €</b>

## ANNEXE II

**Projets locaux**  
Assemblée départementale du 14 décembre 2020

Canton de SOISSONS 2								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Education	<b>Syndicat du Regroupement Scolaire du Rondeau</b>	Acquisition de mobilier scolaire	5 103,96 €	25%	1 275,99 €	MO	75%	3 827,97 €
	<b>Commune d'ACY</b>	Réfection de la toiture d'une classe	15 526,21 €	25%	3 881,55 €	MO	75%	11 644,66 €
Aménagement paysager, mobilier urbain	<b>Commune de MERCIN ET VAUX</b>	Parking du city-stade	8 716,90 €	15%	1 307,54 €	MO	85%	7 409,37 €
<b>TOTAL</b>			<b>29 347,07 €</b>		<b>6 465,08 €</b>			<b>22 881,99 €</b>

**Projets locaux**  
Assemblée départementale du 14 décembre 2020

Canton de TERGNIER								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Sport	Commune de VERSIGNY	Acquisition de jeux pour enfants et barrières de sécurité	22 276,17 €	25%	5 569,04 €	DETR	30%	6 682,85 €
						MO	45%	10 024,28 €
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de TERGNIER	Réhabilitation du square sis rue Pierre Sépard	112 000,50 €	20%	22 400,10 €	MO	80%	89 600,40 €
Développement Local	Commune de SAINT-NICOLAS AUX BOIS	Remplacement des fenêtré du 1er étage de la mairie	6 960,65 €	25%	1 740,16 €	MO	75%	5 220,49 €
	Commune de TRAVECY	Mise en conformité et en sécurité de la mairie et du foyer rural, alarme incendie type IV	9 199,00 €	30%	2 759,70 €	MO	70%	6 439,30 €
	Commune de CHARMES	Réfection du pignon est de la mairie	19 430,14 €	25%	4 857,54 €	MO	75%	14 572,61 €
	Commune d'ANGUILCOURT-LE-SART	Réfection de la toiture	37 299,32 €	25%	9 324,83 €	DETR	55%	20 514,63 €
						MO	20%	7 459,86 €
	Commune de LIEZ	Réfection de la couverture de la mairie	18 974,73 €	25%	4 743,68 €	MO	75%	14 231,05 €
	Commune de LIEZ	Réfection de la couverture d'un local de stockage	21 067,00 €	25%	5 266,75 €	MO	75%	15 800,25 €
	Commune de VERSIGNY	Pose de barrière de sécurité pour l'accès PMR Mairie - école	4 249,40 €	25%	1 062,35 €	MO	75%	3 187,05 €
Patrimoine rural non protégé	Commune de MAYOT	Réfection des chéneaux et des lucarnes de l'église	7 338,65 €	30%	2 201,60 €	MO	70%	5 137,05 €
Logement	Commune de CHARMES	Rénovation des logements communaux situés 2, rue Alfred Maguin et 1, place de la Mairie	8 498,00 €	25%	2 124,50 €	MO	75%	6 373,50 €
	Commune de BEAUTOR	Réfection du pavillon Ardennes	253 204,00 €	5,92%	15 000,00 €	MO	94,08%	238 204,00 €
	Commune de VERSIGNY	Installation d'un climatisation dans deux logements et la mairie	14 361,00 €	25%	3 590,25 €	DETR	30%	4 308,30 €
MO						45%	6 462,45 €	

Canton de TERGNIER								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Acquisition de matériel	<b>Commune de MONCEAU-LES-LEUPS</b>	Acquisition de matériel	28 362,86 €	25%	7 090,72 €	MO	75%	21 272,15 €
	<b>Commune de SAINT-NICOLAS AUX BOIS</b>	Achat d'un nouveau tracteur tondeuse	5 855,00 €	25%	1 463,75 €	MO	75%	4 391,25 €
	<b>Commune de CHARMES</b>	Achat de matériel pour l'accueil périscolaire	5 872,79 €	25%	1 468,20 €	MO	75%	4 404,59 €
	<b>Commune d'ANGUILCOURT-LE-SART</b>	Achat brosse de désherbage	6 319,00 €	25%	1 579,75 €	MO	75%	4 739,25 €
	<b>Commune d'ANDELAIN</b>	Acquisition d'un tracteur et sa remorque avec plateau	13 658,75 €	25%	3 414,69 €	MO	75%	10 244,06 €
<b>TOTAL</b>			<b>594 926,96 €</b>		<b>95 657,60 €</b>			<b>499 269,36 €</b>

**Projets locaux**  
Assemblée départementale du 14 décembre 2020

Canton de VERVINS								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Sport	Commune de BUIRONFOSSE	Création d'un city stade	43 395,00 €	25%	10 848,75 €	DETR	40%	17 358,00 €
						MO	35%	15 188,25 €
	Commune de VERVINS	Aménagement d'une aire de jeux	16 156,00 €	15%	2 423,40 €	MO	85%	13 732,60 €
	Commune de CLAIRFONTAINE	Création d'une aire de jeux	43 545,70 €	30%	13 063,71 €	MO	70%	30 481,99 €
	Commune de ROZOY-SUR-SERRE	Création d'une aire de jeux	14 852,00 €	20%	2 970,40 €	MO	80%	11 881,60 €
Education	Commune de LA CAPELLE	Acquisition de matériel numérique pour l'école	10 359,00 €	25%	2 589,75 €	MO	75%	7 769,25 €
	Commune de LE THUEL	Aménagement de l'entrée de l'école et de l'arrêt de bus	11 433,90 €	30%	3 430,17 €	DETR	40%	4 573,56 €
						MO	30%	3 430,17 €
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de LERZY	Création d'une aire paysagère	71 750,00 €	20%	14 350,00 €	DETR	40%	28 700,00 €
						MO	40%	28 700,00 €
	Commune de SORBAIS	Aménagement pour la création d'un nouveau cimetière	59 788,00 €	25%	14 947,00 €	DETR	45%	26 904,60 €
						MO	30%	17 936,40 €
	Commune de ROCQUIGNY	Réorganisation et aménagement du cimetière	17 256,10 €	25%	4 314,03 €	MO	75%	12 942,08 €
	Commune d'ARCHON	Acquisition et aménagement d'un parking	8 951,00 €	25%	2 237,75 €	DETR	55%	4 923,05 €
						MO	20%	1 790,20 €
Commune de VERVINS	Réfection de toiture de locaux associatifs	112 390,37 €	15%	16 858,56 €	DETR	30%	33 717,11 €	
					MO	55%	61 814,70 €	
	Commune de LA CAPELLE	Réhabilitation de la salle des expositions (phase 2) Isolation phonique et étanchéité de la toiture d'une salle municipale	182 782,19 €	15%	27 417,33 €	DETR	15%	27 417,33 €
						Région	50%	91 391,10 €
MO	20%	36 556,44 €						

Canton de VERVINS								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Développement local	Commune de VIGNEUX-HOCQUET	Installation d'une main courante pour la rampe d'accès PMR	4 790,00 €	20%	958,00 €	DETR	60%	2 874,00 €
						MO	20%	958,00 €
	Commune de HARCIGNY	Construction d'un bâtiment communal	24 816,79 €	25%	6 204,20 €	MO	75%	18 612,59 €
	Commune de BRUNEHAMEL	Réhabilitation de la mise en valeur de la mairie	29 590,00 €	25%	7 397,50 €	DETR	50%	14 795,00 €
						MO	25%	7 397,50 €
	Commune de BRUNEHAMEL	Aménagement d'un tiers-lieu numérique	14 412,50 €	25%	3 603,13 €	DETR	50%	7 206,25 €
						MO	25%	3 603,13 €
	Commune de PARFONDEVAL	Réhabilitation de la mairie	34 149,34 €	20%	6 829,87 €	DETR	60%	20 489,60 €
						MO	20%	6 829,87 €
Commune de DOLIGNON	Rénovation énergétique de bâtiments communaux	17 337,52 €	30%	5 201,26 €	MO	70%	12 136,26 €	
Commune de BERLISE	Aménagement extérieur de la salle des fêtes	23 605,28 €	25%	5 901,32 €	MO	75%	17 703,96 €	
Commune de FROIDESTREES	Remplacement de la porte de la mairie	2 536,00 €	25%	634,00 €	DETR	25%	634,00 €	
					MO	50%	1 268,00 €	
Défense contre l'incendie	Commune de ROZOY-SUR-SERRE	Mise aux normes des bornes incendie situées rue G.A. Martin et Place de l'Europe	5 055,52 €	40%	2 022,21 €	MO	60%	3 033,31 €
	Commune de LA VILLE AUX BOIS LES DIZY	Achat et installation d'une citerne à incendie située 23 Grande rue	23 480,00 €	40%	9 392,00 €	MO	60%	14 088,00 €
	Commune de LE THUËL	Canne d'aspiration pour la réserve incendie enterrée située à proximité du 35 Grande rue	3 165,00 €	40%	1 266,00 €	DETR	40%	1 266,00 €
						MO	20%	633,00 €
	Commune de LISLET	Pose de deux poteaux incendie situés rue de Montloué (carrefour rue de la Prairie) et 11 rue de Montloué (carrefour rue Maintenon)	5 756,24 €	40%	2 302,50 €	DETR	40%	2 302,50 €
MO						20%	1 151,25 €	
Logement	Commune de NOIRCOURT	Isolation du logement communal	2 846,40 €	25%	711,60 €	MO	75%	2 134,80 €
	Commune de LA CAPELLE	Réhabilitation d'un logement communal	215 000,00 €	13,95%	30 000,00 €	DETR	40%	86 000,00 €
						REGION	15,58%	33 488,67 €
MO	30,47%	65 511,33 €						

Canton de VERVINS								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
	<b>Commune de ROUVROY-SUR-SERRE</b>	Réfection du logement communal situé 4, rue de la Mairie	4 078,47 €	30%	1 223,54 €	DETR	40%	1 631,39 €
						MO	30%	1 223,54 €
Acquisition de vidéoprotection	<b>Communauté de communes des Portes de la Thiérache</b>	Installation d'un système de vidéosurveillance	31 497,13 €	30%	9 449,14 €	DETR	50%	15 748,56 €
						MO	20%	6 299,43 €
Culture	<b>Commune de LA CAPELLE</b>	Equipement de la médiathèque	4 638,99 €	40%	1 855,60 €	MO	60%	2 783,39 €
Patrimoine rural non protégé	<b>Commune de BRUNEHAMEL</b>	Restauration de l'orgue de l'église - Tranche 2	10 692,80 €	25%	2 673,20 €	MO	75%	8 019,60 €
	<b>Commune de CHAOURSE</b>	Remplacement du cadran de l'horloge de l'église	3 670,00 €	35%	1 284,50 €	MO	65%	2 385,50 €
	<b>Commune d'ENGLANCOURT</b>	Restauration de l'église : Honoraires du contrôleur technique et du CSPA	9 000,00 €	40%	3 600,00 €	DRAC	40%	3 600,00 €
						MO	20%	1 800,00 €
	<b>Commune de MONTLOUE</b>	Réfection des piliers et du auvent de l'église	27 361,00 €	15%	4 104,15 €	DETR	25%	6 840,25 €
						MO	60%	16 416,60 €
	<b>Commune de PLOMION</b>	Restauration du mobilier non protégé de l'église	186 365,00 €	25%	46 591,25 €	REGION	37,64%	70 155,00 €
						MO	37,36%	69 618,75 €
	<b>Commune de PRISCES</b>	Protection de l'église contre les volatiles	20 799,00 €	40%	8 319,60 €	DRAC	40%	8 319,60 €
						MO	20%	4 159,80 €
	<b>Commune de RESIGNY</b>	Travaux de rénovation de l'église (couverture, rejointoiement, menuiserie, vitraux)	56 063,80 €	20%	11 212,76 €	REGION	50%	28 031,90 €
						MO	30%	16 819,14 €
<b>Commune de ROUVROY-SUR-SERRE</b>	Restauration des autels et de la toiture de l'église	8 977,75 €	30%	2 693,33 €	DETR	40%	3 591,10 €	
					MO	30%	2 693,32 €	
<b>Commune de SAINTE-GENEVIEVE</b>	Restauration de l'église - 4ème tranche	5 010,00 €	30%	1 503,00 €	DETR	50%	2 505,00 €	
					MO	30%	1 002,00 €	

Canton de VERVINS								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Acquisition de matériel	<b>Commune de LA CAPELLE</b>	Acquisition d'un tracteur	22 958,10 €	15%	3 443,72 €	MO	85%	19 514,39 €
	<b>Commune de RAILLIMONT</b>	Mise en sécurité du système de vidéoprotection	24 938,72 €	30%	7 481,62 €	DETR	50%	12 469,36 €
						MO	20%	4 987,74 €
	<b>Commune d'ARCHON</b>	Achat d'un tracteur tondeuse	3 333,33 €	25%	833,33 €	MO	75%	2 500,00 €
	<b>Commune de BRAYE-EN-THIERACHE</b>	Achat d'un micro-tracteur et sa remorque	12 053,34 €	25%	3 013,34 €	MO	75%	9 040,01 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 430 637,28 €</b>		<b>307 156,49 €</b>			<b>1 123 480,80 €</b>

**Projets locaux**  
Assemblée départementale du 14 décembre 2020

Canton de VIC-SUR-AISNE								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Sport	Commune de FONTENOY	Aménagement de la place Ivan Bretilot jeux et fleurissement	9 412,67 €	25%	2 353,17 €	DETR	35%	3 294,44 €
						FONDS CONCOURS	20%	1 882,53 €
						MO	20%	1 882,53 €
Education	Commune de CRECY-AU-MONT	Réfection de la toiture de l'appentis dans la cour de l'école	5 642,49 €	25%	1 410,62 €	DSIL	55%	3 103,37 €
						MO	20%	1 128,50 €
	Commune de FOLEMBRAY	Consolidation des fondations du bâtiment de l'école maternelle Nelly Fortez	18 524,44 €	25%	4 631,11 €	DETR	50%	9 262,00 €
						MO	25%	4 631,33 €
Commune de COEUVRES-ET-VALSERY	Installation de volets roulants à l'école	3 858,88 €	30%	1 157,66 €	MO	70%	2 701,22 €	
Défense contre l'incendie	Commune de SACONIN-ET-BREUIL	Création d'une bouche incendie et d'un point d'aspiration situés Ferme Saint-Amand et rue du Bourg (angle RD 44)	6 837,66 €	40%	2 735,06 €	FONDS CONCOURS	30%	2 051,30 €
						MO	30%	2 051,30 €
	Commune de BOURGUIGNON-SOUS-BOUCY	Pose de deux poteaux incendie situés rue Saint Amand et route de Chauny	5 862,76 €	40%	2 345,10 €	MO	60%	3 517,66 €
	Commune de VERNEUIL-SOUS-BOUCY	Remplacement d'un poteau incendie situé 4 rue des Fonds d'Envaux	2 353,29 €	40%	941,32 €	DETR	40%	941,32 €
						MO	20%	470,66 €
Culture	Commune de CRECY-AU-MONT	Déplacement de la bibliothèque	36 504,77 €	20%	7 300,95 €	DETR	55%	20 077,62 €
						MO	25%	9 126,20 €
Bibliothèque	Commune de CRECY-AU-MONT	Accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la bibliothèque	13 220,30 €	20%	2 640,06 €	D.E.T.R.	50,00%	6 610,15 €
						M.O.	30,00%	3 966,09 €
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de CRECY-AU-MONT	Aménagement de la place	5 890,70 €	25%	1 472,68 €	DETR	50%	2 945,35 €
						MO	25%	1 472,68 €
	Commune de CAMELIN	Aménagement d'allées dans la seconde partie du cimetière communal	9 690,00 €	25%	2 422,50 €	DETR	40%	3 876,00 €
						MO	35%	3 391,50 €

Canton de VIC-SUR-AISNE								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
	<b>Commune de FRESNES-SOUS-COUCY</b>	Création d'une aire de stationnement	5 167,50 €	30%	1 550,25 €	MO	70%	3 617,25 €
Développement local	<b>Commune de SAINT-CHRISTOPHE-A-BERRY</b>	Remplacement des menuiseries de la mairie et reprise des tableaux	52 542,08 €	25%	13 135,52 €	DSIL	50%	26 271,04 €
						MO	25%	13 135,52 €
	<b>Commune de BARISIS-AUX-BOIS</b>	Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public	80 343,54 €	30%	24 103,06 €	DETR	55%	44 188,95 €
						MO	20%	12 051,53 €
	<b>Commune de FOLEMBRAY</b>	Installation d'une alarme incendie à la mairie et à l'école Gustave Masset	13 217,36 €	30%	3 965,21 €	DETR	50%	6 608,68 €
						MO	20%	2 643,47 €
	<b>Commune de CRECY-AU-MONT</b>	Installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment école/mairie	44 880,00 €	25%	11 220,00 €	DSIL	55%	24 684,00 €
						MO	20%	8 976,00 €
	<b>Commune de FRESNES-SOUS-COUCY</b>	Travaux au foyer rural et secrétariat de mairie	10 819,63 €	30%	3 245,89 €	MO	70%	7 573,74 €
	<b>Commune de DOMMIERS</b>	Travaux de rénovation à la salle des fêtes	9 552,00 €	20%	1 910,40 €	DETR	45%	4 298,40 €
Fonds de concours						15%	1 432,80 €	
MO						20%	1 910,40 €	
<b>Commune de DOMMIERS</b>	Changement de menuiserie et rénovation du plafond	8 298,46 €	25%	2 074,62 €	DETR	45%	3 734,31 €	
					MO	30%	2 489,54 €	
<b>Commune de COEUVRES-ET-VALSERY</b>	Installation de volets roulants à la mairie	2 000,00 €	30%	600,00 €	MO	70%	1 400,00 €	
Patrimoine rural non protégé	<b>Commune d'AMBLENY</b>	Travaux urgents de réfection de la toiture de l'église	6 666,00 €	35%	2 333,10 €	DRAC	40%	2 666,40 €
						MO	25%	1 666,50 €
	<b>Commune de CRECY-AU-MONT</b>	Remise en état des vitraux de l'église	24 260,50 €	25%	6 065,13 €	DSIL	55%	13 343,28 €
						MO	20%	4 852,09 €
	<b>Commune de CRECY-AU-MONT</b>	Mise en sécurité des lames d'abatsons du clocher de l'église	11 660,00 €	25%	2 915,00 €	DSIL	55%	6 413,00 €
						MO	20%	2 332,00 €
	<b>Commune de MANICAMP</b>	Mise en volée des trois cloches de l'église	6 560,15 €	30%	1 968,05 €	DETR	40%	2 624,06 €
MO						30%	1 968,04 €	
<b>Commune de MORTEFONTAINE</b>	Remise aux normes de l'installation électrique de l'église	7 205,00 €	35%	2 521,75 €	MO	65%	4 683,25 €	
<b>Commune de NOUVRON-VINGRE</b>	Réfection de la toiture de l'église	70 683,74 €	30%	21 205,12 €	DETR	50%	35 341,87 €	
					MO	20%	14 136,75 €	
	<b>Commune de BARISIS-AUX-BOIS</b>	Réhabilitation du logement communal 1, rue du Marais	4 207,70 €	30%	1 262,31 €	MO	70%	2 945,39 €

Canton de VIC-SUR-AISNE								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Logement	<b>Commune de SACONIN-ET-BREUIL</b>	Travaux d'isolation et VMC dans le logement communal	10 936,95 €	25%	2 734,24 €	MO	75%	8 202,71 €
	<b>Commune de TROSLY-LOIRE</b>	Isolation du logement situé au-dessus du Crédit Agricole 38, route de Coucy le Château	40 112,00 €	30%	12 033,60 €	MO	70%	28 078,40 €
	<b>Commune de SAINT-AUBIN</b>	Réhabilitation du logement communal situé rue Gilbert Godard	24 531,72 €	25%	6 132,93 €	MO	75%	18 398,79 €
	<b>Commune de VASSENS</b>	Changement des volets du presbytère	8 306,41 €	25%	2 076,60 €	DETR MO	25% 50%	2 076,60 € 4 153,21 €
Acquisition de matériel	<b>Commune de MORSAIN</b>	Achat d'un tracteur tondeuse	12 200,00 €	25%	3 050,00 €	MO	75%	9 150,00 €
	<b>Commune de TARTIERS</b>	Acquisition d'une tondeuse débroussailluse	3 166,66 €	25%	791,67 €	MO	75%	2 375,00 €
	<b>Commune de RESSONS-LE-LONG</b>	Matériel microtracteur	9 640,37 €	25%	2 410,09 €	MO	75%	7 230,28 €
	<b>Commune de BARISIS-AUX-BOIS</b>	Achat de 4 défibrillateurs	4 996,00 €	30%	1 498,80 €	MO	70%	3 497,20 €
<b>TOTAL</b>			<b>589 751,73 €</b>		<b>160 213,56 €</b>		<b>429 534,19 €</b>	

**Projets locaux**  
Assemblée départementale du 14 décembre 2020

Canton de VILLERS-COTTERETS								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Sport	Commune de RETHEUIL	Aménagement du terrain de sport - installation de pare ballons	5 100,00 €	20%	1 020,00 €	DETR	60%	3 060,00 €
						MO	20%	1 020,00 €
	Commune de VILLEMONTAIRE	Création d'une aire de jeux	5 111,00 €	25%	1 277,75 €	MO	75%	3 833,25 €
	Commune de TAILLEFONTAINE	Aménagement d'une aire de jeux	13 718,00 €	20%	2 743,60 €	CCRV	29%	3 978,22 €
MO						51%	6 996,18 €	
Education	Commune de RETHEUIL	Sécurisation de l'école	3 486,62 €	30%	1 045,99 €	DETR	50%	1 743,31 €
						MO	20%	697,32 €
	Commune de VIVIERES	Changement de volets de la salle de motricité, accueil périscolaire à l'école	4 812,00 €	30%	1 443,60 €	DETR	35%	1 684,20 €
						MO	35%	1 684,20 €
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de SAINT-REMY-BLANZY	Aménagement du cimetière	15 340,40 €	15%	2 301,06 €	MO	85%	13 039,34 €
	Commune de DAMMARD	Réfection d'une allée de l'ancien cimetière en béton désactivé	11 000,00 €	25%	2 750,00 €	DETR	55%	6 050,00 €
MO						20%	2 200,00 €	
Développement local	Commune de CHOUY	Remplacement d'une porte du foyer rural	8 923,76 €	25%	2 230,94 €	MO	75%	6 692,82 €
	Commune de CUIRY-HOUSSE	Réfection en ardoise de la toiture de la mairie	29 861,18 €	20%	5 972,24 €	DETR	43%	12 691,00 €
						MO	37%	11 197,94 €
	Commune de CUIRY-HOUSSE	Création d'un sanitaire PMR pour la salle communale	11 804,50 €	20%	2 360,90 €	MO	80%	9 443,60 €
	Commune de NAMPTEUIL-SOUS-MURET	Réfection du sol dans la salle de réunion	5 318,00 €	30%	1 595,40 €	DETR	30%	1 595,40 €
						MO	40%	2 127,20 €
	Commune de HAUTEVESNES	Rénovation de la mairie	470 820,00 €	10%	47 082,00 €	CARCT	1%	3 342,82 €
						Plan de relance	48%	223 969,07 €
						MO	41%	196 426,10 €
	Commune de LATILLY	Travaux d'isolement et de rénovation de la mairie	16 512,93 €	25%	4 128,23 €	DETR	45%	7 430,82 €
MO						30%	4 953,88 €	
Commune de RETHEUIL	Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	7 396,88 €	20%	1 479,38 €	DETR	60%	4 438,13 €	
					MO	20%	1 479,38 €	

Canton de VILLERS-COTTERETS								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
	<b>Commune de ROZIERES-SUR-CRISE</b>	Changement des fenêtres de la mairie et la salle communale	10 000,00 €	30%	3 000,00 €	MO	70%	7 000,00 €
	<b>Commune de LOUATRE</b>	Rénovation de la salle polyvalente	14 037,25 €	20%	2 807,45 €	Fonds de concours	40%	5 614,90 €
						MO	40%	5 614,90 €
	<b>Commune de COYOLLES</b>	Accessibilité PMR à la mairie	58 300,00 €	20%	11 660,00 €	MO	80%	46 640,00 €
	<b>Commune de DAMMARD</b>	Cloisons extensibles pour le foyer rural	9 455,00 €	25%	2 363,75 €	DETR	45%	4 254,75 €
						MO	30%	2 836,50 €
	<b>Commune d'ANCIENVILLE</b>	Clôture de la Mairie	9 736,32 €	30%	2 920,90 €	Fonds de concours	50%	4 868,16 €
MO						20%	1 947,26 €	
Logement	<b>Commune de SAINT-REMY-BLANZY</b>	Rénovation du logement communal	9 944,00 €	15%	1 491,60 €	MO	85%	8 452,40 €
	<b>Commune de VIVIERES</b>	Remplacement des volets du bâtiment communal situé 17, rue du Château	6 334,00 €	25%	1 583,50 €	DETR	35%	2 216,90 €
						MO	40%	2 533,60 €
	<b>Commune d'ARCY-SAINTE-RESTITUE</b>	Réhabilitation du logement communal	50 660,00 €	25%	12 665,00 €	DETR	35%	17 731,00 €
						MO	40%	20 264,00 €
Patrimoine digne d'intérêt et rural non protégé	<b>Commune d'ARCY SAINTE RESTITUE</b>	Travaux de sauvegarde sur les maçonneries et la couverture de l'église du Hameau de Branges	47 853,53 €	25%	11 963,38 €	REGION	50%	23 926,76 €
						MO	25%	11 963,39 €
	<b>Commune de CRAMAILLE</b>	Travaux dans le clocher de l'église	3 545,00 €	40%	1 418,00 €	DRAC	40%	1 418,00 €
						MO	20%	709,00 €
	<b>Commune de CRAMAILLE</b>	Restauration du transept nord de l'église (partie après le bas-côté nord)	12 345,45 €	40%	4 938,18 €	DRAC	40%	4 938,18 €
						MO	20%	2 469,09 €
	<b>Commune de DAMPLEUX</b>	Restauration de l'aigle lutrin situé dans l'église	8 370,00 €	30%	2 511,00 €	DRAC	50%	4 185,00 €
						MO	20%	1 674,00 €
	<b>Commune de LATILLY</b>	Travaux supplémentaires de réfection de la toiture de l'église	3 557,48 €	40%	1 422,99 €	DRAC	40%	1 423,00 €
						MO	20%	711,49 €
	<b>Commune de MARIZY-SAINTE-GENEVIEVE</b>	Travaux de couverture sur la chapelle arrière de l'église	13 815,00 €	40%	5 526,00 €	DRAC	40%	5 526,00 €
MO						20%	2 763,00 €	
<b>Commune de PUISEUX-EN-RETZ</b>	Restauration de la toiture de l'église	45 241,67 €	20%	9 048,33 €	REGION	50%	22 620,84 €	
					MO	30%	13 572,50 €	

Canton de VILLERS-COTTERETS								
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
	Commune de RETHEUIL	Remplacement du battant et du moteur de tintement de la cloche de l'église	2 207,17 €	40%	882,87 €	MO	60%	1 324,30 €
	Commune de VIERZY	Réfection d'une gouttière de l'église	2 177,15 €	40%	870,86 €	MO	60%	1 306,29 €
	Commune de VILLEMONTAIRE	Réfection de la charpente de l'église	5 802,88 €	25%	1 450,72 €	MO	75%	4 352,16 €
	Commune de VIVIERES	Rénovation de la toiture de la chapelle Sainte Clotilde	2 768,00 €	25%	692,00 €	MO	75%	2 076,00 €
Acquisition de matériel	Commune de VILLERS-COTTERETS	Travaux de remplacement et d'extension de vidéo protection (Phase 2)	66 791,55 €	20%	13 358,31 €	DETR	18%	12 022,48 €
						DSIL	32%	21 373,30 €
						MO	30%	20 037,47 €
	Commune de BONNESVALYN	Acquisition de matériel d'entretien	5 050,47 €	24,94%	1 259,59 €	Fonds de concours	55,06%	2 781,00 €
						MO	20,00%	1 009,88 €
	Commune de HARTENNES-ET-TAUX	Acquisition de vidéoprotection pour la commune	36 652,92 €	25%	9 163,23 €	DETR	25%	9 163,23 €
						FIPDR	30%	10 995,88 €
						MO	20%	7 330,58 €
	<b>TOTAL</b>			<b>1 033 850,11 €</b>		<b>180 428,73 €</b>		<b>853 421,38 €</b>

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 15 décembre 2020 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LETRILLART

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. MARTIN, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, A. TUJEK, F. VANIER, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 882**

**Plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé de proximité et du renforcement de la démographie médicale : attribution de prime**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **882**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'attribuer à [REDACTED] une gratification de 1 000 € dans le cadre du réseau d'ambassadeurs des étudiants en médecine issus de l'Aisne,

- de valider le modèle de convention d'engagement à passer avec les étudiants en médecine désignés comme ambassadeur et autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, ces conventions.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.22 10:35:27 +0100  
Ref:20201221\_145608\_2-2-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

---

***DECISIONS***

***de la Commission permanente***



**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU LUNDI 7 DECEMBRE 2020**



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 001**  
**Fonds Social Européen (FSE) 2014-2020 : Subvention 2020**  
**° Compétence déléguée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Décide d'émettre un avis favorable pour le cofinancement FSE des actions 2020 et d'individualiser les subventions suivantes :
  - 28 290 € sur une assiette subventionnable de 47 150 € TTC à la Communauté d'Agglomération du Soissonnais pour l'action « Accompagnement renforcé vers et dans l'emploi/formation »,
  - 26 220 € sur une assiette subventionnable de 43 700 € TTC à la Communauté d'Agglomération du Soissonnais pour l'action « Facilitateur des clauses d'insertion »,

- 48 006,22 € sur une assiette subventionnable de 81 870,17 € TTC à l'EPLEFPA – CFPAA (Etablissement Public Local d'enseignement et de Formation Professionnelle Agricole-Centre de Formation et de Promotion Agricole et d'Apprentissage) pour l'action « ACI Les-Près-de-Fontaine »,
  - 58 494,24 € sur une assiette subventionnable de 104 494,24 € TTC à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Chaunois pour l'action « Mise en œuvre d'une plateforme mobilité sur le Chaunois »,
  - 72 137,33 € sur une assiette subventionnable de 120 228,88 € TTC à l'ACI Le Bois De Deux Mains pour l'action « Soutenir l'insertion professionnelle en territoire soissonnais par la création de meubles uniques en matériaux recyclés »,
  - 167 838,57 € sur une assiette subventionnable de 279 730,93 € TTC au Département de l'Aisne pour l'action « Assistance Technique » ;
- 2) Autorise le Président à signer les conventions afférentes avec les opérateurs retenus pour la période 2020, ainsi que tous documents en découlant avec les modalités suivantes de versement FSE : une avance de 20 % à la signature de la convention et le solde lors de la production du bilan final et à l'issue du Contrôle de Service Fait (CSF) ;
- 3) Prend acte que les dépenses seront imputées au chapitre 930-5 – Gestion des fonds européens du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.11 12:43:01 +0100  
Ref:20201211\_112202\_1-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

**DEPARTEMENT DE L'AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 002**

**Individualisation de subventions dans le cadre du dispositif départemental d'aide à la diversification agricole, à la création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et au développement des circuits courts**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **002**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Individualise, au titre du dispositif d'aide à la diversification agricole, à la création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et au développement des circuits courts, les subventions sur les opérations désignées dans l'annexe jointe à la délibération ;

2) Prend acte que la dépense totale de 10 412,88 € sera imputée sur les crédits inscrits sur l'Autorisation de Programme DIVERSAGRI 2019-1 ouverte au chapitre 906 – Action économique, du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.11 12:43:51 +0100  
Ref:20201211\_112205\_3-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

**Diversification agricole, création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et développement des circuits courts**  
**Commission permanente du 7 décembre 2020**

Porteur de projet	Adresse	Projet	Coût de l'opération HT	subvention départementale			subvention régionale			Observations
				Dépense éligible HT	Taux	Montant	Dépense éligible HT	Taux	Montant	
EARL LES GRIVETS : Polyculture, culture végétale spécialisée	02130 DRAVEGNY	Acquisition de griffes pour l'implantation de 4 ha d'asperges blanches, dans le cadre de la création d'une activité de diversification. La commercialisation des asperges se fera en vente directe à la ferme et en circuits courts	29 930,00 €	29 930,00 €	10%	2 993,00 €	29 930,00 €	30%	8 979,00 €	Maxi aides publiques : 40 %
SCEA DU POMMELOTIER Production végétale, aviculture	02870 CERNY-LES-BUCY	Aménagement d'un local en boutique à la ferme, dans le cadre du développement de l'activité de vente directe à la ferme, de volailles et de produits transformés	20 486,40 €	20 486,40 €	10%	2 048,64 €	20 486,40 €	30%	6 145,92 €	Maxi aides publiques : 40 %
SCEA 2 FERME DE REMICOURT Production végétale	02190 AMIFONTAINE	Aménagement d'un local en meunerie et acquisition d'un moulin à meule et d'une décortiqueuse, dans le cadre de la création d'une activité de transformation de céréales biologiques (épeautre, petit épeautre, blés traditionnels sur 26 ha). La commercialisation des produits transformés se fera en vente directe et à des fournisseurs rémois et parisiens	26 856,16 €	26 856,18 €	20%	5 371,24 €	26 856,16 €	40%	10 742,46 €	Maxi aides publiques : 60 % (bio)
<b>TOTAL</b>						<b>10 412,88 €</b>			<b>25 867,38 €</b>	

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 003**

**Plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé de proximité et du renforcement de la démographie médicale : attribution de primes incitatives**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 003,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Individualise, au titre du Plan départemental en faveur d'une offre de santé de proximité et du renforcement de la démographie médicale, les primes de stage incitatives telles qu'elles sont désignées dans l'annexe jointe à la délibération ;
- 2) Attribue au Docteur May FIANI un dédommagement de 1 500 € au titre des Maîtres de Stage Universitaires pour l'accueil d'un stagiaire ;
- 3) Attribue au Docteur Aurélie GUIDEZ un dédommagement de 1 500 € au titre des Maîtres de Stage Universitaires pour la réalisation d'un stage de 2 jours en vue de l'obtention de la labellisation MSU ;

- 4) Prend acte que la somme de 6 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 935 – Aménagement des territoires et habitat du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.11 12:42:57 +0100  
Ref:20201211\_112206\_2-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

**ANNEXE : PRIME DE STAGE INCITATIVE**

<b>NOM - Prénom</b>	<b>Faculté de rattachement</b>	<b>Médecin MSU</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Durée du stage</b>	<b>Montant de la prime incitative</b>
██████████	Paris 7	Dr LENORMAND	Vic-sur-Aisne	5 mois	1 000,00 €
██████████	Paris 7	Dr LENORMAND	Vic-sur-Aisne	5 mois	1 000,00 €
████████████████████	Amiens	Dr LEFETZ	Sinceny	6 mois	1 000,00 €
		Dr MASSOT	Laon		
		HAD	Laon		
<b>Total :</b>					<b>3 000,00 €</b>

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 004**

**Création d'un parking au Collège Louise Michel de VILLENEUVE-SAINTE-GERMAIN**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **004**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil Départemental à passer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, une convention de cofinancement relative à la création d'un parking au Collège Louise Michel de VILLENEUVE-SAINTE-GERMAIN.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.11 12:43:35 +0100  
Ref:20201211\_112207\_1-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 005**

**Tarifification unique pour l'expédition des objets dérivés et ouvrages vendus par le Centre d'Accueil du Visiteur du Chemin des Dames et tarifs de la boutique**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **005**,

Vu sa précédente délibération en date du 5 octobre 2020, relative au rapport n° 008,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1 Fixe à 5,10 € le tarif unique d'expédition des ouvrages et produits dérivés vendus par correspondance par le Centre d'Accueil du Visiteur du Chemin des Dames ;

2 Décide d'étendre le tarif préférentiel de 5,90 €, validé par la Commission Permanente du 5 octobre 2020, pour la revente de l'ouvrage «*Aisne 1940. Un département dans la tourmente*» à l'ONACCVG, aux musées de l'Aisne et au musée « France 40 véhicules » de FISMES et de valider ce principe.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.11 12:43:58 +0100  
Ref:20201211\_112207\_2-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 006**

**Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale pour l'accompagnement vers des solutions d'habitat pérennes des familles des gens du voyage en voie de sédentarisation sur l'aire d'accueil de la CARCT**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 006,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

1/ Accorde à la CARCT une subvention de 30 % du coût HT du marché de 29 720 €, soit 8 916 € pour financer la MOUS gens du voyage sur son territoire ;

2/ Convient que dans l'hypothèse où le coût définitif de l'étude subventionnée serait inférieur au montant HT initialement présenté, la subvention accordée serait calculée au prorata de la dépense effectivement réalisée ;

3/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, une convention avec le Président de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry relative au financement d'une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'accompagnement vers des solutions d'habitat pérenne des familles des gens du voyage actuellement en voie de sédentarisation sur l'aire d'accueil située sur le territoire de la CARCT telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président ;

4/ Gage cette dépense de fonctionnement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 935 – Aménagement du Territoire et Habitat.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.11 12:43:43 +0100  
Ref:20201211\_112207\_3-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 007**

**Création de logements intermédiaires pour personnes âgées -  
Demandes d'aides départementales**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **007**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (MM Freddy GRZEZICZAK et François RAMPELBERG ne prennent pas part au vote),

1/ Accorde à l'OPH de l'Aisne, une subvention de :

\* 160 000 € représentant 5 % du coût HT de l'opération de 3 410 972 €, plafonné à 3 200 000 € (100 000 € par logement) pour la réalisation de 32 logements intermédiaires pour personnes âgées PLUS situés Boulevard Brossolette à LAON,

\* 151 184 € représentant 50 % du coût des aménagements de 302 368 €, dans le cadre de l'adaptation des 32 logements PLUS aux handicaps et au vieillissement situés Boulevard Brossolette à LAON,

- \* 55 000 € représentant 5 % du coût HT de l'opération de 1 346 550 €, plafonné à 1 100 000 € (100 000 € par logement) pour la réalisation de 11 logements intermédiaires pour personnes âgées PLUS situés rue des Près à NOGENTEL,
- \* 44 001 € représentant 50 % du coût des aménagements de 88 002 €, dans le cadre de l'adaptation des 11 logements PLUS aux handicaps et au vieillissement situés rue des Près à NOGENTEL,
- \* 35 000 € représentant 5 % du coût HT de l'opération de 897 215 €, plafonné à 700 000 € (100 000 € par logement) pour la réalisation de 7 logements intermédiaires pour personnes âgées PLUS situés rue du Jeu de Paume et des Waillons à BRAINE,
- \* 28 000 € représentant 50 % du coût des aménagements de 56 000 €, dans le cadre de l'adaptation des 7 logements PLUS aux handicaps et au vieillissement situés rue du Jeu de Paume et des Waillons à BRAINE,
- \* 70 000 € représentant 5 % du coût HT de l'opération de 1 640 639 €, plafonné à 1 400 000 € (100 000 € par logement) pour la réalisation de 14 logements intermédiaires pour personnes âgées PLUS situés rue du Pont – Lieudit de la Trudelle - JAULGONNE,
- \* 35 000 € représentant 50 % du coût des aménagements de 70 000 €, dans le cadre de l'adaptation des 14 logements PLUS aux handicaps et au vieillissement situés rue du Pont – Lieudit de la Trudelle – JAULGONNE ;

2/ Convient que dans l'hypothèse où le coût définitif des opérations subventionnées serait inférieur aux montants initialement présentés, les subventions accordées seraient calculées au prorata des dépenses effectivement réalisées ;

3/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 905 – Aménagement des Territoires et Habitat.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.11 12:43:31 +0100  
Ref:20201211\_112207\_4-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 008**

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne/Précarité  
Energétique/Autonomie - Demande d'avance remboursable**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **008**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde un prêt sous forme d'avance remboursable à :

- **Dossier n°2020/02637** – 02240 SURFONTAINE  
1 mensualité de 36,40 € et 119 mensualités de 47,40 € pour un montant total de prêt de 5 677 €.

Ce prêt à taux 0 sera versé à (aux) entreprise(s) sur production des factures correspondant aux devis fournis lors du dépôt du dossier :

- acompte de 50 % sur production de factures,
- le solde en fin de travaux ;

- 2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le contrat de prêt qui sera passé entre le Département et l'emprunteur ;
- 3/ Gage cette dépense d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 905 – Aménagement des Territoires et Habitat – Nature 2748 du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.11 12:43:28 +0100  
Ref:20201211\_105002\_1-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 009**

**Soutien à la création de logements locatifs sociaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **009**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (MM Freddy GRZEZICZAK et François RAMPENBERG ne prennent pas part au vote),

1/ Accorde à l'OPAL 02, une subvention de :

- Démolition de 40 logements locatifs  
2, 4, 6 et 8 rue Bernard Palissy – LAON  
5 000 € par logement démoli 196 666 €  
(subvention plafonnée à hauteur de 80 % du coût HT de l'opération)
  
- Construction de 8 logements locatifs (5 PLUS et 3 PLAI)  
Lieu dit « La Balivette » - Rue de la Mairie – LEURY  
2 500 € par logement 20 000 €

- Construction de 2 logements locatifs PLUS  
Rue des Près – NOGENTEL  
5 500 € par logement 11 000 €
- Construction de 4 logements locatifs PLUS  
Rue du Jeu de Paume et des Waillons – BRAINE  
5 500 € par logement 22 000 € ;

2/ Convient que dans l'hypothèse où le nombre définitif de logements démolis serait inférieur au nombre de logements initialement présentés, la subvention accordée serait calculée au prorata du nombre de logements effectivement démolis ;

3/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 905 – Aménagement du Territoire et Habitat du Budget départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.11 12:43:12 +0100  
Ref:20201211\_092402\_1-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 010**

**Convention relative à la mise en place d'Examens de Prévention en Santé pour les enfants âgés de 7 à 17 ans révolus admis au Service de l'Aide sociale à l'Enfance dans le département de l'Aisne**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 010,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention relative à la mise en place d'Examens de Prévention en Santé pour les enfants âgés de 7 à 17 ans révolus admis au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le département de l'Aisne, dont le détail en annexe du rapport.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.11 12:44:06 +0100  
Ref:20201211\_112202\_2-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 011**

**Renouvellement de la convention relative à la mise en œuvre de mesures d'Actions Educatives à Domicile (AED) par l'ADSEA**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 011,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte le renouvellement de la convention avec l'ADSEA ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le renouvellement de la convention relative à la mise en œuvre de l'Aide Educative à domicile, dont le détail figure en annexe du rapport.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.11 12:43:20 +0100  
Ref:20201211\_112203\_1-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 012**

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du  
second degré - Renouvellement des concessions de logement des  
personnels en fonction dans les collèges de l'Aisne  
\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 012,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Détermine le nombre, la nature et la qualité des concessions et les conditions financières de logement en faveur du personnel dans chacun des établissements, telles qu'elles sont précisées dans l'annexe au rapport,

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés portant concession de logement par nécessité absolue de service, ainsi que les conventions d'occupation précaire.



Michel GENESSEAUX

MICHEL GENESSEAUX  
2020.12.11 12:43:16 +0100  
Ref:20201211\_112203\_2-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 013**  
**Aide à l'équipement des collègues**  
**# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **013**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide d'attribuer les subventions d'équipement suivantes avec la charge d'emploi déterminée dans le rapport du Président :

- |   |            |
|---|------------|
| - Collège Louis Sandras à ANIZY-LE-GRAND<br>(Acquisition véhicule)  | 4 867,50 € |
| - Collège Quentin De La Tour à SAINS-RICHAUMONT<br>(Acquisition d'une borne de pointage pour le service de la restauration) | 4 851,97 € |

L'attribution de la subvention est valable 6 mois à compter de la date de la Commission permanente, à défaut, la subvention sera annulée, sans préavis. Son versement interviendra sur production de justificatifs d'achat et si le coût s'avère inférieur au montant de la subvention attribuée, la subvention sera ramenée au coût réel d'achat

2) Impute cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage du budget départemental.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX  
2020.12.11 12:43:05 +0100  
Ref:20201211\_112203\_3-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 014**

**Etablissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du second degré - Participation départementale 2020 au fonctionnement des collèges publics de l'Aisne**  
**\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **014**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'allouer, sur les crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, un complément de dotation de fonctionnement de **3 925,13 €** aux collèges publics de l'Aisne selon le détail qui figure dans le rapport du Président.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.11 12:43:24 +0100  
Ref:20201211\_112204\_1-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 015**

**Politique départementale en faveur du sport - Acquisitions  
d'équipements pédagogiques et sportifs par les comités et les clubs  
sportifs  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 015,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue au Comité départemental de Volley ball, une aide d'un montant de 341 € pour l'acquisition d'équipement ;

2) Gage cette dépense de **341 €** sur l'Autorisation de Programme ouverte au chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs du Budget départemental.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX  
2020.12.11 12:43:55 +0100  
Ref:20201211\_112204\_2-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 017**

**Avis sur le projet de règlement local de publicité de la Ville de SOISSONS**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de se prononcer favorablement sur le projet de règlement local de publicité de la Ville de SOISSONS, sous réserve de l'observation émise dans le rapport du Président du Conseil départemental.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.11 12:43:09 +0100  
Ref:20201211\_112204\_4-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 018**

**Cessions de l'ancienne gendarmerie de MONTCORNET, d'un terrain sur la commune de BOSMONT-SUR-SERRE, d'un délaissé de voirie sur la commune de BRAYE-EN-LAONNOIS et acquisition amiable d'un terrain sur la commune de FAYET**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 018,

Vu sa précédente délibération, en date du 2 juin 2020, relative au rapport n° 028,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**I – Cession immobilière de l'ancienne gendarmerie de MONTCORNET**

- Décide de céder à Messieurs Mathieu et Benjamin NATTIER, avec faculté de substitution au profit de leur société civile immobilière en cours de création, l'ancienne caserne de gendarmerie sise à MONTCORNET (02340) 52 bis rue du calvaire, édiée sur un terrain cadastré section C 155 pour 24 a 75 ca et C 158 pour 3 a 40 ca, soit une surface totale de 28 a 15 ca, pour un prix de QUATRE VINGT MILLE EUROS (80 000,00 €) hors frais de notaire, sans condition suspensive ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'acte de cession en la forme notariée à intervenir et tout document s'y rapportant, avec faculté pour ce dernier de substituer toute personne physique de son choix, les frais étant à la charge de l'acquéreur.

## **II – Cession de terrain sur la Commune de BOSMONT-SUR-SERRE**

- Décide de procéder à la cession conforme à l'avis de France Domaine, dans les conditions fixées dans le rapport du Président, à savoir :

. Une parcelle de terrain, au profit de Monsieur Guillaume ROGER et Madame Chrysin CERCEAU, domiciliés à BOSMONT-SUR-SERRE (02250) lieudit « Le Pont » - La Gare, cadastrée section ZL n° 4 pour une superficie de 4530 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 2 030 € ;

- Autorise le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, l'acte de cession à intervenir, cet acte étant passé en la forme administrative. Les frais sont à charge de l'acquéreur.

## **III – Cession d'un délaissé sur la Commune de BRAYE-EN-LAONNOIS**

- Décide de procéder dans les conditions fixées au rapport du Président, à la cession suivante conforme à l'avis de FRANCE DOMAINE, à savoir : une parcelle de terrain cadastrée section ZI n° 201 pour une superficie de 84 m<sup>2</sup>, à M. et Mme ADAM au prix de 420 € ;

- Autorise le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, l'acte de cession à intervenir, cet acte étant passé en la forme administrative par devant le Président du Conseil départemental.

## **IV – Régularisation foncière d'un giratoire sur la RD n°57 – Acquisition d'un terrain sur la Commune de FAYET**

- Décide de procéder à l'acquisition foncière suivante, dans les conditions fixées au rapport du Président conformes au prix du marché immobilier local, à savoir :

. 5,00 €/m<sup>2</sup> pour la partie inconstructible de la parcelle cadastrée ZA n° 80p, lieudit « Sous la Chocque » sur la Commune de FAYET, soit pour une superficie de 360,00 m<sup>2</sup>,

. 35,00 €/m<sup>2</sup> pour la partie en terrain à bâtir de la parcelle cadastrée ZA n° 80p, lieudit « Sous la Chocque » sur la Commune de FAYET, soit pour une superficie de 360,00 m<sup>2</sup>.

A ces indemnités de dépossession s'ajoutent celles pour trouble de jouissance à raison de 20 % au titre du réemploi de 0 à 5000 € et 15 % de 5000 € à 15000 € ainsi que le principe en a été décidé le 17 octobre 1983.

**Pour un montant total de 16 810,00 €;**

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'acte de cession en la forme notariée à intervenir et tout document s'y rapportant, avec faculté pour ce dernier de substituer toute personne physique de son choix, les frais étant à la charge du Département.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.11 12:43:39 +0100  
Ref:20201211\_112205\_1-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 019**

**Conventions d'application 2020 relatives à l'aménagement du  
contournement routier de VILLERS-COTTERETS**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **019**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation d'une convention d'application 2020 avec la Communauté de communes de RETZ-EN-VALOIS définissant sa participation forfaitaire de 40 000 € au financement du contournement routier de VILLERS-COTTERETS pour l'année 2020 ;
- Approuve la passation d'une convention d'application 2020 avec la Commune de VILLERS-COTTERETS définissant sa participation de 162 600 € au financement du contournement routier de VILLERS-COTTERETS pour l'année 2020 ;
- Prend acte du montant de la recette qui s'élève à un total de 202 600 € pour l'année 2020 à imputer sur le chapitre 908 du Budget Départemental ;

- Autorise le Président du Conseil Départemental à signer ces conventions au nom et pour le compte du Département.



Michel GENESSEUX

MICHEL GENESSEUX  
2020.12.11 12:44:02 +0100  
Ref:20201211\_112205\_2-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 décembre 2020

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. VANIER, B. VANNOBEL

Excusés : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, T. DUDEBOUT, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, C. VARLET

**RAPPORT N° 020**

**Déclassements et reclassements de routes départementales dans les  
voies communales de CHIERRY et de CHAMOUILLE**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 020,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

**I/ Déclassement et reclassement dans la voirie communale de CHIERRY de la RD 872 :**

- d'approuver le déclassement et le reclassement dans la voirie communale de CHIERRY en traverse d'agglomération de la RD 872 du PR 1+090 au PR 1+886 soit 796 ml, y compris ses dépendances, selon deux tranches fonctionnelles (du PR 1+556 au PR 1+886, soit 330 ml pour la tranche 1 puis du PR 1+556 au PR 1+090, soit 466 ml, pour la tranche 2),

- de prendre acte que le transfert de domanialité de chacune de ces deux sections de voie interviendra à la date des procès-verbaux de remise qui seront établis pour chaque tranche après la réalisation par le Département des travaux de réfection de la couche de roulement,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer le projet de convention, annexé au rapport du Président du Conseil départemental, fixant les conditions administratives, techniques et financières de ces déclassements ;

**II/ Déclassement et reclassement dans la voirie communale de CHAMOUILLE de la RD 88 :**

- d'approuver le déclassement et le reclassement dans la voirie communale de CHAMOUILLE, sans versement de forfait libérateur, de la section de la RD 88, comprenant la rue de la Mairie et la rue Henri d'Ersu, soit du PR 7+314 (carrefour formé avec la RD 19) au PR 7+851 (constituée de deux branches au niveau du carrefour formé avec la RD 967<sup>E</sup>) pour une longueur mesurée de 537 ml, chaussée et dépendances comprises,

La date de la présente délibération emportera transfert de cette voie à la Commune de CHAMOUILLE.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX  
2020.12.11 12:43:47 +0100  
Ref:20201211\_112206\_1-3-O  
Signature numérique  
Pour le Président du Conseil  
départemental  
et par délégation, Le Directeur Général  
des Services